

Commune d'Hautot-sur-Mer (76)



Étude écologique préalable au projet d'urbanisation sur certaines parcelles du hameau de Petit-Apperville



AGENCE NORD-OUEST ECOSPHERE

Antenne Normandie

Conseil et ingénierie pour la nature
et le développement durable

20 Avenue Clémenceau - 76190 YVETOT(France)

Tél : 33(0)2.35.56.77.82 - www.ecosphere.fr

Janvier 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉSENTATION DU DOSSIER	4
1 LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	6
1.1 RAPPEL DU CONTEXTE.....	6
1.2 LOCALISATION ET DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	6
1.3 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE.....	9
1.3.1 <i>Protections réglementaires du patrimoine naturel</i>	9
1.3.2 <i>Classements du patrimoine naturel et sites en gestion</i>	10
1.3.3 <i>Continuités écologiques</i>	15
1.3.4 <i>Zones humides</i>	17
1.3.5 <i>Espaces remarquables au titre de la loi Littoral</i>	17
1.4 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	17
2 MATÉRIEL ET MÉTHODES	18
2.1 PRESSION D'OBSERVATION GLOBALE	18
2.2 RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES	19
2.3 FLORE ET VÉGÉTATIONS « NATURELLES ».....	19
2.3.1 <i>Caractérisation des végétations</i>	19
2.3.2 <i>Recueil des données flore</i>	20
2.4 ZONES HUMIDES.....	21
2.4.1 <i>Démarche générale de l'étude des zones humides</i>	21
2.4.2 <i>Relevés des habitats naturels</i>	22
2.4.3 <i>Relevés pédologiques</i>	23
2.5 FAUNE.....	27
2.5.1 <i>Principaux groupes inventoriés</i>	27
2.5.2 <i>Pression d'échantillonnage</i>	27
2.5.3 <i>Recueil des données</i>	27
2.6 ÉVALUATION DES ENJEUX	34
2.6.1 <i>Enjeux de conservation</i>	34
2.6.2 <i>Enjeux fonctionnels</i>	35
2.6.3 <i>Enjeux réglementaires</i>	35
2.7 CARTOGRAPHIE	36
3 FLORE, VÉGÉTATIONS ET ZONES HUMIDES	36
3.1 DESCRIPTION DES VÉGÉTATIONS	36
3.2 ZONES HUMIDES.....	41
3.2.1 <i>Relevés des habitats naturels</i>	41
3.2.2 <i>Relevés pédologiques</i>	41
3.3 ENJEUX.....	42
3.3.1 <i>Enjeux stationnels</i>	42
3.3.2 <i>Enjeux réglementaires</i>	42
3.4 ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	42

4	FAUNE	43
4.1	OISEAUX	43
4.1.1	<i>Description des peuplements nicheurs</i>	43
4.1.2	<i>Enjeux stationnels</i>	44
4.1.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	45
4.1.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	45
4.2	MAMMIFÈRES TERRESTRES (HORS CHIROPTÈRES)	45
4.2.1	<i>Description des peuplements de mammifères terrestres</i>	46
4.2.2	<i>Enjeux stationnels</i>	46
4.2.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	46
4.2.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	46
4.3	REPTILES ET AMPHIBIENS	47
4.3.1	<i>Description des peuplements</i>	47
4.3.2	<i>Enjeux stationnels</i>	48
4.3.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	48
4.3.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	48
4.4	LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES	49
4.4.1	<i>Description des peuplements</i>	49
4.4.2	<i>Enjeux stationnels</i>	49
4.4.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	50
4.4.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	50
4.5	LÉPIDOPTÈRES HÉTÉROCÈRES	50
4.5.1	<i>Description des peuplements</i>	50
4.5.2	<i>Enjeux stationnels</i>	52
4.5.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	54
4.5.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	54
4.6	ORTHOPTÈRES (CRIQUETS, GRILLONS ET SAUTERELLES)	54
4.6.1	<i>Description des peuplements</i>	54
4.6.2	<i>Enjeux stationnels</i>	55
4.6.3	<i>Enjeux fonctionnels</i>	55
4.6.4	<i>Enjeux réglementaires</i>	55
5	SYNTHÈSE DES ENJEUX	57
5.1	DE CONSERVATION ET FONCTIONNELS	57
5.2	RÉGLEMENTAIRES	58
5.2.1	<i>Protection des espèces et leurs habitats</i>	58
5.2.2	<i>Réseau Natura 2000</i>	58
5.2.3	<i>Zones humides</i>	58
5.3	DANS LE CONTEXTE DES ZNIEFF	59
6	CONCLUSION SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA ZONE D'ÉTUDE PAR RAPPORT A LA ZNIEFF ET AUX ESPACES REMARQUABLES DE LA LOI « LITTORAL »	59
6.1	CONCLUSION PAR RAPPORT À LA ZNIEFF DE TYPE II	59
6.2	CONCLUSION PAR RAPPORT AUX ESPACES REMARQUABLES DE LA LOI « LITTORAL »	60
7	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	62
8	ORIENTATIONS ÉCOLOGIQUES	62
	BIBLIOGRAPHIE	63
	ANNEXES	66

PRESENTATION DU DOSSIER

Objet et contexte

Conformément à la demande initiale de la commune d'Hautot-sur-Mer (76), le présent dossier constitue un diagnostic écologique permettant d'évaluer les sensibilités écologiques locales d'un projet d'urbanisation sur quelques parcelles du hameau de Petit Appeville (2,6 ha) et ses abords. En effet, ces parcelles sont classées en Espaces Remarquables (ER) (en lien avec la Loi littoral) et en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II.

Cette étude a donc pour objet d'évaluer si le projet d'aménagement de ces parcelles est susceptible de remettre en cause des espèces et/ou des habitats d'espèces dans des proportions susceptibles de remettre en cause et/ou de fragiliser les classements considérés.

Les enjeux écologiques de ces parcelles et les éventuels liens fonctionnels locaux sont appréciés. En fonction des éventuels impacts pressentis, des mesures proportionnelles aux enjeux et à la sensibilité des espèces/habitats au projet sont proposées.

Étude réalisée pour :

Commune d'Hautot-sur-Mer

187 Rue de la Mairie
76550 HAUTOT-SUR-MER
Tél : 02.35.84.24.55

Dossier suivi par : Alexandra RISSOUMI et Bernard LEFRANCOIS

Courriel : communedhautotsurmer@wanadoo.fr

Étude réalisée par :



AGENCE NORD-OUEST ECOSPHERE – Antenne Normandie

Conseil et ingénierie pour la nature et le développement durable

20 Avenue Clémenceau
76190 YVETOT (France)
Tél : +33 (0)2 35 56 77 82

www.ecosphere.fr

laure.grandpierre@ecosphere.fr

nicolas.flamant@ecosphere.fr

Contrôle qualité

Contrôle réalisé par :	Franck SPINELLI (Écosphère agence Nord-Ouest) le 17/01/2019
------------------------	---

Historique des modifications/éditions

Version 1	Fournie à la commune d'Hautot-sur-Mer le 18/01/2019
Version finale	

Citation recommandée

ECOSPHERE, 2018. Etude écologique préalable au projet d'urbanisation sur quelques parcelles du hameau de Petit-Apperville (76). COMMUNE D'HAUTOT-SUR-MER, ECOSPHERE, Yvetot, 112 p.

Photo de couverture : Prairies pâturées – Hameau de Petit Apperville (L. Grandpierre).

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, hors du cadre des besoins de la présente étude, et faite sans le consentement de l'entreprise auteur est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal

Mission de l'Agence Nord-Ouest ECOSPHERE :

La mission d'Ecosphère repose sur 3 phases :

- réaliser une évaluation du contexte écologique local à partir de la bibliographie existante ;
- réaliser des expertises floristique et faunistique ;
- rédiger un rapport de synthèse identifiant les éventuels enjeux écologiques (faune, flore, végétations et continuités écologiques) de la zone d'étude et ses abords puis les préconisations associées vis-à-vis du projet d'urbanisation.

La pression d'observation a été calée par rapport au budget communal disponible pour cette étude et permet ainsi de couvrir globalement les optimums phénologiques de nombreuses espèces et végétations de la zone d'étude. Il en résulte des listes partielles permettant toutefois d'évaluer le potentiel global et certains enjeux avérés. Cette pression d'observation a également permis de rechercher les espèces déterminantes des classements considérés.

Cette étude ne constitue pas une étude d'impact d'écologique mais s'apparente à un diagnostic assorti d'une analyse des effets du projet et, si nécessaire, de prescriptions sur le plan écologique.

Auteurs

Afin de mener à bien la mission, une équipe de trois intervenants a été mise en place.

Franck SPINELLI | Contrôle qualité

Laure GRANDPIERRE

| Inventaires floristiques et des végétations
| Rédaction
| Cartographie sous Système d'Information Géographique (SIG)

Nicolas FLAMANT

| Inventaires faunistiques
| Rédaction

1 LOCALISATION DU PROJET ET CONTEXTE ECOLOGIQUE

1.1 Rappel du contexte

La commune d'Hautot-sur-Mer a engagé l'étude de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se trouve actuellement au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il y a plusieurs années, la commune a procédé à l'acquisition de parcelles en nature « d'herbage » notamment au hameau de Petit Appeville (parcelles n°AC 202, 207 et 240). Ces parcelles sont classées en Espaces Remarquables (ER) (en lien avec la Loi littoral) et en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II.

De plus, selon les règles d'élaboration des documents d'urbanisme, il convient de privilégier la densification des grandes parcelles à l'extension urbaine. Toutefois, l'aménagement du hameau de Petit Appeville, dont la population est plus dense qu'ailleurs dans la commune et qui est dévolu notamment à l'habitat social, ne peut en aucun cas résulter du mitage.

C'est dans ce cadre que Madame la Sous-Préfète a conseillé à la commune d'Hautot-sur-Mer de faire réaliser une étude écologique sur ces parcelles en vue d'évaluer les effets de la réduction de ces zonages et ainsi, si possible, permettre à la commune de réaliser son projet de construction.

1.2 Localisation et délimitation de la zone d'étude

Cf. Carte. Localisation de la zone d'étude

Cf. Carte. Localisation de la zone d'étude et de la ZNIEFF de type II « La vallée de la Scie »

La zone d'étude est située dans le hameau de Petit Appeville au niveau de la commune d'Hautot-sur-Mer (76). Elle comprend les parcelles 202, 207 et 240 et totalise une surface d'environ 2,6 hectares. Elle est localisée en rive droite du cours de la Scie, à environ 1,5 kilomètre du front de mer.

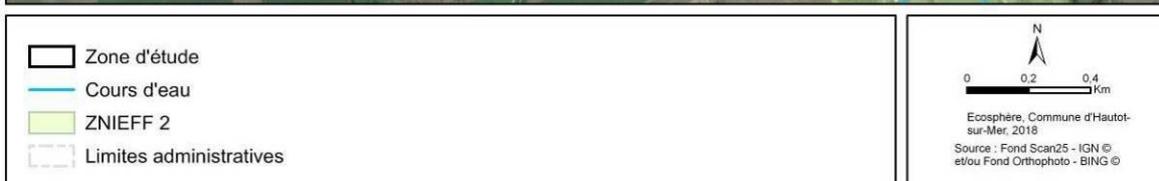
C'est sur ces 2,6 hectares qu'ont eu lieu les principaux inventaires (faune, flore, végétations et continuités écologiques). Les abords ont également été prospectés. Des relevés écologiques ont été effectués au sein de la ZNIEFF de type II « La vallée de la Scie » et sur le territoire de la commune d'Hautot-sur-Mer (cf. cartes ci-après). Les parcelles dont les habitats naturels étaient similaires à ceux de la zone d'étude ont été particulièrement visées ainsi que plus généralement celles sur lesquelles la commune d'Hautot-sur-Mer disposait d'une maîtrise foncière.



Localisation de la zone d'étude et de la ZNIEFF de type II "Vallée de la Scie"

Commune d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



1.3 Contexte écologique

Cf. Cartes. Protections réglementaires du patrimoine naturel et classements du patrimoine naturel dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude

Cf. Carte. Localisation du réseau Natura 2000 dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone d'étude

Le contexte écologique de la zone d'étude traite des :

- protections réglementaires du patrimoine naturel ;
- classements du patrimoine naturel et sites en gestion ;
- corridors écologiques.

L'ensemble des zonages présents dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude est détaillé dans un tableau (cf. Annexe 1).

1.3.1 Protections réglementaires du patrimoine naturel

1.3.1.1 Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) sont des espaces naturels protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée prenant également en compte le contexte local.

Aucune réserve naturelle ne se trouve dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude.

1.3.1.2 Réserves Biologiques Dirigées (RBD) et intégrales (RBI)

Les Réserves Biologiques constituent également une protection réglementaire qui ne peut porter que sur des forêts publiques : elles sont la propriété de l'Etat, d'un département ou d'une commune et sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). En fonction des objectifs de conservation, il existe deux types de réserves biologiques : les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) et les Réserves Biologiques Intégrales (RBI).

Aucune réserve biologique ne se trouve dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude.

1.3.1.3 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB a pour objectif la conservation des habitats des espèces animales et végétales protégées.
Aucun APPB ne se trouve dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude.

1.3.1.4 Réserves de chasse et de faune sauvage

Ce sont des espaces protégés terrestres ou marins dont la gestion est principalement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci veille au maintien d'activités cynégétiques durables et à la définition d'un réseau suffisant d'espaces non chassés susceptibles d'accueillir notamment l'avifaune migratrice.

Aucune réserve de chasse et de faune sauvage ne se trouve dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude.

1.3.2 Classements du patrimoine naturel et sites en gestion

1.3.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des ZNIEFF couvre l'ensemble du territoire national et a été initié en 1982 par le Ministère de l'environnement. Elles sont classées en ZNIEFF de type I (secteur de superficie en général limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et de type II (grand ensemble naturel riche ou peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes).

Dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude, se trouvent 3 ZNIEFF de type II et 4 ZNIEFF de type I. L'intérêt écologique de ces sites repose essentiellement sur les cortèges floristiques et avifaunistiques caractéristiques des vallées humides côtières et leurs habitats inondables attenants et des boisements de pente.

1.3.2.2 Réseau Natura 2000

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées en application de la directive européenne 2009/147/CE dite directive « Oiseaux » et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC + SIC + pSIC), désignées en application de la directive européenne 92/43/CEE dite directive « Habitats » constituent le réseau Natura 2000.

Deux sites Natura 2000 sont localisés dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone d'étude :

- la ZSC FR2300139 « Littoral cauchois » à environ 800 mètres au nord et à l'ouest de la zone d'étude ;
- la ZSC FR2300132 « Bassin de l'Arques » à environ 5 kilomètres au sud-est de la zone d'étude.

Parmi les espèces ayant permis la justification de ces 2 sites, figurent plusieurs espèces aquatiques (phoques, poissons) sans lien fonctionnel particulier avec la zone d'étude. Figurent également 6 espèces de chiroptères (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe), 3 espèces d'insectes (Agrion de mercure, Lucane cerf-volant et Écaille chinée) et 1 amphibien (Triton crêté) pouvant potentiellement fréquenter la zone d'étude.

1.3.2.3 Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère. Ils s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine. Ils sont classés par décret du Premier Ministre pour une durée renouvelable de douze ans. **La zone d'étude n'est pas localisée au sein d'un territoire de PNR.**

1.3.2.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de Seine-Maritime sont des espaces visant à identifier et à préserver les espèces et les paysages remarquables, à valoriser les témoignages du patrimoine culturel et géologique et à assurer un accueil pour le public.

L'ENS du Bois de Bernouville est situé à environ 800 mètres à l'ouest de la zone d'étude. Il présente des cavités et des blockhaus, notamment fréquentés par 2 espèces de chauves-souris (Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe) et divers amphibiens comme le Crapaud commun et la Grenouille rousse.

1.3.2.5 Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine (CENNS)

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par une approche concertée et un ancrage territorial.

Aucun site du CEN Normandie Seine ne se trouve dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude.

1.3.2.6 Sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

Pour assurer la protection foncière des sites, le Conservatoire du littoral (CELRL) définit des périmètres d'intervention dans lesquels il acquiert des parcelles au gré de leur mise sur le marché par leurs propriétaires. Il en confie ensuite la gestion en priorité aux collectivités territoriales.

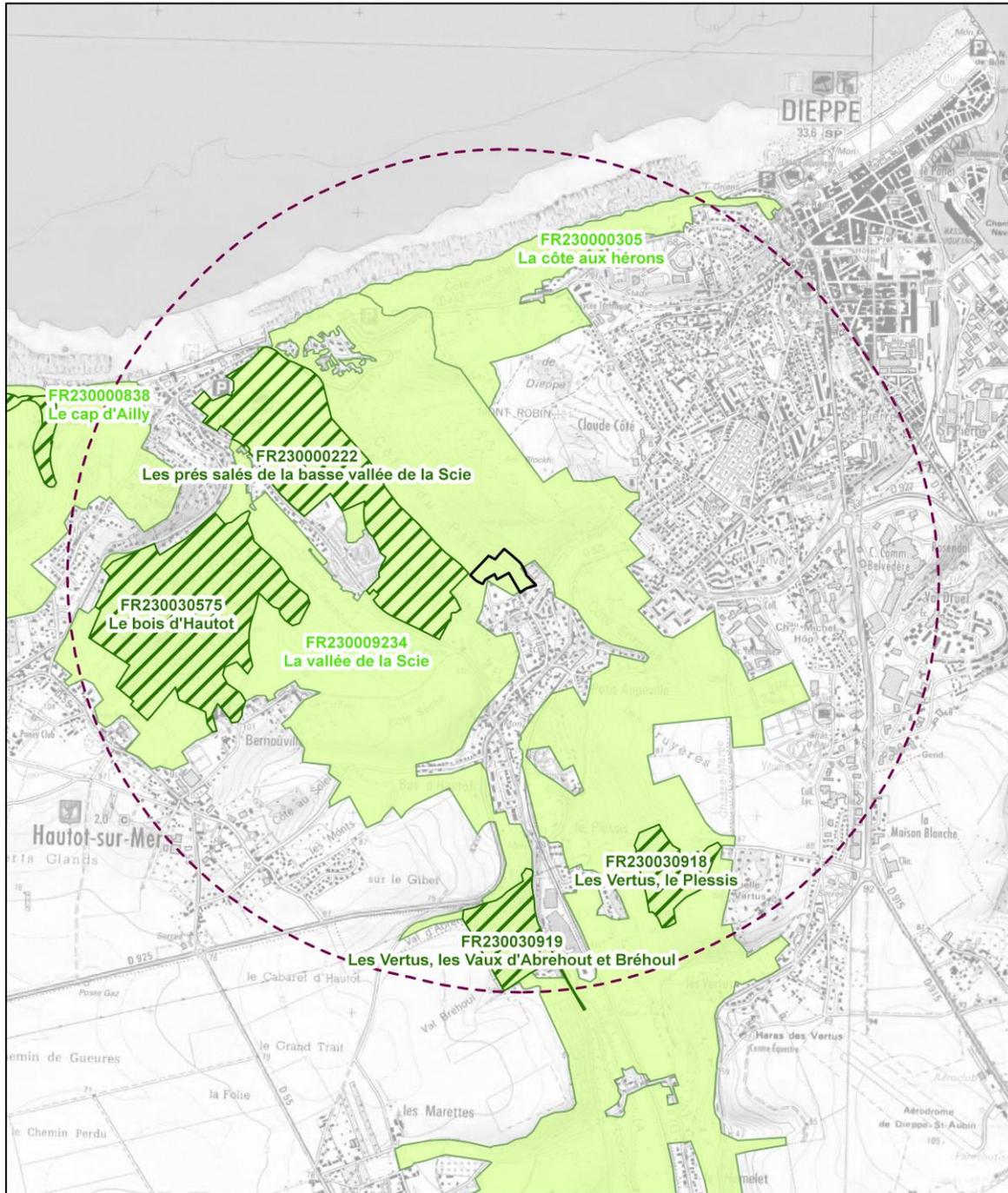
La zone d'étude est limitrophe au site « Bois de Bernouville – Vallée de la Scie » du CELRL.



Localisation des ZNIEFF

Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



-  Zone d'étude
-  Zone de 2 km
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



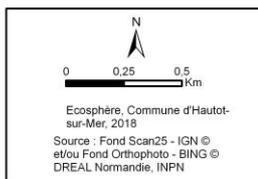
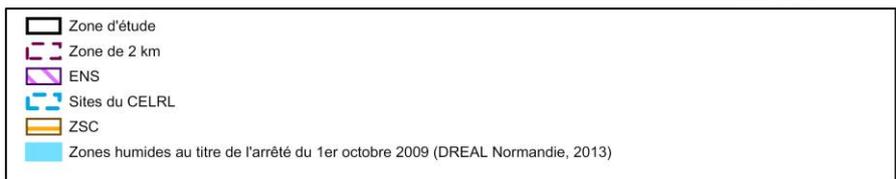
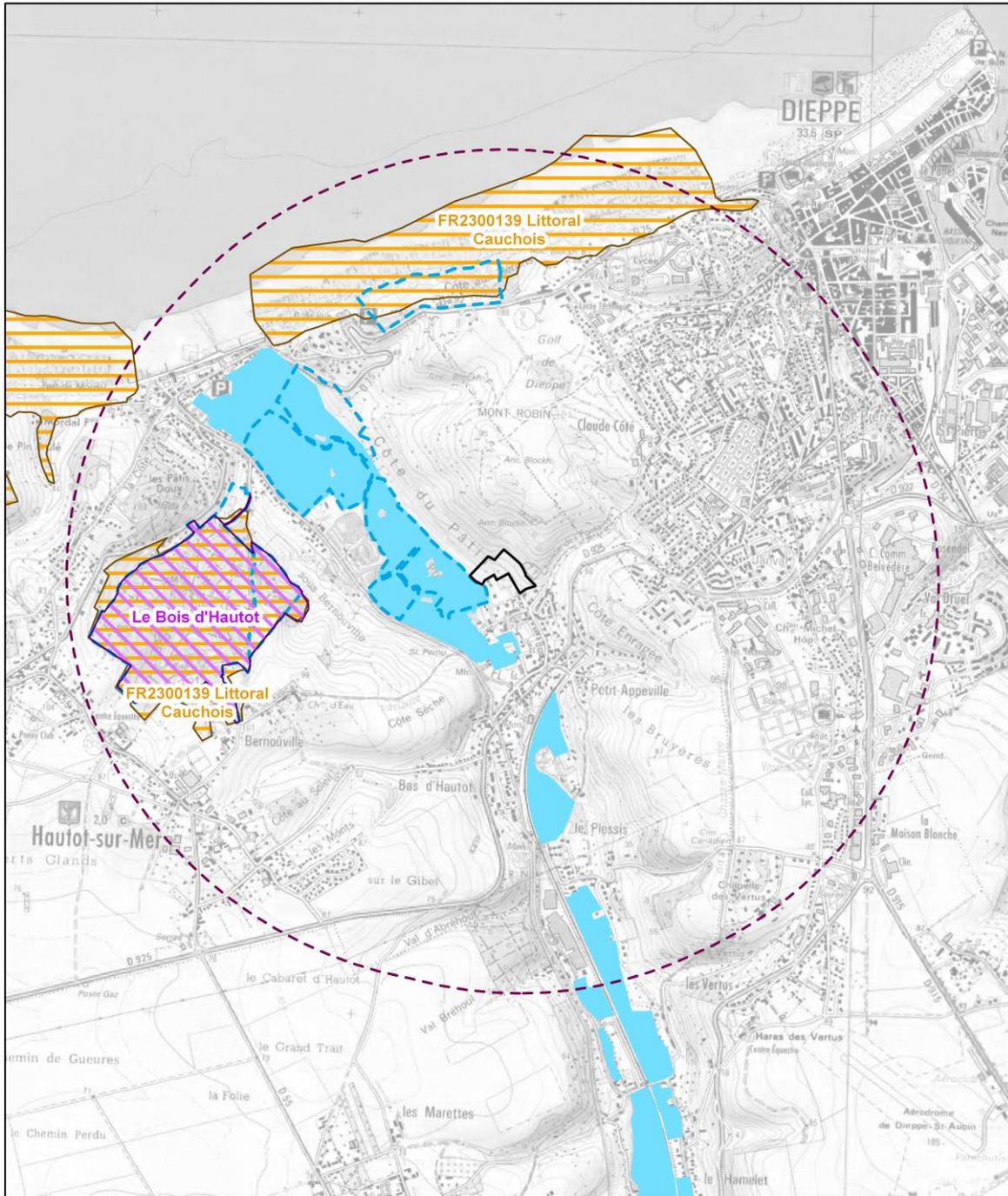
Écosphère, Commune d'Hautot-sur-Mer, 2018
Source : Fond Scan25 - IGN ©
et/ou Fond Orthophoto - BING ©



Localisation des classements et gestions contractuelles du patrimoine naturel

Commune d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation





Localisation du projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000

Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



1.3.3 Continuités écologiques

Cf. Carte. Éléments de la trame verte et bleue – SRCE de Haute-Normandie

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), déclinaison régionale de la trame verte et bleue, a pour principal objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement destiné à orienter les stratégies, les documents d'urbanisme et les projets. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil régional de Haute-Normandie le 13 octobre 2014 et adopté par arrêté du préfet de la région le 18 novembre 2014.

Il en ressort donc que la zone d'étude est localisée :

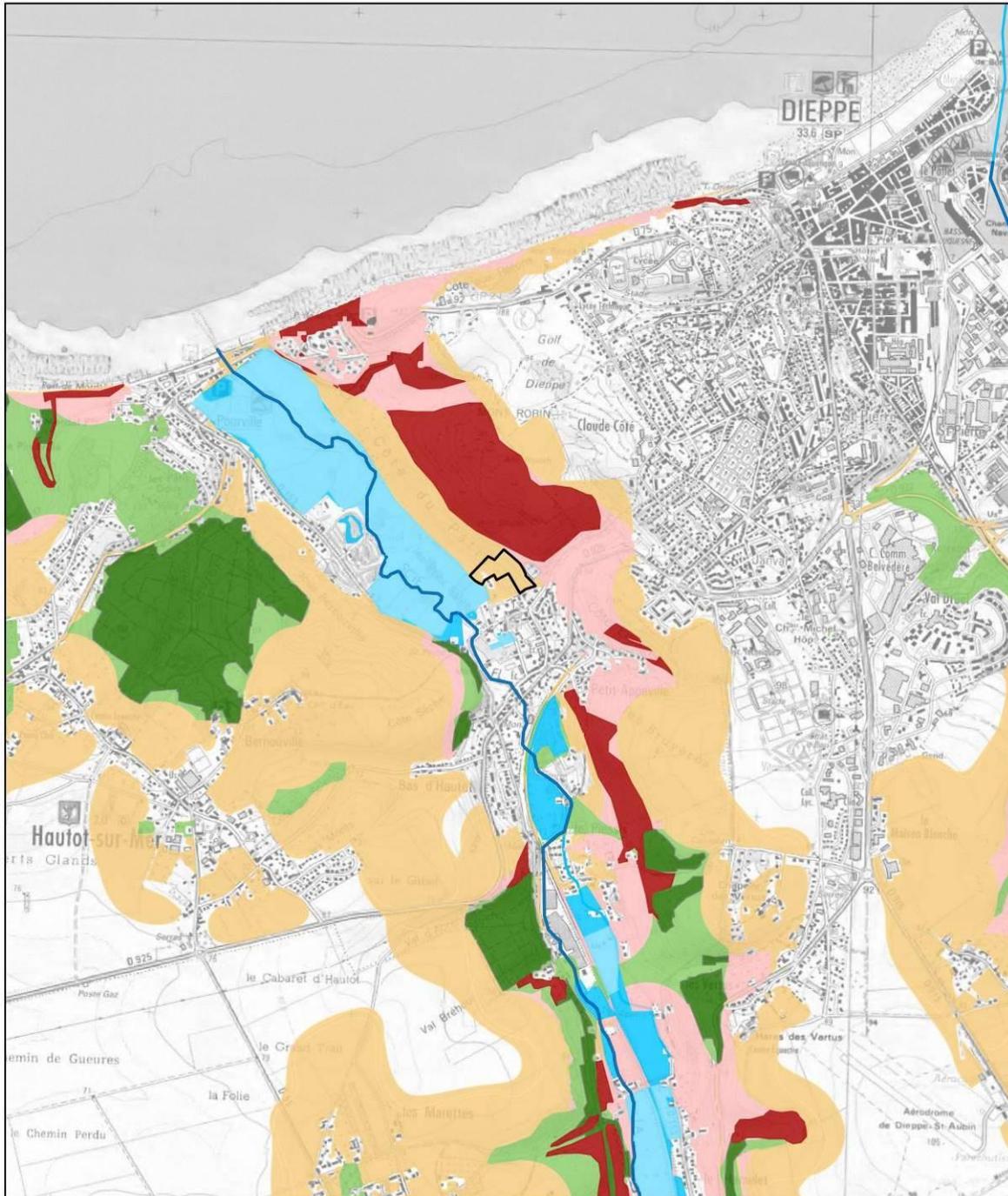
- au sein d'un corridor pour les espèces à fort déplacement ;
- à côté d'un réservoir humide (la Scie et les zones humides connexes) ;
- à côté d'un corridor calcicole pour les espèces à faible déplacement (coteaux situés en rive droite de la Scie)
- à 20 m d'un réservoir calcicole (coteaux localisés en rive droite de la Scie, au nord de la zone d'étude) ;
- à 150 m d'un corridor humide pour les espèces à faible déplacement (zones humides connexes à la Scie) ;
- à 180 m d'un réservoir aquatique (la Scie) ;
- à 320 m d'un réservoir boisé (boisement en rive gauche à la Scie au sud-ouest de la zone d'étude) ;
- à 340 m d'un corridor boisé pour les espèces à faible déplacement (boisement en rive gauche à la Scie au sud-ouest de la zone d'étude).



Extrait du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Haute-Normandie

Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



1.3.4 Zones humides

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie a réalisé des inventaires en 2013 portant sur l'identification et la cartographie des zones humides selon les critères de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008 (publié au JORF n°0272 du 24 novembre 2009)¹. Les données collectées ont été digitalisées au 1/10 000^e.

D'après ces données, il existe une zone humide à l'ouest de la zone d'étude. Cette dernière est contiguë à la zone d'étude et se situe dans le lit majeur de la Scie. Les relevés de végétations et les sondages pédologiques au niveau de la zone d'étude permettront de déterminer si une quelconque zone humide répondant aux critères de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 est présente (cf. § 3.2).

1.3.5 Espaces remarquables au titre de la loi Littoral

La loi « Littoral » est entrée en vigueur le 3 janvier 1986 et a comme objectif principal le développement maîtrisé et anticipé des communes littorales. Cette loi consacre certains espaces comme devant être particulièrement protégés.

Ainsi, sont considérés comme des espaces remarquables, les espaces notamment mentionnés aux articles L.121-23 et R.121-4 qui constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral ou sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

D'après les éléments communiqués par la commune d'Hautot-sur-Mer, les parcelles de la zone d'étude sont classées dans les espaces remarquables.

Pour information, nous avons sollicité en 2017 et 2018 l'Agglomération de Dieppe (Luc Desmarest et Manon BIDEAU) et le département de la Seine Maritime (Erwan JOUBAUD) susceptibles de disposer des données d'après la commune d'Hautot-Sur-Mer mais n'avons pu les récupérer.

1.4 Synthèse du contexte écologique

Parmi les enjeux mis en évidence d'après le contexte écologique global de la zone d'étude et ses abords, on relèvera, au regard des habitats de la zone d'étude, notamment ceux liés :

- aux habitats boisés secs et humides au sein desquels divers oiseaux, chauves-souris et insectes à enjeux se reproduisent ainsi que diverses espèces végétales à enjeux se développent ;
- aux habitats herbacés hygrophiles (roselières, cariçaies, prairies humides...) et aux habitats aquatiques au sein desquels plusieurs espèces d'oiseaux, d'insectes... se reproduisent ainsi que diverses espèces végétales à enjeux se développent ;
- aux habitats herbacés secs et ensoleillés au sein desquels plusieurs espèces végétales et insectes à enjeux sont présents.

Le projet s'inscrit par conséquent au cœur d'une matrice paysagère diversifiée et écologiquement riche.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021309378&categorieLien=id>

Parmi les espèces ayant permis la désignation de la ZNIEFF de type II « La vallée de la Scie », la zone d'étude et ses abords immédiats sont susceptibles d'héberger les espèces suivantes : Hespérie de l'Alcée, Cisticole des joncs, Chlore perfoliée, Conopode dénudé et Iris fétide. De plus, aucune formation végétale ayant permis la désignation de cette ZNIEFF n'est susceptible d'être présente sur le site.

Précisons toutefois que le protocole mis en place pour l'inventaire des ZNIEFF permet uniquement de disposer de listes d'espèces et de formations végétales partielles pour le site de la vallée de la Scie. Il en résulte une liste très réduite des espèces et formations végétales déterminantes qui semble incomplète au regard des milieux présents dans cette vallée.

2 MATERIEL ET METHODES

2.1 Pression d'observation globale

7 passages ont été réalisés et ont permis de recenser l'ensemble des groupes prévus (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1. Pression et conditions d'observation en 2018 et 2019

Dates	Groupes prospectés	Nature des prospections	Observateurs	Conditions météorologiques
4 avril 2018	<u>Oiseaux</u> : nicheurs <u>Mammifères</u> : recherches actives + indices de présence + pose des tubes à muscardins <u>Reptiles</u> : pose des plaques artificielles <u>Amphibiens</u> : recherches crépusculaires et nocturnes	Diurne et nocturne	Nicolas FLAMANT	Couv nuag = 100% avec ondées passagères Vent : force 2 à 3-4 en rafales de SO Temp. : 10-12°C
4 mai 2018	<u>Oiseaux</u> : nicheurs <u>Mammifères</u> : recherches actives + indices de présence + contrôle des tubes à muscardins <u>Reptiles</u> : recherches + contrôles plaques <u>Amphibiens</u> : recherches crépusculaires <u>Papillons de jour</u> : espèces printanières <u>Orthoptères</u> : 1res espèces printanières	Diurne et crépusculaire	Nicolas FLAMANT	Couv nuag = 0% Vent : force 1 d'O Temp. : env. 17°C
17 mai 2018	<u>Flore et végétations</u> <u>Reptiles</u> : contrôles plaques	Diurne	Laure GRANDPIERRE	Couv. nuag = 0 à 25% Vent : force 3 à 4 de S Temp. : 6 à 13°C
25 juin 2018	<u>Oiseaux</u> : nicheurs <u>Mammifères terrestres</u> : recherches actives + indices de présence + contrôle des tubes à muscardins <u>Reptiles</u> : contrôles plaques <u>Papillons de jour</u> : recherche des cortèges <u>Orthoptères</u> : 1res espèces estivales <u>Autres invertébrés</u> : échantillonnage général	Diurne	Nicolas FLAMANT	Couv nuag = 0% Vent : force 3 de NO Temp. : env. 22°C
27 juin 2018	<u>Flore et végétations</u> <u>Reptiles</u> : contrôles des plaques	Diurne	Laure GRANDPIERRE	Couv nuag = 0% Vent : force 3 de S Temp. : env. 20°C

Dates	Groupes prospectés	Nature des prospections	Observateurs	Conditions météorologiques
2 août 2018	<u>Flore et végétations</u> <u>Oiseaux</u> : nicheurs tardifs + en dispersion/migration <u>Mammifères</u> : contrôle tubes à muscardins + recherches actives <u>Reptiles</u> : contrôles plaques + recherches actives <u>Papillons de jour</u> : espèces estivales <u>Papillons de nuit</u> : échantillonnage à la lampe à vapeur de mercure + tube néon <u>Orthoptères</u> : espèces estivales <u>Autres invertébrés</u> : échantillonnage général	Diurne + nocturne	Laure GRANDPIERRE + Nicolas FLAMANT	Couv. nuag = 0% Vent : force 1 à 2 de N Temp. : 23-25°C
8 janvier 2019	<u>Sondages pédologiques</u> pour l'étude des zones humides	Diurne	Laure GRANDPIERRE	-

L'ensemble des passages a été réalisé dans des conditions météorologiques favorables aux inventaires. Les végétations, la flore, les oiseaux nicheurs, les mammifères (hors chiroptères), l'herpétofaune et l'entomofaune (papillons, orthoptères essentiellement) ont été recensés. Le nombre de passages effectué sur la zone d'étude permet de dresser des listes d'espèces suffisamment exhaustives pour évaluer les principaux enjeux de conservation et réglementaires locaux.

2.2 Recherches bibliographiques

Des recherches bibliographiques ont été réalisées en lien avec l'analyse du contexte écologique local. Ainsi, cette analyse a permis de récolter des données naturalistes aux abords proches d'après les inventaires ZNIEFF, le réseau Natura 2000, etc.

Le portail communal de l'INPN et la base de données Digitale 2 du Conservatoire botanique national de Bailleul ont été consultés mais, compte tenu de la vaste étendue de la commune d'Hautot-sur-Mer, de très nombreux habitats concernés allant jusqu'au front de mer et l'absence de mention sur les localités précises d'observation, les données n'ont pu être exploitées de façon satisfaisante.

2.3 Flore et végétations « naturelles »

2.3.1 Caractérisation des végétations

Le diagnostic phytocœnotique a été réalisé à partir des méthodes classiques de la phytosociologie sigmatiste.

La démarche phytosociologique repose sur l'identification de communautés végétales répétitives et homogènes d'un point de vue floristique, écologique, dynamique et phytogéographique. Cette science des groupements végétaux (= syntaxons), est ordonnée en un système hiérarchisé (synsystème), comme le sont les espèces végétales en botanique, où l'association végétale est l'unité de base.

L'association végétale est définie comme une communauté végétale plus ou moins diversifiée sur le plan structural et architectural, mais extrêmement homogène dans ses conditions écologiques

stationnelles. Chaque association végétale est donc une combinaison originale d'espèces dont certaines, dites caractéristiques, lui sont plus particulièrement liées.

Ce système hiérarchisé comprend des unités de rangs hiérarchiques progressivement plus élevés et moins précises, de l'association (voire de la sous-association), à la classe, chacune de ces unités hiérarchiques étant identifiée par un suffixe particulier.

La caractérisation des végétations est généralement réalisée à partir de relevés de terrain (relevés phytosociologiques). Le relevé phytosociologique est un inventaire floristique exhaustif réalisé sur une surface suffisamment grande et homogène d'un point de vue de la composition floristique et des conditions écologiques. Chaque espèce relevée se voit alors affectée de coefficients quantitatifs et qualitatifs (coefficients d'abondance/dominance et de sociabilité).

Au final, les relevés sont alors comparés à ceux de référence à partir de la bibliographie disponible. Pour certaines végétations habituelles et facilement repérables sur le terrain, le rattachement syntaxonomique peut être réalisé sans relevé.

Lorsque la typicité des végétations ne permet pas une caractérisation au niveau de l'association, ce qui est souvent le cas pour les milieux dégradés (pression anthropique importante) ou récents, seuls des rangs supérieurs, comme l'alliance ou l'ordre, peuvent alors être précisés. Par ailleurs, en fonction de la surface de la zone d'étude et hors cas particuliers (végétation de haut niveau d'enjeu), les micro-habitats ne sont pas toujours caractérisés, ni cartographiés. Enfin certaines végétations artificielles ne sont rattachables à aucun syntaxon.

Les végétations de la **zone d'étude (parcelles n°AC 202, 207 et 240)**, sont décrites sous forme de tableau synthétique comprenant les rubriques suivantes :

- **Végétations** : nom français de la végétation. Une végétation correspond généralement à un syntaxon au sens phytosociologique. Toutefois, en fonction du degré de précision recherché cartographiquement et des difficultés de caractérisation de certaines végétations (typicités), une végétation peut comprendre plusieurs syntaxons ;
- **Syntaxons représentatifs** : intitulé des groupements végétaux selon la nomenclature phytosociologique. Hors cas particuliers, les micro-habitats ne sont généralement pas caractérisés ;
- **Code EUNIS** : codes EUNIS des habitats concernés par le syntaxon. La classification des habitats EUNIS est aujourd'hui devenue une classification de référence au niveau européen qui remplace la classification CORINE Biotopes ;
- **Directive « Habitats »** : habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE ;
- **Description et localisation** : physionomies, facteurs écologiques, facteurs anthropiques, espèces dominantes, localisation sur zone d'étude...
- **Cortège végétal indicateur** : espèces diagnostiques (caractéristiques et différentielles) du syntaxon ainsi que les espèces compagnes principales.

Le statut de l'ensemble des végétations recensées est indiqué en ANNEXE 3.

2.3.2 Recueil des données flore

Les inventaires botaniques concernent la flore vasculaire. S'agissant des bryophytes, hors cahier des charges spécifiques, les inventaires concernent uniquement les espèces légalement protégées au niveau national.

Les espèces végétales cartographiées sont donc :

- celles légalement protégées au niveau régional (arrêté du 1 avril 1991) et national (arrêté du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982);
- les bryophytes protégées au niveau national (arrêté du 23 mai 2013) ;
- celles dont le niveau d'enjeu est *a minima* « moyen ».

Les prospections floristiques ont été réalisées **entre avril et août 2018**, à raison de **3 passages**. L'étude qualitative a consisté à dresser une liste générale des espèces végétales aussi exhaustive que possible au niveau de la zone d'étude (cf. ANNEXE 2). Le niveau taxonomique retenu est celui de la sous-espèce (subsp.), quand il existe. La notion de forme et/ou de variété n'est pas retenue. À cet effet, l'ensemble de la zone d'étude a été parcouru plusieurs fois.

2.4 Zones humides

2.4.1 Démarche générale de l'étude des zones humides

D'après l'arrêté du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, un espace peut être considéré comme zone humide, pour l'application de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, dès qu'il présente l'un des critères suivants :

► Ses **sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 ;

► Sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée :

- soit par des **espèces indicatrices de zones humides**, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit par des **communautés d'espèces végétales**, dénommées « **habitats** », ou encore « **végétations** », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. Cette approche présente l'avantage de pouvoir utiliser la cartographie des végétations lorsque celle-ci est disponible et est donc recommandée pour les zones d'études relativement vastes. En revanche, l'une des contraintes est l'existence d'habitats naturels qui sont considérés comme « pour partie » en zone humide et qui peuvent nécessiter une analyse plus fine.

Amené à préciser la portée de cette définition légale, le **Conseil d'État a considéré dans un arrêt (CE, 22 février 2017, n° 386325)** qu'une zone humide ne peut être caractérisée :

- **Lorsque de la végétation spontanée y existe**, que « par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles ». Il considère en conséquence que **les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation spontanée, « cumulatifs »** (...).
- **En l'absence de végétation**, liée à des conditions naturelles (exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (exemple : **parcelles labourées**, etc.), ou en présence d'une **végétation dite « non spontanée »**, une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés dans l'arrêté du 24 juin 2008.

En complément, le ministère de la transition écologique et solidaire a publié une note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides. Cette note a pour objet de préciser la notion de « végétation spontanée » suite à la décision du Conseil d'Etat.

Le contenu de cette note peut être résumé de la façon suivante :

- En cas de **présence de végétation spontanée**, les deux critères « sols » et « végétation » sont requis pour caractériser une zone humide. Le seul critère « habitat » ou « végétation caractéristique » ne suffit plus comme le permettait l'arrêt du 24 juin 2008.
- En l'**absence de végétation spontanée**, une zone humide est caractérisée par le seul critère « sol ».

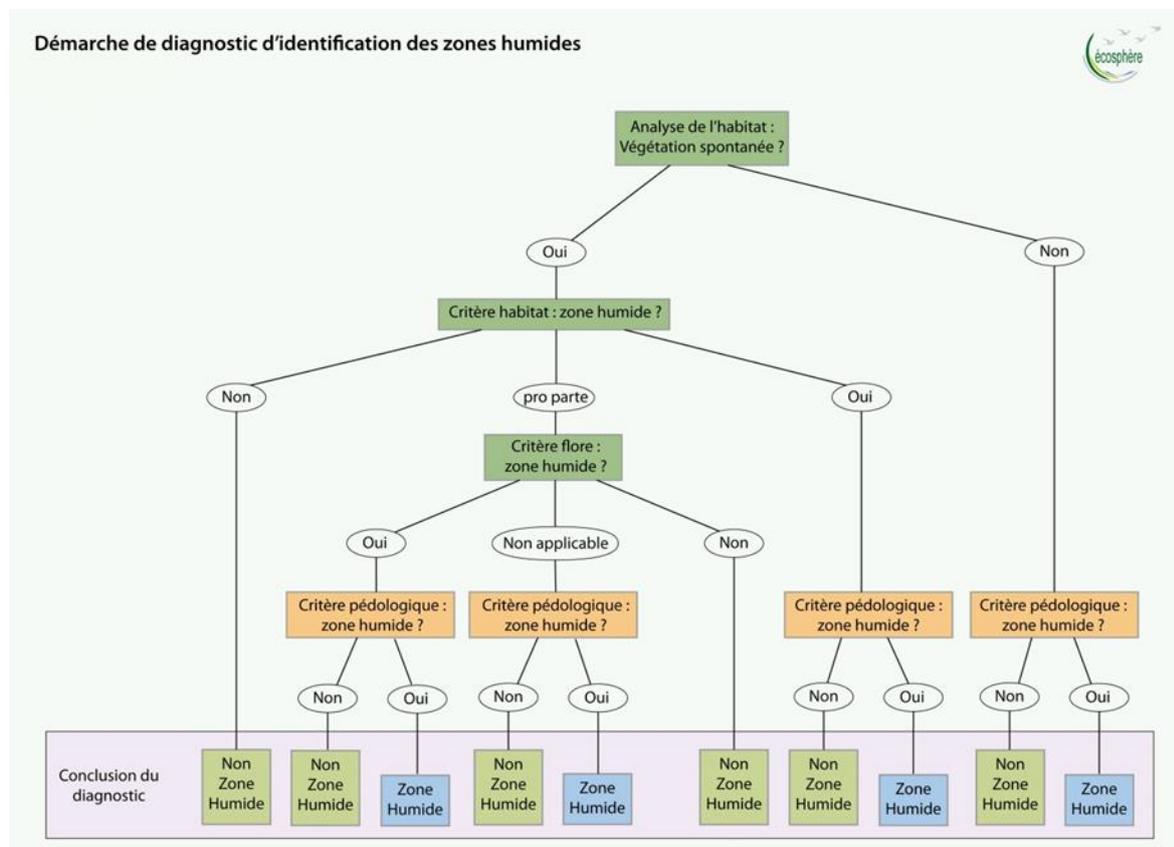


Figure 1. Démarche de diagnostic d'identification des zones humides

L'examen du sol doit être mené idéalement en fin d'hiver ou au début du printemps, période où l'excès d'eau est bien visible. L'examen de la végétation, quant à lui, doit être fait à une période où les espèces végétales sont à un stade de développement permettant leur détermination, la période incluant la floraison des principales espèces étant à privilégier.

2.4.2 Relevés des habitats naturels

Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé une cartographie détaillée de l'ensemble des végétations présentes au sein de la zone d'étude à une échelle adaptée.

Précisons également que l'ensemble des formations végétales observées est considéré comme spontané.

Conformément à la méthodologie 2.2.1. de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, relatif à la définition des zones humides, nous nous sommes basés sur la cartographie des végétations pour déterminer si les habitats présents correspondaient à un ou des habitats caractéristiques de zones humides figurant à l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Elle a également été affinée à partir du catalogue des végétations de Haute-Normandie (BUCHET J. et al, 2014). Dans ce dernier document, un rattachement des végétations du territoire jusqu'à l'association phytosociologique est réalisé.

2.4.3 Relevés pédologiques

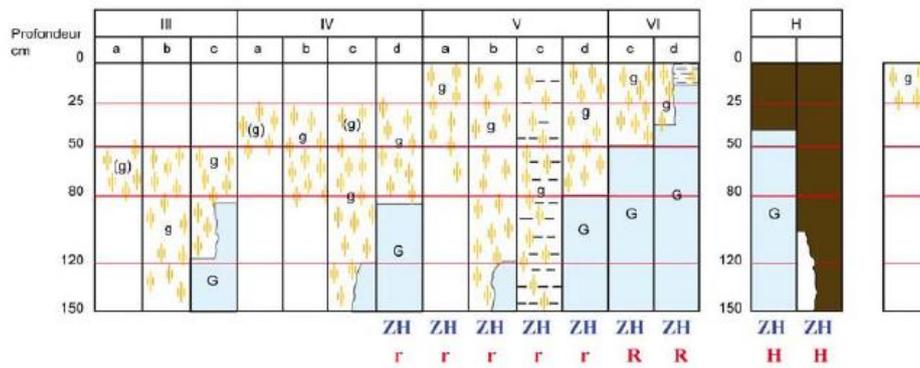
2.4.3.1 Définition des sols de zones humides

D'après l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, les sols de zones humides correspondent (cf. Figure caractéristiques des sols de zones humides) :

- ▶ À tous les **histosols** (sols tourbeux) car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (classes d'hydromorphie H du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981, modifié) ;
- ▶ À tous les **réductisols** car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol (classes VI c et d du GEPPA) ;
- ▶ Aux autres sols caractérisés par :
 - des **traits rédoxiques** débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (classes V a, b, c et d du GEPPA) ;
 - ou des **traits rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur (classe IV d du GEPPA).

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols dont la dénomination scientifique suit le Référentiel pédologique, AFES, BAIZE et GIRARD, 1995 et 2008. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse (cf. annexe de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009).

Dans certains cas particuliers (sols développés dans des substrats pauvres en fer, nappe très oxygénée...), une expertise des conditions hydrogéomorphologiques doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée de l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol. Néanmoins, dans le cadre de notre étude, nous n'aurons pas à réaliser une telle expertise en l'absence de ces conditions particulières.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon rédoxique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 2. Caractéristiques des sols de zones humides

2.4.3.2 Aspects méthodologiques

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière, mais surtout au niveau de secteur non défini en zone humide au titre du critère habitat (cf. chapitre précédent).

Un sondage doit être réalisé par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques (= du milieu). Le nombre de sondages est à adapter en fonction des conditions observées sur le terrain. Chaque sondage pédologique doit être, si possible, réalisé jusqu'à une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre.

Nous avons réalisé les relevés à l'aide d'une tarière.



Tarière utilisée pour les relevés pédologiques (photo : Laure Grandpierre - Ecosphère)

Figure 3. Matériel utilisé pour l'analyse pédologique



Localisation des relevés pédologiques

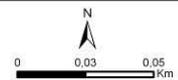
Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

- Sondages pédologiques
- Zone d'étude
- Zones humides au titre de l'arrêté du 1er octobre 2009 (DREAL Normandie, 2013)



Ecosphère, Commune d'Hautot-sur-Mer, 2018
Source : Fond Scan25 - IGN ©
et/ou Fond Orthophoto - BING ©

2.5 Faune

2.5.1 Principaux groupes inventoriés

Compte tenu de la nature du projet et des habitats concernés mais aussi des espèces ayant justifié des classements précités, l'étude de la faune a porté sur les

- oiseaux nicheurs ;
- mammifères terrestres ;
- reptiles (serpents, lézards) ;
- amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons) ;
- papillons de jour et de nuit ;
- orthoptères (criquets, grillons, sauterelles).

Diverses espèces appartenant à d'autres groupes d'invertébrés ont été recensées à l'occasion des inventaires des groupes précédents. Les libellules n'ont pas fait l'objet d'inventaire spécifique compte tenu de l'absence d'habitat de reproduction sur la zone d'étude. Néanmoins, quelques espèces observées en dispersion locale ont été identifiées.

2.5.2 Pression d'échantillonnage

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté à pied à chacun des passages. Divers dispositifs d'échantillonnages des reptiles, de certains mammifères terrestres et des papillons de nuit ont été mis en place notamment dans les secteurs à plus fort potentiel écologique (cf. carte suivante).

2.5.3 Recueil des données

2.5.3.1 Oiseaux nicheurs

Au regard des habitats naturels présents au sein de la zone d'étude et afin de couvrir l'ensemble de la période de nidification des espèces, **2 passages spécifiques** ont été assurés les 4 mai et 25 juin 2018. D'autres passages précoces et plus tardifs ont permis de compléter les connaissances sur les espèces nicheuses. Ainsi, la liste et les effectifs locaux ont été amendés lors des passages des 4 avril, 17 mai et 27 juin 2018. Les espèces nocturnes ont été notées à travers les passages des 4 avril et 4 mai 2018.

Les espèces présentant des enjeux de conservation ont été particulièrement recherchées. Il s'agit principalement des espèces inscrites sur la Liste Rouge Régionale (LRR) des oiseaux nicheurs de Haute-Normandie en tant que « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » (**Debout, 2013**²). Les éventuelles espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ont également été recherchées (pics...) ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF en Haute-Normandie.

Les effectifs des espèces ont été autant que possible estimés et leurs habitats de reproduction localisés. S'agissant des espèces plus « banales » (non menacées mais protégées), les effectifs ont

² Debout G., 2013. Liste rouge des oiseaux de Haute-Normandie. GONm, Caen, 51 p.

fait l'objet d'estimations selon des fourchettes simples à évaluer. Les données recueillies apparaissent par conséquent suffisantes pour évaluer les enjeux et sensibilités locales.

L'inventaire ornithologique a été réalisé en pratiquant les itinéraires échantillons et divers points d'écoute de type EPS (Echantillonnage Ponctuel Simple). L'observateur a identifié les espèces à vue et à l'ouïe et a quantifié les abondances. Ces techniques ont permis de dresser une liste considérée comme suffisamment exhaustive des espèces nichant au sein de la zone d'étude. Les espèces nichant aux abords mais fréquentant la zone ont également été notées. Les passages ont été réalisés par conditions météorologiques favorables à l'inventaire des oiseaux. Par conséquent, **les méthodes mises en œuvre ont été suffisantes pour évaluer les enjeux ornithologiques locaux.**

2.5.3.2 Mammifères terrestres (hors chiroptères)

Au regard notamment des habitats ligneux présents dans la zone d'étude ainsi qu'en lien avec le potentiel mammalogique local, diverses méthodes d'inventaire ont été mises en place.

Les espèces présentant des enjeux de conservation ont été particulièrement recherchées. Il s'agit principalement des espèces inscrites sur la Liste Rouge Régionale (LRR) des mammifères de Haute-Normandie en tant que « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » (Leboulenger & Rideau (coord.), 2013.³). Les fonctionnalités locales (éventuels axes de déplacements privilégiés, coulées...) ont également été recherchées.

Compte tenu de leur activité principalement nocturne et essentiellement souterraine, les micromammifères terrestres n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques. Le piégeage sur la base de méthodes non destructives n'a pas été mis en place compte tenu de la lourdeur et du coût élevé de mise en œuvre de cette technique.

Des protocoles multi-spécifiques ont néanmoins été mis en œuvre avec l'objectif d'atteindre une liste la plus exhaustive possible des espèces locales :

- itinéraires nocturnes à la lampe torche, alliés aux passages dédiés aux oiseaux nicheurs et aux papillons de nuit ;
- recherches et identifications d'indices de présence : fèces, traces, empreintes, coulées, anciens nids, reliefs de repas (etc.). Des recherches de noisettes au sol ont été conduites afin de révéler la présence de divers micromammifères tels que le Muscardin ;
- mise en place de 15 tubes nids à Muscardin au sein des haies et fruticées bien exposées favorables à l'espèce. Trois transects localisés au sein d'habitats particulièrement favorables à l'espèce ont été échantillonnés. 5 tubes nids ont été disposés par transect et contrôlés à chaque passage ;
- recherches de sites de stationnement de rapaces nocturnes (surtout Chouettes effraie et hulotte) afin de récolter d'éventuelles pelotes de réjection dans lesquelles figurent les restes osseux de micromammifères ;
- recherches de bouteilles en verre vides afin de visualiser leurs contenus. En effet, ces dernières s'avèrent particulièrement attractives pour divers micromammifères, attirés soit par le fond de liquide stagnant et/ou par les premiers insectes déjà piégés.



Figure 4. Tube nid disposé sur la zone d'étude – N. Flamant

³ Leboulenger F. & Rideau C. (coord.), 2013. Liste rouge des Mammifères de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Groupe Mammalogique Normand. 8p.

L'absence de pelotes, de bouteilles vides et d'aire de stationnement de rapaces nocturnes a restreint les capacités à dresser une liste avancée des espèces du site. Un effort d'échantillonnage relativement important a été porté au Muscardin, espèce présentant à la fois un enjeu de conservation et réglementaire.



Localisation des stations fixes d'échantillonnage

Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation

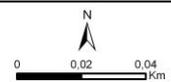


Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

 Zone d'étude

Stations d'échantillonnage

-  plaques reptile
-  tubes à Muscardin
-  échantillonnage hétérocères nocturne



Écosphère, Commune d'Hautot-sur-Mer, 2018
Source : Fond Scan25 - IGN ©
et/ou Fond Orthophoto - BING ©

2.5.3.3 Reptiles

La zone d'étude est composée de lisières arbustives, de milieux herbacés mésophiles ponctuellement plus xérophiles et thermophiles dominant la basse vallée de la Scie. Ces habitats sont particulièrement favorables aux reptiles pour établir leur cycle biologique complet.

Des recensements ont donc été effectués durant la période d'activité des reptiles, soit d'avril à août 2018.

Les espèces présentant des enjeux de conservation ont été particulièrement recherchées (Vipère péliade, Coronelle lisse...). Il s'agit principalement d'espèces inscrites sur la Liste Rouge Régionale (LRR) des reptiles de Haute-Normandie en tant que « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » (Barrioz & Voeltzel (coord.), 2014⁴). Les espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF en Haute-Normandie ont également été recensées.

Durant l'ensemble des passages d'avril à août 2018, deux méthodes complémentaires ont été mises en œuvre :

- les **prospections à vue**, en réalisant des transects à pied le long des lisières thermophiles. L'observateur, muni de jumelles et d'un appareil photo, a privilégié les journées relativement fraîches entrecoupées d'éclaircies, particulièrement favorables notamment à l'observation de la Vipère péliade ;
- **l'inspection d'abris, naturels et artificiels** :
 - l'ensemble des abris naturels présents sur place a été contrôlé ;
 - 13 abris artificiels, dits « plaques reptiles » (PR), ont été disposés en début de saison (4 avril) au sein de la zone d'étude (cf. carte de pression d'échantillonnage précédente). Ces abris ont augmenté la disponibilité locale en refuges. Ces plaques caoutchoutées noires, de surface allant de 0,5 à 1 m², ont été posées au sol dans des endroits ensoleillés plus particulièrement en tout début de journée.



Figure 5. PR disposée le long du futur sentier piéton – N. Flamant



Figure 6. Souche prospectée en tant qu'abri naturel – N. Flamant

Les plaques ont été disposées au sein des 2,6 hectares de la zone et aux abords immédiats afin d'appréhender au mieux les fonctionnalités locales vis-à-vis des reptiles. Elles ont été soulevées à chaque passage multi-groupes (faune et flore).

La combinaison des méthodes d'inventaires et la pression d'échantillonnage permet de disposer des données suffisantes pour évaluer les enjeux herpétologiques locaux.

⁴ Barrioz M. & Voeltzel V. (Coord.), 2014. Liste Rouge des Reptiles de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand (URCPIE Basse-Normandie, CPIE du Cotentin & CPIE Vallée de l'Orne), 9 p.

2.5.3.4 Lépidoptères (papillons)

La zone d'étude comprend plusieurs tronçons d'habitats herbacés thermophiles ainsi que des lisières favorables aux papillons de jour et de nuit.

Les espèces présentant des enjeux de conservation ont été particulièrement recherchées. Il s'agit des espèces inscrites sur la Liste Rouge Régionale (LRR) des papillons de jour et zygènes de Haute-Normandie en tant que « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » (Lorthiois (coord.), 2015⁵). Les espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF (Dardenne B. & Sauvagère M., 2009) en Haute-Normandie ont également été recensées. En outre, compte tenu de l'absence de liste rouge régionale des papillons de nuit, les enjeux spécifiques sont issus de l'évaluation de la rareté régionale des espèces évaluée par Écosphère (ress. interne) et par Dardenne & Sauvagère (2009).

S'agissant des papillons de jour, les recensements ont eu lieu d'avril à août afin de couvrir l'ensemble des phénologies spécifiques des espèces à enjeu potentielles. Plusieurs méthodes ont été combinées :

- le recensement à vue des imagos, essentiellement dans les habitats ouverts et le long de certaines lisières. D'éventuelles captures ont été entreprises afin de certifier certaines identifications ;
- la recherche des chenilles, qui permet d'établir l'autochtonie des espèces et de localiser précisément leurs habitats. Elles ont été recherchées par observation directe dans la végétation herbacée et arbustive ainsi que par battage de la végétation.

Les inventaires ont été réalisés par conditions météorologiques favorables, soit entre 10 et 17 heures, par temps ensoleillé avec *a minima* une couverture nuageuse faible, vent nul à modéré et des températures supérieures à 15°C. Les populations locales de papillons de jour ont été échantillonnées à chacun des passages d'avril, mai, juin et août 2018.

La liste des papillons de jour est toutefois considérée comme partielle au regard de la pression d'échantillonnage appliquée. Elle permet néanmoins d'appréhender de façon satisfaisante le potentiel écologique des habitats de la zone.

Concernant les papillons de nuit, en plus des quelques données récoltées de jour (espèces aux mœurs diurnes), une prospection nocturne spécifique a été organisée le 2 août 2018. La technique de la lampe à forte puissance (160 Watts), dite à « vapeur de mercure », a été mise en œuvre durant une partie de la nuit au milieu de la prairie pâturée. Les conditions étaient particulièrement favorables à l'activité des papillons de nuit.



Figure 7. Lampe à vapeur de mercure au milieu de la prairie pâturée de la zone d'étude – L. Grandpierre

Les identifications ont été réalisées en interne et des vérifications et validations ont été apportées par un référent national, collaborant régulièrement avec Écosphère : Chr. GIBEAUX.

⁵ Lorthiois M. (coord.), 2015. Liste rouge des papillons diurnes & zygènes de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, 17 p.

La prospection nocturne allée aux prospections diurnes permet de disposer d'une liste partielle des papillons de nuit. Le potentiel d'accueil de la zone d'étude peut néanmoins être correctement évalué.

2.5.3.5 Orthoptères (*criquets, grillons, sauterelles*)

La zone d'étude comprend des habitats herbacés et des lisières arbustives plus ou moins thermophiles favorables aux orthoptères.

Les espèces présentant des enjeux particuliers de conservation ont été particulièrement recherchées. Il s'agit des espèces inscrites sur la Liste Rouge Régionale (LRR) des orthoptères de Haute-Normandie en tant que « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » (Simon & Stallegger, 2013⁶). Les espèces protégées et déterminantes de ZNIEFF (Stallegger P., 2009) en Haute-Normandie ont également été recensées.

Des recensements ont donc été effectués durant la période d'activité des orthoptères, soit d'avril à août 2018.

Deux méthodes ont été pratiquées :

- la recherche diurne à vue des adultes, qui ont été recherchés dans l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts favorables aux orthoptères incluant les lisières et les prairies/friches... Si nécessaire, la capture au filet avec relâcher immédiat des individus a été réalisée ;
- l'écoute des stridulations des adultes :
 - nocturne, grâce à un détecteur d'ultrasons. Ce dernier permet de localiser d'éventuelles espèces stridulant dans des gammes de fréquence quasi-inaudibles (supérieures à 20000 Hz). Cette technique est très efficace pour détecter certaines sauterelles arboricoles (barbitistes, leptophye, phanéoptères...);
 - diurne et directe à l'oreille. La plupart des criquets, grillons et sauterelles émettent également des stridulations dans l'audible (émissions inférieures à 20 000 Hz). Ces stridulations sont caractéristiques des espèces et permettent de compléter très efficacement les inventaires à vue.

Les inventaires ont été réalisés par conditions météorologiques favorables :

- de jour : entre 10 et 18h, par temps ensoleillé, vent au maximum modéré et températures supérieures à 15°C. Les populations locales d'orthoptères ont été échantillonnées à chacun des passages d'avril, mai, juin et août 2018 ;
- de nuit : entre 22 et 2h, par vent au maximum modéré et températures supérieures à 15°C. Les populations nocturnes d'orthoptères ont été échantillonnées en août 2018.

La multiplication des passages et des techniques d'inventaires mises en œuvre permet de disposer d'une liste quasi exhaustive des espèces locales, considérée suffisante pour évaluer les enjeux orthoptérologiques locaux.

⁶ Simon A. & Stallegger P., 2013. Liste rouge des orthoptères (et espèces proches) de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. 6p.

2.6 Évaluation des enjeux

2.6.1 Enjeux de conservation

Les enjeux spécifiques régionaux ont été définis en prenant en compte en priorité les critères de menaces régionales (degrés de menace selon la méthodologie UICN). A défaut de liste rouge régionale, les raretés régionales des espèces ont été utilisées. Il en résulte la constitution de cinq niveaux d'enjeu : très fort, fort, assez fort, moyen, faible.

Tableau 2. Méthode d'attribution des enjeux spécifiques régionaux

Menace régionale (liste rouge UICN)		Rareté régionale	Enjeu spécifique régional
CR (En danger critique)	OU	Très rare	Très fort
EN (En danger)		Rare	Fort
VU (Vulnérable)		Assez rare	Assez fort
NT (Quasi-menacé)		Assez commun	Moyen
LC (Préoccupation mineure)		Commun	Faible
DD (insuffisamment documenté), NE (Non Evalué)		Très commun	« dire d'expert » si possible

Les références bibliographiques utilisées dressant les degrés de menace et/ou de rareté à l'échelle de « l'ancienne » région Haute-Normandie sont les suivantes :

- pour les habitats naturels : **Catteau & Duhamel (coord.), 2014 ;**
- pour la flore vasculaire : **Buchet, Housset & Toussaint (coord.), 2015 ;**
- pour les oiseaux : **Debout, 2013 ;**
- pour les mammifères : **Leboulenger & Rideau (coord.), 2013 ;**
- pour les reptiles et amphibiens : **Barrioz & Voeltzel (coord.), 2014 ;**
- pour les papillons de nuit : **Dardenne & Sauvagère, 2009 ;**
- pour les papillons de jour et zygènes : **Lorthiois (coord.), 2015 ;**
- pour les orthoptères : **Simon & Stallegger, 2013.**

Les enjeux spécifiques des autres groupes recensés sont basés sur des critères de rareté régionale, établis en interne d'après l'analyse de diverses références bibliographiques et nos connaissances.

Dans un second temps, ces enjeux spécifiques régionaux ont été contextualisés à l'échelle de la zone d'étude en prenant en considération l'état de conservation des habitats naturels, leur typicité, leur ancienneté/maturité... et, pour les espèces, leur rareté infrarégionale, leur endémisme, la dynamique de leurs populations, leur état de conservation... Cette contextualisation a amené, si nécessaire, à pondérer les enjeux spécifiques régionaux (à la hausse ou à la baisse) afin d'aboutir à des **enjeux spécifiques stationnels**.

Enfin, un enjeu multi-spécifique stationnel a été défini aux différents cortèges floristiques et faunistiques en prenant en considération l'enjeu spécifique stationnel des espèces constitutives d'un habitat. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte une combinaison d'espèces à enjeu au sein d'un même habitat.

Tableau 3. Méthode d'attribution des enjeux multi-spécifiques stationnels

Critères retenus ⁷	Enjeu multi-spécifique stationnel
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Très fort » ou 2 espèces à enjeu spécifique stationnel « Fort »	Très fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Fort » ou 4 espèces à enjeu spécifique stationnel « Assez fort »	Fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Assez fort » ou 6 espèces à enjeu spécifique stationnel « Moyen »	Assez fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Moyen »	Moyen
Autres cas	Faible

L'enjeu spécifique ou multi spécifique stationnel a ensuite été appliqué aux habitats d'espèce(s) concernés pour conduire aux **enjeux stationnels** selon les modalités suivantes :

- si l'habitat est favorable de façon homogène : le niveau d'enjeu a été appliqué à l'ensemble de l'habitat d'espèce ;
- si l'habitat est favorable de façon partielle : le niveau d'enjeu a été appliqué à une partie de l'habitat d'espèce ;
- sinon, l'enjeu a été appliqué à la station.

2.6.2 Enjeux fonctionnels

La fonctionnalité des habitats a été évaluée à dire d'experts en lien avec les observations comportementales des espèces (effectifs observés, déplacements éventuels, présence de gîtes...) ainsi qu'avec la nature et la potentialité des habitats à constituer des continuités écologiques favorables et/ou empruntées par les espèces.

2.6.3 Enjeux réglementaires

Le statut de protection des espèces végétales et animales, en dehors de toute considération relative à la menace et donc à la conservation, est un facteur primordial à prendre en considération dans le cadre d'un diagnostic écologique.

Vis-à-vis du présent projet, les espèces protégées au regard de la destruction des individus et de leurs habitats (repos, alimentation et reproduction) ont été recensées, comptabilisées et localisées.

Une liste des espèces protégées par groupe étudié et concernée par le projet a donc été produite.

L'ensemble des données nécessaires et suffisantes a été collecté pour évaluer si l'état de conservation des espèces protégées sera potentiellement remis en cause par le projet.

⁷ A adapter par groupe et par région.

2.7 Cartographie

Différentes cartes ont été produites afin de synthétiser géographiquement :

- le contexte écologique ;
- la pression d'observation locale ;
- les végétations « naturelles » : la cartographie des végétations ne concerne que celles observables au moment de l'inventaire (absence d'approche dynamique). Les limites des végétations ont été relevées sur un fond cartographique à une échelle adaptée ;
- les enjeux
 - de conservation : les végétations ainsi que les stations et les habitats d'espèces possédant un enjeu spécifique stationnel *a minima* moyen ont été localisés ;
 - fonctionnels : routes de vol, continuités écologiques particulières...
 - réglementaires, où l'ensemble des espèces d'enjeu *a minima* assez fort ont été localisées et celles d'enjeu faible et moyen ont fait l'objet de regroupements par grand type d'habitat fréquenté.

3 FLORE, VEGETATIONS ET ZONES HUMIDES

3.1 Description des végétations

4 unités de végétation ont été identifiées au sein de la zone d'étude :

- prairies mésophiles pâturées ;
- ourlets calcicoles à Brachypode penné ;
- ourlets vivaces des sols eutrophes ;
- haies arbustives à arborées rudérales.

Ces végétations sont présentées sous forme de tableau synthétique et de cartes (cf. tableau et carte pages suivantes).

Tableau 4. Végétations de la zone d'étude

Végétations	Syntaxons représentatifs	Code EUNIS	Directive « Habitats » (Ann. 1)	Description et localisation	Cortège végétal indicateur
Prairies mésophiles pâturées	<i>Cynosurion cristati</i> Tüxen 1947	E2.1	non	Prairies pâturées planitiaires à montagnardes. Elles sont surtout caractérisées par l'absence d'espèces des prairies de fauche et d'espèces d'altitude. Cette formation est présente dans les prairies pâturées (chevaux et bovins) de la zone d'étude.	Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>), Ray-gras commun (<i>Lolium perenne</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), Pâquerette vivace (<i>Bellis perennis</i>), Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>)
Ourlet calcicole à Brachypode penné	<i>Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris</i> B. Foucault, Frileux & Watzek in B. Foucault & Frileux 1983	E1.26	pour partie	Pelouses vivaces des sols alcalins, compacts, bien drainés mais sans déficit hydrique marqué. Cette formation est très localisée au niveau d'affleurements calcicoles le long des clôtures notamment en haut des talus.	Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>), Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>), Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Triseté jaunâtre (<i>Trisetum flavescens</i>), Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>), Luzerne lupuline (<i>Medicago lupulina</i>), Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)
Ourlet vivace des sols eutrophes	<i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 1967 nom. cons. propos.	E5.43	non	Ourlets vivaces des stations eutrophes rudérales ensoleillées présents au niveau d'un ancien chemin non entretenu au cœur de la zone d'étude et en contact avec des haies arbustives.	Géranium herbe-à-robert (<i>Geranium robertianum</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Silène dioïque (<i>Silene dioica</i>), Brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Berce commune (<i>Heracleum sphondylium</i>), Anthriscus sauvage (<i>Anthriscus sylvestris</i>), Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>), Benoite commune (<i>Geum urbanum</i>), Lierre terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>)

Végétations	Syntaxons représentatifs	Code EUNIS	Directive « Habitats » (Ann. 1)	Description et localisation	Cortège végétal indicateur
Haie arbustive à arborée rudérale	<i>Fraxino excelsioris-Sambucetum nigrae</i> (Jovet 1936) de Foucault 1991 nom. Inval. (art.30, 5)	F3.11 / FA.2	non	Fourrés mésophiles arbustifs ou arborés, neutrophiles, eutrophiles et rudéraux présents sous forme linéaire (haies) et en contact direct avec les prairies.	Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), Erable champêtre (<i>Acer pseudoplatanus</i>), Noisetier commun (<i>Corylus avellana</i>), Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>), Prunier épineux (<i>Prunus spinosa</i>), Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Ronce sp. (<i>Rubus sp.</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)

Figure 8. Quelques végétations de la zone d'étude – L. Grandpierre



Prairie pâturée mésophile (17/05/2018)



Prairie pâturée mésophile (17/05/2018)



Ourlet calcicole à Brachypode penné
(27/06/2018)



Ourlet vivace des sols eutrophes (17/05/2018)



Ourlet vivace des sols eutrophes (27/06/2018)



Haies arbustives à arborées rudérales
(02/08/2018)



Localisation des végétations

Commune d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

	Zone d'étude		Ourlets calcicoles à Brachypode penné
			Ourlets vivaces des sols eutrophes
			Prairies mésophiles pâturées
			Haies arbustives à arborées rudérales

Ecosphère, Commune d'Hautot-sur-Mer, 2018
 Source : Fond Scan25 - IGN ©
 et/ou Fond Orthophoto - BING ©

3.2 Zones humides

3.2.1 Relevés des habitats naturels

La cartographie produite a mis en évidence qu'aucune des végétations présentes dans la zone d'étude n'est caractéristique de zones humides au titre de l'arrêté de juin 2008, modifié (cf. chapitre 3 « Flore et Végétations » ci-dessus et annexe 3).

L'analyse s'arrête là pour ces végétations non humides mais nous avons fait toutefois quelques sondages pédologiques en bas des parcelles 202 et 240 (secteur proche de la zone humide avérée située à l'ouest du chemin communal).

3.2.2 Relevés pédologiques

Le tableau qui suit présente les 2 relevés pédologiques effectués au sein de la zone d'étude.

Date	Numéro du relevé	Profondeur du sondage (cm)	Horizons tourbeux	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Sol de zone humide
08/01/2019	1	90	Non	Présence de faibles taches rouille et décoloration à 30 cm ne se prolongeant pas	Non	Non
	2	90	Non	Présence de faibles taches rouille et décoloration à 45 cm ne se prolongeant pas	Non	non



Figure 9. Sondage pédologique n°1 (Laure Grandpierre)



Figure 10. Sondage pédologique n°2 (Laure Grandpierre)

Les sondages pédologiques réalisés sur les végétations ont permis de conclure à l'absence de zones humides au sein de la zone d'étude.

3.3 Enjeux

3.3.1 Enjeux stationnels

Parmi les 81 espèces végétales recensées, toutes présentent des enjeux spécifiques stationnels de niveau « faible ».

Précisons également qu'aucune espèce végétale ni aucun habitat déterminant de ZNIEFF n'a été recensé au sein de la zone d'étude.

Par ailleurs, les végétations caractérisées au sein de la zone d'étude présentent des enjeux écologiques de niveau « faible ».

3.3.2 Enjeux réglementaires

3.3.2.1 Protection des espèces

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée au sein de la zone d'étude.

3.3.2.2 Zones humides

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été recensée au sein de la zone d'étude.

Précisons toutefois que des végétations de zones humides (roselières, cariçaies...) sont localisées à l'ouest du chemin bordant les parcelles 202 et 240. Il conviendra donc d'être très vigilant en phase travaux vis-à-vis de ces zones humides si le projet venait à aboutir.

3.4 Espèces végétales exotiques envahissantes

Aucune espèce végétale exotique envahissante n'a été recensée au sein des 2,6 ha de la zone d'étude.

4 FAUNE

4.1 Oiseaux

Un total de 51 espèces d'oiseaux a été recensé sur la zone d'étude et ses abords immédiats d'avril à août 2018. Parmi ces 51 espèces, 46 sont nicheuses dont 12 proviennent directement de la zone d'étude (cf. ANNEXE 5). 5 espèces migratrices ont été observées en vallée de la Scie et n'ont aucun lien fonctionnel particulier avec la zone d'étude. Elles ne sont donc pas détaillées ci-après mais juste citées en ANNEXE 5.

4.1.1 Description des peuplements nicheurs

4.1.1.1 Sur la zone d'étude

12 espèces se reproduisent au sein de la zone d'étude. Il s'agit de passereaux liés aux habitats arbustifs à arborés bordant les espaces prairiaux. Les abondances sont globalement faibles avec quelques couples de chacune des espèces.

On recense des espèces :

- de fourrés arbustifs assez denses et hauts avec le Pinson des arbres, la Mésange à longue queue et le Pigeon ramier. Ces habitats sont localisés en partie sud du chemin piéton désormais embroussaillé ;
- de fruticées plus ou moins denses en milieu ouvert avec l'Accenteur mouchet, le Chardonneret élégant, la Fauvette à tête noire, la Fauvette des jardins, la Fauvette grisette, la Grive musicienne, le Merle noir, le Rougegorge familier, et le Troglodyte mignon.



Figure 11. *Troglodyte mignon* – S. Sibley

4.1.1.2 Aux abords immédiats

28 autres espèces ont été contactées aux abords immédiats de la zone d'étude (parcelles attenantes) et nichent au sein des prairies bocagères, des formations humides de la basse vallée de la Scie et des habitations proches. La plupart ne fréquente pas la zone d'étude ou du moins de façon très ponctuelle. On recense des espèces :

- ubiquiste avec le Coucou gris ;
- des formations ligneuses humides (bois et saulaies basses) de la basse vallée de la Scie avec le Bouvreuil pivoine, la Corneille noire, le Geai des chênes, les Mésanges bleue et charbonnière, le Pic vert, le Pouillot véloce et la Tourterelle des bois ;
- des formations herbacées humides (roselières, prairies...) de la basse vallée de la Scie avec la Bouscarle de Cetti, le Canard colvert, la Locustelle tachetée, le Phragmite des joncs et la Poule d'eau ;

- des prairies bocagères mésophiles de fauche avec la Cisticole des joncs ;
- des haies plus ou moins denses et hautes avec le Bruant jaune, le Faucon crécerelle et l'Hypolaïs polyglotte ;
- des secteurs anthropisés et leurs jardins attenants avec la Bergeronnette grise, l'Étourneau sansonnet, les Hirondelles de cheminée et de fenêtre, le Moineau domestique, la Pie bavarde, le Rougequeue noir, la Tourterelle turque et le Verdier d'Europe.



Figure 12. *Moineau domestique – L. Spanneut*

4.1.1.3 Aux abords plus éloignés

6 autres espèces ont été observées en simple survol journalier au-dessus de la zone d'étude et en alimentation pour l'une d'entre elles (Bondrée apivore). Elles nichent cependant aux abords plus éloignés. La plupart d'entre elles présente de vastes domaines vitaux. Figurent :

- 3 espèces nichant potentiellement dans la vallée de la Scie ou dans ses boisements de pente attenants : la Bondrée apivore, observée alors qu'elle s'alimentait sur la zone d'étude, la Buse variable et la Chouette hulotte ;
- 2 espèces nichant probablement au niveau des falaises cotières : le Faucon pèlerin et le Goéland argenté ;
- 1 espèce nichant au sein des habitations : le Martinet noir.

4.1.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

La richesse ornithologique de la zone d'étude est faible avec 12 espèces détectées. Ce résultat s'explique en partie par les faibles surfaces concernées et la prairie pâturée défavorable à la nidification des oiseaux (dérangement et absence de support de nidification). Avec 40 espèces nicheuses sur la zone d'étude et ses abords immédiats (liste partielle), la richesse spécifique est plus élevée et conforme aux richesses régulièrement atteintes dans des contextes équivalents. Malgré les mentions locales des 6 autres espèces nichant aux abords éloignés, ces dernières n'ont aucun lien fonctionnel particulier ou préférentiel avec la zone d'étude.

Parmi les 12 espèces nicheuses de la zone d'étude, une espèce présente un enjeu spécifique stationnel de niveau « assez fort » : la **Fauvette des jardins**. Cette dernière est faiblement représentée localement avec 1 seul territoire au sein d'un habitat typique constitué par un fourré arbustif dense au nord.

Les autres espèces présentent des enjeux spécifiques de niveau « faible ». Leurs populations locales ne sont pas menacées ; elles sont bien réparties et abondantes.



Figure 13. *Fauvette des jardins – L. Spanneut*

Parmi les 28 autres espèces nicheuses aux abords immédiats, on recense 5 espèces à enjeu spécifique régional de niveau au moins « assez fort ».

Tableau 5. Évaluation des enjeux spécifiques stationnels

Nom français	LRR	Enjeu spécifique régional	Populations locales 2018	Enjeu spécifique stationnel
Bouveuil pivoine	EN	Fort	1 couple établi au sein des saulaies basses en contre bas de la zone d'étude	Fort
Tourterelle des bois	EN	Fort	1 territoire établi au sein des saulaies basses en contre bas de la zone d'étude	Fort
Cisticole des joncs	EN	Fort	1 individu territorial au sein des prairies de fauche attenantes à la zone d'étude au nord	Fort
Bouscarle de Cetti	VU	Assez fort	Plusieurs territoires au sein des formations héliophytiques et des saulaies basses en vallée de la Scie	Assez fort
Bruant jaune	VU	Assez fort	Plusieurs territoires au sein des haies rectilignes parallèles au coteau	Assez fort

Les autres espèces présentent des enjeux spécifiques stationnels de niveau « faible ».

Sur les 12 espèces nicheuses de la zone d'étude, aucune n'est déterminante de ZNIEFF en Haute-Normandie. Parmi les 28 autres des abords immédiats, 2 sont déterminantes de ZNIEFF : la Cisticole des joncs et le Phragmite des joncs. Elles sont liées aux formations humides de la vallée de la Scie.

4.1.3 Enjeux fonctionnels

Aucune fonctionnalité particulière n'a été constatée pour les oiseaux au sein de la zone d'étude durant cette période de nidification.

La zone semble traversée au passage pré-nuptial par des flux provenant du sud-ouest (observations de flux important d'Hirondelles de cheminée), tout comme l'ensemble des autres habitats de la vallée de la Scie.

4.1.4 Enjeux réglementaires

Les espèces non chassables sont protégées par la loi. L'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Parmi les 12 espèces nicheuses de la zone d'étude, 9 sont protégées au titre des individus et de leurs habitats.

4.2 Mammifères terrestres (hors chiroptères)

Le potentiel de la zone d'étude est nul pour les gîtes des chauves-souris. Les arbres ne sont pas suffisamment matures et/ou ne présentent pas de cavité/fissure/anfractuosités susceptibles d'accueillir une chauve-souris. Le petit hangar ne présente également aucun potentiel pour les espèces plus anthropophiles. La zone doit par contre être fréquentée par diverses espèces en transit et en chasse. Toutefois, ces seules parcelles de 2,6 hectares font partie d'un plus vaste territoire au sein duquel les individus se déplacent et s'alimentent. La zone d'étude ne garantit

vraisemblablement pas à elle seule le bon accomplissement du cycle de vie des espèces la fréquentant.

4.2.1 Description des peuplements de mammifères terrestres

5 espèces ont été recensées dont :

- 1 Carnivore : le Renard roux, semblant fréquenté la zone d'étude (indices de présence) ;
- 1 Insectivore : la Taupe d'Europe, détectée en partie haute de la zone d'étude ;
- 1 Lagomorphe : le Lapin de Garenne, détecté le long des haies bocagères de la zone ;
- 2 Ongulés : le Chevreuil et le Sanglier, pour lesquels des indices de présence ont été relevés sur la zone et à ses abords.



Figure 14. Renard roux – G. Marchais

Le peuplement est très partiel car les micromammifères n'ont pas été spécifiquement étudiés. Notons que les protocoles mis en œuvre spécifiquement pour la recherche du Muscardin n'ont pas permis de détecter l'espèce.

4.2.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

L'ensemble des espèces observées présente des enjeux spécifiques stationnels de niveau « faible ». Il s'agit d'espèces non menacées et largement réparties dans la région. Aucune des 5 espèces n'est déterminante de ZNIEFF en Haute-Normandie.

4.2.3 Enjeux fonctionnels

Aucun enjeu fonctionnel particulier pour les mammifères n'a été constaté localement. Aucune voie préférentielle (coulées) de déplacement n'a été repérée durant la période étudiée. Il est néanmoins prévisible que la zone fasse partie du vaste territoire de chasse/alimentation composé par l'ensemble des milieux bocagers présents sur ce versant nord de la vallée de la Scie.

4.2.4 Enjeux réglementaires

L'arrêté du 23 avril 2007, publié au JO du 10 mai 2007, fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : « *Sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques* ».

Aucune des 5 espèces de mammifères détectés n'est protégée au titre des individus et des habitats. Toutefois, *a minima* une espèce protégée non détectée au regard de la faible pression d'observation est probablement présente sur la zone : le Hérisson d'Europe.

4.3 Reptiles et amphibiens

Une sortie crépusculaire a été spécifiquement organisée pour qualifier le rôle de la zone d'étude vis-à-vis des amphibiens. Les reptiles ont quant à eux été recherchés activement et passivement (cf. § 2.5.3.3).

4.3.1 Description des peuplements

2 espèces de reptiles ont été détectées sur la zone d'étude dont :

- 1 espèce des habitats herbacés, préférentiellement denses et frais : l'Orvet fragile, contacté sous les plaques reptiles en lisière de l'ancienne haie, le long du futur sentier piéton ainsi qu'en bordure de la prairie nord. La population semble bien répartie sans toutefois présenter des effectifs élevés (jusqu'à 4 individus vus simultanément sous refuges). L'ensemble des habitats de la zone d'étude est favorable à l'espèce ;
- 1 espèce des habitats herbacés et des lisières plus ou moins thermophiles : le Lézard vivipare, noté à raison quelques individus à l'état adulte dès le mois d'avril le long de l'ancienne haie et à raison de plusieurs juvéniles en août sur les pourtours de la prairie « basse ». Les anciens troncs et souches de la haie lui offrent les abris et l'espèce s'alimente en milieu ouvert ensoleillé.



Figure 15. Orvet fragile – photo prise sur zone – N. Flamant



Figure 16. Lézard vivipare – photo prise sur zone – N. Flamant

S'agissant des amphibiens, deux espèces ont été observées dont 1 au sein de la zone d'étude et 1 autre aux abords immédiats. Il s'agit de 2 espèces ubiquistes :

- la Grenouille « verte » (Pelophylax kl. esculentus), détectée en bas de la parcelle le 4/05 ;
- le Crapaud commun, observé sur le chemin en bas de la zone d'étude le 4/04.

Aucun habitat de reproduction n'existe au sein de la zone d'étude.



Figure 17. Crapaud commun le 4/04 – photo prise aux abords de la zone – N. Flamant

4.3.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques de référence sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

La diversité herpétologique locale apparaît faible : 2 espèces de reptiles observées et effectifs faibles. Toutefois, compte tenu de la nature des habitats (prairies bocagères en continuité depuis le littoral), le potentiel herpétologique est probablement supérieur. Des espèces comme la Coronelle lisse ou la Couleuvre à collier pourraient très bien passer inaperçues en lien avec leurs densités généralement faibles. Une autre espèce est connue à proximité et pourrait très bien se développer localement : la Vipère péliade. S'agissant des 2 espèces observées sur zone, le Lézard vivipare présente un enjeu spécifique stationnel de conservation de niveau « moyen » tandis que l'Orvet présente un enjeu faible. Ces enjeux spécifiques sont attribués aux habitats d'espèces qui correspondent à l'ancienne haie bordant le nord de la parcelle basse ainsi qu'une partie de la lisière du futur chemin piéton. Les enjeux batrachologiques sont faibles sur la zone d'étude. Enfin, aucune des 4 espèces observées n'est déterminante de ZNIEFF.

Tableau 6. Évaluation des enjeux spécifiques stationnels

Nom français	LRR	Enjeu spécifique régional	Populations locales 2018	Enjeu spécifique stationnel
Lézard vivipare	NT	Moyen	Population faible et restreinte à la haie ancienne et ses marges herbacées	Moyen

LRR = liste rouge régionale ; NT = quasi menacé

4.3.3 Enjeux fonctionnels

Compte tenu de la situation géographique de la zone d'étude à proximité avec les milieux aquatiques de la vallée de la Scie constituant des secteurs de reproduction pour les amphibiens et au regard de la présence de nombreux refuges naturels à la faveur de souches, vieux troncs et autres lisières plus ou moins fraîches, il est prévisible que la zone d'étude serve de site d'hibernation pour diverses espèces de reptiles et d'amphibiens (*a minima* celles observées). Toutefois, d'après les inventaires et la faible superficie de ces habitats, cela doit concerner de faibles populations.



Figure 18. Haie favorable à l'hibernation de l'herpétofaune – N. Flamant

4.3.4 Enjeux réglementaires

L'arrêté du 19 novembre 2007, consolidé au 19 décembre 2007, fixe notamment la liste des reptiles et des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. A ce titre, certaines espèces bénéficient d'une protection vis-à-vis de la destruction et de la perturbation intentionnelle des individus et de leurs habitats de reproduction et de repos (celles citées à l'article 2) et d'autres uniquement d'une protection individuelle (celles citées à l'article 3).

Sur la zone d'étude, trois des quatre espèces de reptiles et amphibiens sont protégées au titre des individus seuls : le Lézard vivipare, l'Orvet fragile et le Crapaud commun, qui gîtent très probablement au sein de la zone en hiver.

4.4 Lépidoptères rhopalocères

Les Zygaenidae sont traités avec les rhopalocères compte tenu de leurs mœurs diurnes.

4.4.1 Description des peuplements

15 espèces ont été détectées sur la zone d'étude et à ses abords immédiats. Elles sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 7. Cortège de papillons de jour de la zone d'étude et ses abords immédiats en 2018

Habitats	Plantes hôtes	Nbre d'espèces	Et notamment...	Zone d'étude	Abords immédiats	Photos / Auteurs	
Milieux ouverts herbacés plus ou moins secs	Nombreuses, chenille polyphage	3	Collier de corail (<i>Aricia agestis</i>) Belle-dame (<i>Cynthia cardui</i>) Robert le diable (<i>Polygonia c-album</i>)	3	3	 Collier de corail	N. Flamant
	Diverses Graminées	2	Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>) Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	2	2		
	Diverses Fabacées	2	Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>) Zygène de la Filipendule (<i>Zygaena filipendulae</i>)	1	1	 Azuré commun	L. Spanneut
	Diverses Malvacées	1	Hespérie de l'Alcée (<i>Carcharodus alceae</i>)	1	1		
	Diverses Polygonacées	1	Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	1	-		
	Diverses Brassicacées	2	Piéride du chou (<i>Pieris brassicae</i>) Piéride de la rave (<i>Pieris rapae</i>)	2	2		
Ourlets eutrophes herbacés à arbustifs plus ou moins ensoleillés	Divers arbustes	1	Citron (<i>Gonepteryx rhamni</i>)	1	1	 Petite tortue	N. Flamant
	Orties	3	Paon du jour (<i>Inachis io</i>) Petite tortue (<i>Aglais urticae</i>) Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	3	3		

4.4.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques de référence sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

Avec 15 espèces, la richesse lépidoptérologique est faible. Cependant, il s'agit d'une richesse partielle (cf. 2.5.3.4). Parmi ces 15 espèces, 1 est déterminante de ZNIEFF : l'Hespérie de l'Alcée. Elle n'est toutefois pas uniquement restreinte à la zone d'étude : de nombreuses stations de sa plante hôte existent au sein des prairies proches.

L'ensemble des espèces observées présente des enjeux spécifiques régionaux et stationnels de niveau « faible ». Il s'agit d'espèces non menacées et relativement bien distribuées en Haute-Normandie. Les effectifs rencontrés sur la zone d'étude étaient faibles, surtout comparativement aux prairies de fauche attenantes au nord au sein desquelles les populations étaient plus denses.

4.4.3 Enjeux fonctionnels

Aucun enjeu fonctionnel particulier n'a été détecté sur la zone d'étude, en dehors de l'intérêt des lisières et haies servant de corridor de vol pour le déplacement des espèces. Toutefois, le rôle fonctionnel de la zone est certainement limité par la pression de pâturage qui réduit le fleurissement local.

Les parcelles prairiales attenantes au nord constituent des espaces privilégiés pour l'alimentation et la reproduction des imagos.

4.4.4 Enjeux réglementaires

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 6 mai 2007, fixe les listes d'insectes protégés et sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos sont listées à l'article 2. Celles protégées au titre des individus sont précisées à l'article 3.

Aucune espèce recensée au sein de la zone d'étude n'est protégée.

4.5 Lépidoptères hétérocères

4.5.1 Description des peuplements

La session de « chasse » nocturne à la lampe à vapeur de mercure au milieu de la zone d'étude a permis de recenser **46 espèces** (cf. ANNEXE 6). Elles ont été réparties dans le tableau suivant selon leurs types trophiques à l'état larvaire.

Tableau 8. Cortège de papillons de nuit de la zone d'étude et ses abords immédiats en 2018

Type trophique	Plantes hôtes		Nombre d'espèces	Et notamment	Clichés (NF & LG – photos prises sur zone)
Phytophage (se nourrissant de végétaux)	Sur ligneux	Polyphage sur divers ligneux (arbres et/ou arbustes)	14	<i>Cilix glaucata</i> <i>Abraxas grossulariata</i> <i>Colocasia coryli</i> <i>Notodonta dromedarius</i> <i>Ptilodon cucullina</i> ...	 <i>Notodonta dromedarius</i>
		Sur divers ligneux en contexte humide (aulnes, bouleaux, saules, peupliers...)	6	<i>Drepana falcataria</i> <i>Tethea or</i> <i>Earias clorana</i> <i>Notodonta ziczac</i> ...	 <i>Drepana falcataria</i>

Type trophique	Plantes hôtes		Nombre d'espèces	Et notamment	Clichés (NF & LG – photos prises sur zone)
Phytophage (se nourrissant de végétaux)	Sur ligneux et herbacées	Polyphage sur feuillus et plantes basses	1	<i>Idaea biselata</i>	 <i>Idaea biselata</i>
		Polyphage sur diverses espèces végétales herbacées	8	<i>Arctia caja</i> <i>Dacrisia sannio</i> <i>Aletia albipuncta</i> <i>Xestia c-nigrum...</i>	 <i>Arctia caja</i>
		Sur diverses Caryophyllacées, dont graines et fleurs pour certaines	5	<i>Euphyia unangulata</i> <i>Perizoma affinitata</i> <i>Hadena bicruris</i> <i>Hadena rivularis...</i>	 <i>Hadena bicruris</i>
	Sur plantes herbacées	Sur diverses Polygonacées	2	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> <i>Timandra comae</i>	 <i>Phragmatobia fuliginosa</i>
		Sur diverses Astéracées	1	<i>Agapeta zoegana</i>	 <i>Agapeta zoegana</i>
		Sur diverses Fabacées	1	<i>Ochropleura leucogaster</i>	
		Sur l'Ortie principalement	3	<i>Euplagia quadripunctaria</i> <i>Pleuroptya ruralis</i> <i>Abrostola tripartita</i>	 <i>Pleuroptya ruralis</i>

Type trophique	Plantes hôtes		Nombre d'espèces	Et notamment	Clichés (NF & LG – photos prises sur zone)
Phytophage (se nourrissant de végétaux)	Sur plantes herbacées hygrophiles (vallée de Scie)	Sur divers Typha, Carex, Phragmites, Glyceria, Festucae...	2	<i>Apamea ophiogramma</i> <i>Plusia festucae</i>	 <i>Plusia festucae</i>
Lichénophage / algophage (se nourrissant de lichens / algues)	Sur ligneux	Probablement sur diverses essences matures d'arbres	2	<i>Eilema complana</i> <i>Mitochrista miniata</i>	 <i>Mitochrista miniata</i>
Bryophage (se nourrissant de mousses)	Sur ligneux et/ou au sol	Probablement sur diverses essences matures d'arbres ou au sol	1	<i>Eudonia mercurella</i>	 <i>Eudonia mercurella</i>

4.5.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques de référence sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont issus d'indices de rareté régionale établis par Écosphère d'après l'écologie des espèces, l'analyse de diverses références bibliographiques et les connaissances internes, par Dardenne & Sauvagère (2009). Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

La richesse lépidoptérologique nocturne ne peut être qualifiée en raison du caractère trop partiel des relevés. Néanmoins, la seule prospection nocturne a fourni un cortège relativement diversifié d'espèces laissant penser que ces habitats ouverts bocagers dominant la vallée de la Scie sont relativement riches.

Au regard de l'écologie des espèces, 37 des 46 espèces sont considérées comme effectuant leur cycle au sein de la zone d'étude. Ont été ôtées les espèces dont les plantes hôtes et les preferendum sont liés à la vallée de la Scie.

Ainsi, parmi ces 37 espèces, on recense 5 espèces à enjeu spécifique régional *a minima* moyen.

Tableau 9. Évaluation des enjeux spécifiques stationnels

Famille	Nom scientifique	Rareté régionale (Écosphère ou Dardenne & Sauvagère - 2009)	Enjeu spécifique régional	Populations locales 2018	Clichés (NF & LG – pris sur zone)	Enjeu spécifique stationnel
Geometridae	<i>Euphyia unangulata</i>	Eteint ? (Dardenne & al.) Rare (Écosphère)	Fort	1 exemplaire venu au drap le 2/08 ; répartition régionale assez méconnue ; plantes hôtes relativement courantes et liées à des ourlets nitrophiles ; habitat ouvert réparti très probablement tout au long de ce coteau dominant la Scie		Assez fort
Geometridae	<i>Perizoma affinitata</i>	Rare	Assez fort	1 exemplaire venu au drap le 2/08 ; répartition nationale hétérogène ; peu courante en Seine-maritime ; contexte écologique d'allées et clairières ; habitat ouvert réparti tout au long de ce coteau dominant la Scie		Assez fort
Noctuidae	<i>Hadena bicruris</i>	Assez rare	Assez fort	2 exemplaires venus au drap le 2/08 ; espèce peu courante en Seine-maritime ; écologie assez liée au contexte d'allées herbacées et coteaux à tendance calcicole ; habitat ouvert réparti tout au long de ce coteau dominant la Scie		Assez fort
Noctuidae	<i>Hadena rivularis</i>	Assez commun	Moyen	2 exemplaires venus au drap le 2/08 ; assez peu courante en Seine-maritime ; écologie assez liée au contexte d'allées herbacées et coteaux à tendance calcicole ; habitat ouvert réparti tout au long de ce coteau dominant la Scie		Moyen
Notodontidae	<i>Ptilodon cucullina</i>	Assez commun	Moyen	2 exemplaires venus au drap le 2/08 ; assez peu courante en Normandie ; contexte écologique de lisières buissonnantes à tendance calcicole ; habitat ouvert réparti tout au long de ce coteau dominant la Scie		Moyen

Les 32 autres espèces effectuant de façon supposée leur cycle dans la zone d'étude présentent des enjeux spécifiques stationnels de niveau « faible ».

Parmi ces 37 espèces, 2 sont déterminantes de ZNIEFF en Haute-Normandie dont 1 est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	Dét. ZNIEFF	Remarques	Cliché (LG – pris sur zone)
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	x	x	x	Sous-espèce nominale pourtant non menacée en Europe et en France ; menace uniquement sur la sous-espèce <i>rhodonensis</i> (endémique de l'île de Rhodes) – erreur de transcription dans la directive	 Écaille chinée
<i>Euphyia unangulata</i>			x	-	

En dehors des 37 espèces, 9 autres espèces sont strictement liées à la vallée de la Scie. Parmi elles, 3 présentent des enjeux stationnels de conservation et sont déterminantes de ZNIEFF en Haute-Normandie : *Apamea ophiogramma*, *Earias clorana* et *Plusia festucae*. Il n'existe cependant aucun lien écologique fonctionnel particulier avec la zone d'étude. Les papillons sont simplement venus au drap grâce au pouvoir attractif de la lampe à vapeur de mercure.

4.5.3 Enjeux fonctionnels

Aucune fonctionnalité particulière n'a été observée au sein de la zone d'étude. Toutefois, la présence de vieux fruitiers et de fruits au sol pourrait attirer de nombreux papillons nocturnes venant s'alimenter et s'abreuver.

4.5.4 Enjeux réglementaires

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 6 mai 2007, fixe les listes d'insectes protégés et sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos sont listées à l'article 2. Celles protégées au titre des individus sont précisées à l'article 3.

Aucune espèce recensée au sein de la zone d'étude n'est protégée.

4.6 Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles)

4.6.1 Description des peuplements

Les différents passages ont permis de recenser **14 espèces** (cf. ANNEXE 6). Elles sont regroupées par habitat préférentiel. Certaines espèces peuvent évoluer au sein de plusieurs des habitats cités.

Tableau 10. Cortège d'orthoptères de la zone d'étude et ses abords immédiats en 2018

Habitats		Et notamment...	Nbre d'espèces		Photos / Auteurs	
			Zone d'étude	Abords immédiats		
Milieux boisés et leurs lisières		<u>Grillon des bois</u> <u>Leptophye ponctuée</u> <u>Decticelle cendrée</u>	3	3		L. Spanneut
Milieux arbustifs à herbacés (ubiquistes)		<u>Grande sauterelle verte</u>	1	1	Grillon des bois	
Milieux herbacés	Mésophiles à végétations plus ou moins clairsemées et hautes	<u>Conocéphale gracieux</u> <u>Criquet mélodieux</u> <u>Criquet duettiste</u> <u>Criquet des pâtures</u> <u>Criquet des mouillères</u> <u>Decticelle chagrinée</u> <u>Phanéoptère commun</u>	5	6		N. Flamant
	Xéro-thermophiles à végétations clairsemées	<u>Criquet noir-ébène</u>	0	1		N. Flamant
Milieux herbacés	Mésophiles à mésohygrophiles à végétations plus ou moins clairsemées	<u>Criquet marginé</u> <u>Conocéphale bigarré</u>	2	2		N. Flamant

4.6.2 Enjeux stationnels

Les enjeux spécifiques de référence sont donnés à l'échelle de la Haute-Normandie. Ils sont traduits en enjeux spécifiques stationnels en fonction des populations présentes et des caractéristiques locales.

Avec 14 espèces, la richesse orthoptérologique est assez faible mais non exhaustive. D'autres espèces certainement présentes n'ont pas été observées comme le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*), le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*), le Gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*), l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) ou divers tétrix.

3 des 14 espèces ont été détectées en dehors de la zone d'étude, au niveau de la prairie de fauche attenante au nord :

- le Criquet noir-ébène, retrouvé au niveau de secteurs clairsemés calcicoles thermophiles ; il pourrait très ponctuellement occuper la zone d'étude à la faveur des surfaces légèrement écorchées localisées au pied du futur sentier piéton ;
- le Conocéphale gracieux, dont 1 imago a été observé au sein des secteurs hauts et denses de végétation herbacée ; il pourrait très ponctuellement fréquenter la zone d'étude à la faveur de l'embroussaillement bas en cours de l'extrémité nord du futur sentier piéton ;
- le Phanéroptère commun, dont plusieurs imagos ont été détectés au sein des secteurs hauts et denses de végétation herbacée ; il pourrait également fréquenter la zone d'étude à la faveur de l'embroussaillement bas en cours de l'extrémité nord du futur sentier piéton.

L'ensemble des espèces observées présente des enjeux spécifiques régionaux et stationnels de niveau « faible », mis à part le Conocéphale gracieux ayant un enjeu moyen. Situé en limite d'aire, ses populations connaissent toutefois une nette tendance à l'expansion notamment dans les secteurs les plus thermophiles. C'est la seule espèce déterminante de ZNIEFF en Haute-Normandie qui ait été observée.

4.6.3 Enjeux fonctionnels

Aucune fonctionnalité particulière n'a été constatée au sein de la zone d'étude. Aux abords immédiats, le mode de gestion des prairies s'avère particulièrement favorable aux orthoptères (fortes densités d'individus). A l'opposé, le pâturage assez fort de la zone d'étude limite fortement l'expression des cortèges locaux.

4.6.4 Enjeux réglementaires

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 6 mai 2007, fixe les listes d'insectes protégés et sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos sont listées à l'article 2. Celles protégées au titre des individus sont précisées à l'article 3.

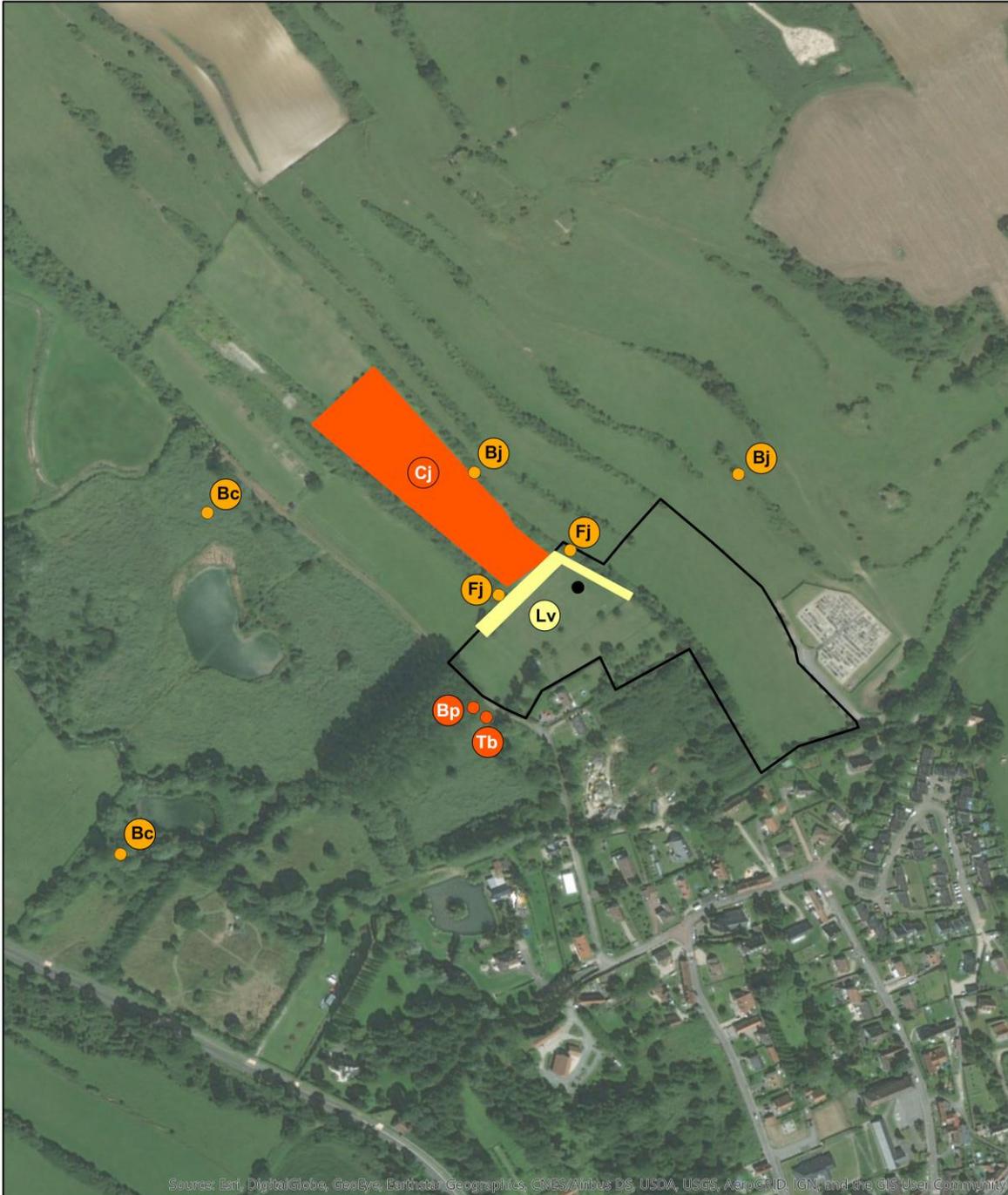
Aucune espèce recensée au sein de la zone d'étude n'est protégée.



Localisation des enjeux stationnels de conservation

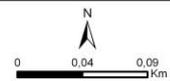
Commune
d'Hautot-sur-Mer

Expertises écologiques dans le cadre d'un projet d'urbanisation



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

Aire d'étude	Très fort	Bc	Bouscarle de Cetti	Tb	Tourerelle des bois
Point de contact de l'espèce	Fort	Bp	Bouvreuil pivoine	●	Point de contact de 6 papillons de nuit à enjeu et/ou déterminants de ZNIEFF : <i>Euphya unangulata</i> (AF), <i>Perizoma affinitata</i> (AF), <i>Hadena bicurris</i> (AF), <i>Hadena rivularis</i> (M), <i>Ptilodon cucullina</i> (M), <i>Euplagia quadripunctaria</i> (f) confèrent un enjeu assez fort aux formations d'ourlets, de prairies et de lisières buissonnantes. Habitats non cartographiés car s'étendant au delà de l'aire d'étude.
Habitat surfacique de l'espèce	Assez fort	Bj	Bruant jaune		
	Moyen	Cj	Cisticole des joncs		
	Faible	Fj	Fauvette des jardins		
		Lv	Lézard vivipare		



Écosphère, Commune d'Hautot-sur-Mer, 2018
Source : Fond Scan25 - IGN ©
et/ou Fond Orthophoto - BING ©

5 SYNTHÈSE DES ENJEUX

5.1 De conservation et fonctionnels

Les enjeux spécifiques ou multi-spécifiques stationnels ont été appliqués aux habitats d'espèce(s) permettant de quantifier les enjeux stationnels (cf. 2.6.1). Les enjeux liés aux habitats « naturels », à la flore et à la faune ont été synthétisés pour conduire aux enjeux écologiques globaux.

Ils sont décrits par type de formation végétale dans le tableau suivant :

Tableau 11. Synthèse des enjeux concernant les végétations, la faune et la flore

Formations végétales	Enjeu Habitats « naturels »	Enjeu floristique	Enjeu faunistique	Enjeu fonctionnel	Commentaires	Enjeu écologique global
Prairies mésophiles pâturées	Faible	Faible	Faible à localement moyen à assez fort	Fonctionnalité des vieux fruitiers ponctuant la prairie basse pour la biodiversité en général	Marges nitrophiles constituant un habitat pour <i>Euphyia unangulata</i> (AF), les <i>Hadena</i> (AF & m), le Lézard vivipare (m)	Faible à localement moyen à assez fort et fonctionnalité liée aux vieux fruitiers
Ourlets calcicoles à Brachypode penné	Faible	Faible	Faible	-	Habitat aux surfaces très restreintes	Faible
Ourlets vivaces des sols eutrophes	Faible	Faible	Moyen à localement assez fort	-	Habitat pour <i>Euphyia unangulata</i> (AF), les <i>Hadena</i> (AF & m)	Moyen à localement assez fort
Haies arbustives à arborées rudérales	Faible	Faible	Moyen à localement assez fort	Fonctionnalité de l'ancienne haie nord pour l'herpétofaune	Habitat d'a minima <i>Ptilodon cucullina</i> (m), la Fauvette des jardins (AF) et le Lézard vivipare (m)	Moyen à localement assez fort et fonctionnalité liée à la haie ancienne

Les principaux enjeux stationnels sont ainsi liés à la présence de quelques espèces de papillons de nuit, à 1 espèce de reptile et à 1 espèce de passereau. Compte tenu de l'écologie de ces dernières, ces enjeux se prolongent *a minima* sur l'ensemble des espaces bocagers de ce coteau dominant la vallée de la Scie, qui sont dans l'ensemble mieux conservés que sur la zone d'étude. Le caractère pâturé à sur-pâturé de la zone d'étude limite fortement l'expression de ses potentialités écologiques : la diversité y est globalement faible.

L'ancienne haie caractérisée par la présence de vieux troncs et souches au nord ainsi que les anciens fruitiers confèrent un rôle fonctionnel à la zone d'étude en offrant gîte et site d'alimentation particulier pour la micro-faune (herpétofaune, insectes en général...). Ces éléments ne sont d'ailleurs relativement peu voire pas représentés sur ce coteau calcicole de la vallée de la Scie. Leur préservation constitue un véritable enjeu.

5.2 Réglementaires

5.2.1 Protection des espèces et leurs habitats

Les enjeux réglementaires concernent les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et potentiellement les mammifères terrestres. Aucune autre espèce protégée n'a été détectée parmi les autres groupes.

Tableau 12. Espèces protégées par rapport aux enjeux spécifiques stationnels (espèces concernées par la protection de leurs habitats signalées par un *)

		Sur zone d'étude	
		Nbre d'espèces	Taille estimée de populations
Enjeu spécifique stationnel	Très fort (TF)	-	
	Fort (Fo)	-	
	Assez fort (AF)	1 oiseau nicheur : Fauvette des jardins*	1 couple
	Moyen (M)	1 reptile reproducteur : Lézard vivipare	10-20 individus reproducteurs
	Faible (f)	8 oiseaux nicheurs : Accenteur mouchet*, Chardonneret élégant*, Fauvette à tête noire*, Fauvette grisette*, Mésange à longue queue*, Pinson des arbres*, Rougegorge familier*, Troglodyte mignon* 1 reptile reproducteur : Orvet fragile 1 amphibien probablement hibernant : Crapaud commun 1 mammifère terrestre potentiel : Hérisson d'Europe*	Oiseaux : < 5 couples nicheurs / espèce Reptile : quelques dizaines d'Orvet Amphibien : quelques individus de Crapaud commun Mammifère terrestre : quelques individus de Hérisson d'Europe
TOTAL		13 espèces	

Les populations d'espèces protégées liées à la zone d'étude sont ainsi très faibles et considérées comme négligeables comparativement à celles existant au sein de l'entité paysagère des vallées littorales du pays de Caux.

5.2.2 Réseau Natura 2000

Rappelons que le projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 (cf. 1.3.2.1). Dans un rayon de 5 kilomètres, il se trouve toutefois à proximité immédiate de la ZSC FR2300139 « Littoral cauchois » (environ 800 mètres au nord et à l'ouest de la zone d'étude). En dehors des espèces aquatiques n'ayant aucun lien écologique fonctionnel avec la zone d'étude, 6 espèces de chiroptères (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe) et 2 espèces d'insectes (Lucane cerf-volant et Écaille chinée) sont susceptibles de fréquenter la zone. L'Échinée chinée a d'ailleurs été détectée. Toutefois, il n'existe aucun gîte favorable aux chauves-souris ni aucun arbre suffisamment mature pour permettre au Lucane d'accomplir son cycle larvaire dans la zone. Concernant l'Écaille chinée, la zone d'étude n'accueille vraisemblablement qu'une population très limitée de l'espèce. La zone d'étude n'a donc aucun rôle significatif pour la conservation des populations de ces espèces qui ont justifiées de la désignation du site Natura 2000 considéré.

5.2.3 Zones humides

Les relevés pédologiques et de végétations ont permis de conclure à l'absence de zone humide définie au titre de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 au sein de la zone d'étude des 2,6 ha. Toutefois, rappelons qu'une zone humide est présente à l'ouest du chemin communal bordant les parcelles 202 et 240. Il conviendra donc d'être très vigilant en phase travaux vis-à-vis de cette zone humide si le projet venait à aboutir.

5.3 Dans le contexte des ZNIEFF

Les inventaires ont permis de recenser un total de 4 espèces déterminantes de ZNIEFF dont

- 2 espèces de papillons de nuit : *Euplagia quadripunctaria*, *Euphyia unangulata* ;
- 1 espèce d'orthoptères : *Ruspolia nitidula* ;
- 1 espèce de papillon de jour : *Carcharodus alceae*.

Elles effectuent, de façon probable, leur cycle biologique au sein de la zone d'étude mais également tout aussi probablement dans l'ensemble des habitats ouverts à semi-ouverts de ce coteau de la vallée de la Scie. D'autres espèces déterminantes de ZNIEFF sont potentiellement présentes (Coronelle lisse, Putois d'Europe, Crocidure leucode...) mais, au regard de la nature des habitats de la zone et en dehors des enjeux fonctionnels déjà évoqués (ancienne haie et fruitiers), rien n'indique qu'elles pourraient uniquement réaliser leur cycle biologique au sein de cette zone d'étude.

6 CONCLUSION SUR LA RESPONSABILITE DE LA ZONE D'ETUDE PAR RAPPORT A LA ZNIEFF ET AUX ESPACES REMARQUABLES DE LA LOI « LITTORAL »

Notre conclusion est scindée selon les deux classements de la zone d'étude, à savoir la ZNIEFF de type II « La vallée de la Scie » et les Espaces Remarquables au titre de la loi Littoral.

6.1 Conclusion par rapport à la ZNIEFF de type II

Pour rappel, l'inventaire ZNIEFF est un classement qui couvre l'ensemble du territoire national et a été initié en 1982 par le Ministère de l'environnement. Selon la circulaire DNP n°91-71 du 14 mai 1991, « une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique justifiés par la présence d'espèces et/ou d'habitats considérés comme déterminants de ZNIEFF ». L'inventaire ZNIEFF trouve son assise législative dans l'article L. 411-5 du code de l'environnement.

Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un **outil de connaissance** et **non une procédure de protection des espaces naturels**. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.

L'inventaire ZNIEFF est bien un **outil d'appréciation ou d'aide à la décision en matière d'aménagement** et ne saurait imposer en lui-même une contrainte réglementaire directe.

Rappelons que la zone d'étude (zone du projet / parcelles n°AC 202, 207 et 240) se situe au sein de la ZNIEFF de type II FR230009234 « La vallée de la Scie ». Cette zone a donc été désignée pour sa qualité de grand ensemble naturel riche ou peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue de la surface, la zone du projet de 2,6 ha représente une petite superficie, soit environ 0,0008 % par rapport à la surface totale de cette ZNIEFF (3446,52 ha).

En ce qui concerne les espèces et les formations végétales qui ont permis la désignation de cette ZNIEFF (cf. annexe 7) et susceptibles d'être présentes et/ou de fréquenter le site du projet, les résultats sont les suivants :

- absence d'habitats déterminants de cette ZNIEFF ni des ZNIEFF en général au sein de la zone d'étude,
- pas d'espèces végétales déterminantes de cette ZNIEFF ni des ZNIEFF en général au sein de la zone d'étude,
- présence de 4 espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF : 2 espèces de papillons de nuit : l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la Cidarie à bec (*Euphyia unangulata*) ; 1 espèce d'orthoptères : le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) et 1 espèce de papillon de jour : l'Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*). Seule cette dernière fait partie de la liste des espèces ayant justifiées la création de cette ZNIEFF de type II.

De nombreux autres habitats herbacés abritant les plantes hôtes de ces espèces, et dont l'état de conservation est plus favorable, sont toutefois présents tout le long du coteau de la vallée de la Scie. Ces quatre espèces y effectuent très certainement leur cycle biologique, de façon probablement plus abondante que dans la zone d'étude. En conséquence, le projet et le déclassement de ces 2,6 ha de ZNIEFF ne seraient pas de nature à remettre en cause la conservation de l'Hespérie de l'Alcée, espèce faisant partie de la liste ayant justifiée le classement, ni des 3 autres.

La Cisticole des joncs, ayant justifié la désignation de la ZNIEFF de la vallée de la Scie et menacée à l'échelle régionale (en danger), est localisée aux abords immédiats nord de la zone d'étude. Cette espèce ne niche pas sur la zone d'étude ni ne s'y alimente mais le bon déroulement de son cycle biologique pourrait être perturbé voire remis en cause par le projet d'urbanisation (risque de dérangement, fréquentation humaine non cadrée...) et conduire à la désertion de l'espèce de cette parcelle. Des mesures permettant de réduire ce risque sont ainsi proposées.

Enfin, les 3 espèces végétales déterminantes de la ZNIEFF de la vallée de la Scie (Iris fétide, Conopode dénudé et Chlore perfoliée) et susceptibles d'être présentes au sein de la zone d'étude n'ont pas été recensées en 2018. Les potentialités pour l'expression de ces espèces sont de plus limitées.

Par conséquent, au regard de ces deux points (prise en compte de la surface impactée et des espèces/formations végétales au regard de cette ZNIEFF), la perte de ces 2,6 ha de ZNIEFF ne sera pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant permis sa désignation. L'intérêt de cette zone de 2,6 ha réside principalement dans le fait qu'elle appartient au réseau fonctionnel (faune-flore-habitats) de la vallée de la Scie (prairies avec linéaires de haies en connexion avec le fond de vallée humide, le coteau calcicole surplombé par le plateau cultivé). Notons de plus que le site du projet a été identifié comme corridor écologique au sein du SRCE de Haute-Normandie.

6.2 Conclusion par rapport aux Espaces Remarquables de la Loi « Littoral »

Pour rappel, la loi « Littoral » est entrée en vigueur le 3 janvier 1986 et a comme objectif principal le développement maîtrisé et anticipé des communes littorales. Cette loi consacre certains espaces comme devant être particulièrement protégés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-23 du code de l'urbanisme, les espaces et milieux à préserver sont sélectionnés en croisant deux critères qui doivent être simultanément respectés :

- en premier lieu, ces espaces doivent appartenir à la liste figurant à l'article R. 121-4 du code de l'urbanisme ;
- en second lieu, ces espaces doivent :
 - soit être des sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral,
 - soit être nécessaires au maintien des équilibres biologiques,
 - soit présenter un intérêt écologique.

Précisons également qu'il appartient aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'identifier et de délimiter les espaces « remarquables » dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Historiquement, ces espaces ont été identifiés et délimités par l'Etat. Néanmoins, pour apprécier si un espace mentionné à l'article R 121-4 répond bien à une de ces trois conditions (cf. § ci-dessus), différents éléments, notamment juridiques et scientifiques, peuvent être pris en compte par les collectivités territoriales, par l'Etat ou par le juge administratif.

De plus, comme l'a souligné le Conseil d'Etat dès 1994, « la protection instituée » par l'article L 121-23 du code de l'urbanisme, « implique par elle-même l'inconstructibilité des espaces remarquables du littoral », à laquelle il n'est possible de déroger que dans certains cas énumérés aux articles L 121-24 et R 121-5, L 121-25 et L 121-26 du code de l'urbanisme qui précise la nature des aménagements qui y sont autorisés (cf. annexe 8). Tout autre aménagement y est de ce fait interdit.

Ces éléments impliquent que les dispositions des documents locaux d'urbanisme qui autorisent des aménagements autres que ceux prévus par les articles L 121-24 et R 121-5, L 121-25 et L 121-26, sont illégales. En règle générale, les espaces « remarquables » sont classés en N, mais ils peuvent être classés en A, si le règlement ne prévoit pas d'autres aménagements que ceux autorisés par les articles L 121-24 et R 121-5, L 121-25 et L 121-26.

Ainsi, rappelons qu'en l'état actuel (classement en espaces remarquables des parcelles concernées par notre expertise), plusieurs aménagements sont donc interdits au titre de la Loi Littoral dont les constructions à usage d'habitation.

Notre expertise écologique montre cependant que ces parcelles actuellement pâturées sont d'un niveau d'enjeu écologique modéré. Dans ce contexte, et sous réserve d'une modification préalable du classement en espaces remarquables de ces parcelles dans le cadre de l'élaboration du PLU, l'urbanisation raisonnée de ces parcelles pourraient être envisageables

D'un strict point de vue écologique, Ecosphère suggère toutefois à la commune d'Hautot-sur-Mer de compenser la surface du projet par des terrains de surface et de qualité écologique au moins équivalente voire supérieure sur le territoire de la commune et non encore classés en espaces remarquables et qui pourraient donc bénéficier de ce classement dans le cadre du passage du POS en PLU.

7 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les caractéristiques précises du projet ne sont à ce jour pas connues hormis que la zone d'étude est vouée à l'urbanisation (construction de logements).

8 ORIENTATIONS ECOLOGIQUES

Diverses mesures classées par ordre de priorité sont proposées afin de compenser et d'atténuer les effets pressentis du projet.

Mesures prioritaires :

- la compensation des 2,6 hectares de la zone d'étude actuellement classés en ZNIEFF de type 2 et en Espaces Remarquables au titre de la Loi Littoral par le classement nouveau d'une surface écologique au moins équivalente, attenante au zonage ZNIEFF existant et ne faisant encore l'objet d'aucune reconnaissance écologique (identification de parcelles à enjeu et/ou avec un potentiel de restauration écologiques, réflexion sur l'acquisition foncière ou contractualisation des terrains ciblés, leur gestion et lancement de la procédure de classement) ;
- la préservation des continuités écologiques existantes (haies et ourlets herbacés attenants, prévoir une distance suffisante entre la construction et ces structures paysagères)...

Mesures complémentaires :

- la possibilité d'améliorer le potentiel écologique de la parcelle 249 propriété de la commune (restauration en zones humides (présence de remblais), gestion écologique adaptée...). Par la nature des habitats présents (végétations des zones humides), cette mesure ferait partie des mesures d'accompagnement ;
- l'établissement d'un règlement (cf. Obligations Réelles Environnementales (ORE) de la Loi biodiversité) intégrant un cahier des charges fixant des règles écologiques à suivre (maintien des haies, des ourlets, interdiction de plantations d'espèces exotiques, mise en place d'une gestion différenciée, interdiction des dépôts végétaux...);
- la sensibilisation / valorisation de la biodiversité locale ;
- les suivis permettant d'évaluer l'efficacité des mesures précédentes....

BIBLIOGRAPHIE

- BARDAT J. & al., 2004.** *Prodrome des végétations de France* - Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 171 p.
- BARRIOZ M., COCHARD P.-O. & VOELTZEL V., 2015.** *Amphibiens et Reptiles de Normandie*. CPIE du Cotentin pour URCPIC de Basse-Normandie, Condé-sur-Noireau, 288 p.
- BARRIOZ M. & VOELTZEL V. (Coord.), 2014.** *Liste Rouge des Reptiles de Haute-Normandie*. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Observatoire Batrachologique Herpétologique Normand (URCPIC Basse-Normandie, CPIE du Cotentin & CPIE Vallée de l'Orne). 9p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997.** *Nomenclature CORINE Biotopes - Types d'habitats français* - École Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 217 p.
- BOURNÉRIAS M., ARNAL G. & BOCK C., 2001.** *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* - Éditions BELIN, 640 p.
- BUCHET J., HOUSSET P. & CATTEAU E. (coord.), 2014.** *Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2c : évaluation patrimoniale des végétations de Haute-Normandie. Version n°1 / avril 2014*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 32 p.
- BUCHET J., HOUSSET P. & TOUSSAINT B. (coord), 2015.** *Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4.1 – décembre 2015* - Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique de Haute-Normandie. I-XXI ; 1-79.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. & VALENTIN B., 2009.** *Guide des végétations des zones humides de la Région Nord/Pas-de-Calais*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, 632 p. Bailleul.
- CATTEAU E. & DUHAMEL F. (coord.), 2014.** *Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 1 : analyse synsystématique. Version n°1 / avril 2014* - Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France - 50 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, 1999.** *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* - EUR 15 - DG Environnement, protection de la nature, zones côtières et tourisme - 132 p.
- CSRPN Haute-Normandie, 2009.** *Listes de milieux et espèces déterminants de ZNIEFF en Haute-Normandie*.
- DARDENNE B., DEMARES M., GUERARD Ph., HAZET G., LEPERTEL N., QUINETTE J.-P. & RADIGUE F., 2008.** *Papillons de Normandie et des îles Anglo-Normandes*. Atlas des Rhopalocères et des Zygènes. Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie. 200 p.

- DEBOUT G. (Coord.), 2009. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. 2003-2005. Le Cormoran*, 17 (1-2) : 448 pages.
- DEMOULIN P., 2005. *Préservons la beauté du ciel nocturne – comment lutter contre la pollution lumineuse*. Site web. <http://www.astro.ulg.ac.be/~demoulin/pollum/pollum1.htm>
- FRANCOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVACQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T. & VALET J.-M., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie* - Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul, 656 p. Bailleul.
- GRETIA, 2010. *Atlas des Orthoptères de Normandie* ; Lettre de liaison n°9, juillet 2011.
- Groupe Mammalogique Normand., 2004. *Les Mammifères Sauvages de Normandie, Statut et Répartition*.
- JAUZEIN P., 1995. *Flore des champs cultivés* - Institut National de la Recherche Agronomique, 898 p.
- KERGUELEN M., 1993. *Index synonymique de la flore de France*. Collection Patrimoines Naturels, Vol. 8, série du Patrimoine Scientifique. Secrétariat de la Faune et de la Flore, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 197 p.
- LAMBINON J. & VERLOOVE F., 2012 (coll. L. DELVOSALLE, B. TOUSSAINT, D. GEERINCK, I. HOSTE, F. VAN ROSSUM, B. CORNIER, R. SCHUMACKER, A. VANDERPOORTEN & H. VANNEROM). *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (Ptéridophytes et Spermatophytes). *Sixième édition*. Meise, Jardin botanique national de Belgique, CXXXIX + 1195 p., 1511 + 16 fig., 1 carte.
- LAMBINON J. DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J., 2004. *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines. (Cinquième édition)* - Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.
- LEBOULANGER F. & RIDEAU C. (Coord), 2013. *Liste Rouge des Mammifères de Haute-Normandie*. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Groupe Mammalogique Normand. 8p.
- LERY & MALVAUD., 2005. *Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie*. AREHN. 484p.
- LESCURE J. & DE MASSARY J.-C., 2012. *Atlas des amphibiens et reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Museum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 272 p.
- LE GUILLOU G., 2010. *Oiseaux marins nicheurs et littoral cauchois*. GONm. 83p.
- LORTHIOIS M. (Coord.), 2015. *Liste Rouge des Papillons diurnes & Zygènes de Haute-Normandie*. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. 17p.
- LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce – Muséum National d'Histoire Naturelle, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie*, 289 p.
- LOZACHMEUR O, 2018. *Référentiel Loi Littoral « Les espaces remarquables et caractéristiques » - Fascicule n°6, version 2. Mars 2018. Atelier Permanent des Zones Côtières et des Milieux Marins. DREAL Bretagne*. 61 p.

- MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE, 2015.** Littoral et urbanisme : les espaces remarquables et caractéristiques du littoral. Fiche technique. Septembre 2015. 8 p.
- MNHN, OPIE & COMITE FRANÇAIS UICN., 2012.** Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.
- MNHN, COMITE FRANÇAIS UICN, SFPEM & ONCFS., 2008.** Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.
- MNHN, SHF & COMITE FRANÇAIS UICN., 2008.** Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de France métropolitaine. Paris, France.
- MNHN, COMITE FRANÇAIS UICN, LPO, SEOF et ONCFS, 2008.** Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. 14p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (Coord.), 1995.** *Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : Espèces prioritaires* - Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 486 p.
- RAMEAU J.-C., MANSION D., DUMÉ G. & coll., 1989.** *Flore forestière française, tome 1, plaines et collines* - Institut pour le Développement Forestier, 1785 p.
- ROTHMALER W., 2000.** *Exkursionsflora von Deutschland - Band 3* - Spektrum Akademischer Verlag Heidelberg, 754 p.
- SIMON A. & STALLEGGER P. (Coord), 2013.** Liste Rouge des Orthoptères de Haute-Normandie. Indicateurs pour l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. 10p.
- SIBLET J.-Ph., 2008.** Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Synthèse bibliographique. Rapport MNHN - SPN / MEEDDAT n°8, 28 p.
- SORDELLO R., 2012.** Synthèse bibliographique sur les traits de vie de la Vipère péliade (*Vipera berus* (Linnaeus, 1758)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris, 8 p.

ANNEXES

ANNEXE 1.	RÉCAPITULATIF DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE AUTOUR DE LA ZONE D'ÉTUDE	67
ANNEXE 2.	Liste des espèces végétales observées dans la zone d'étude (2,6 HA)	70
ANNEXE 3.	Liste des végétations de la zone d'étude (2,6 HA)	76
ANNEXE 4.	Définition des statuts de la faune	80
ANNEXE 5.	Liste des oiseaux fréquentant la zone d'étude	82
ANNEXE 6.	Liste des autres espèces animales observées	84
ANNEXE 7.	Formulaire standard de données de la ZNIEFF de type II « La Vallée de la Scie » ...	92
ANNEXE 8.	Fiche technique « Littoral et Urbanisme »	105

ANNEXE 1. RECAPITULATIF DU CONTEXTE ECOLOGIQUE AUTOUR DE LA ZONE D'ETUDE

Le tableau ci-dessous décrit les zonages présents à proximité de la zone d'étude. Compte-tenu de la multitude des ZNIEFF présentes à proximité de la zone d'étude, seules celles situées à moins d'1 kilomètre de la zone d'étude ont été décrites de façon détaillée.

Tableau 13. Localisation et description du contexte écologique

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
ZNIEFF I	N°230000222 Les prés salés de la basse vallée de la Scie	12 m à l'ouest de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 60,07 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Au sein du fond de la vallée de la Scie, les prés salés sont constitués de zones marécageuses littorales avec en aval une zone à influence maritime marquée de type schorre ou prés salé. Des mares sont également présentes ainsi qu'une petite lande à ajonc d'Europe dans un secteur encore non bâtie du coteau de la rive gauche. Ce site présente un patrimoine naturel encore très élevé mais menacé, notamment par l'urbanisation surtout à proximité de la plage.</p> <p><u>Milieux déterminants</u> : communautés du schorre supérieur, prairies humides eutrophes</p> <p><u>Flore déterminante</u> : Berle dressée (<i>Berula erecta</i>), Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), Conopode dénudé (<i>Conopodium majus</i>), Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>), Scirpe à une écaille (<i>Eleocharis uniglumis</i>), Orge faux-seigle (<i>Hordeum secalinum</i>), Renoncule peltée (<i>Ranunculus peltatus</i>), Renoncule à feuilles capillaires (<i>Ranunculus trichophyllus</i>), Jonc des chaisiers glaque (<i>Scirpus tabernaemontani</i>), Troscart des marais (<i>Triglochin maritima</i>), Zannichellie des marais (<i>Zannichellia palustris</i>)</p> <p><u>Faune déterminante</u> : Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>), Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>), Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>), Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>), Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>), Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>), Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>), Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)</p>
ZNIEFF I	N°230030575 Le bois d'Hautot	808 m à l'ouest de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 64,97 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Ce bois possède un relief marqué avec parfois des pentes supérieures à 30%. La majeure partie du massif est ainsi apparenté à un bois frais de ravin sur une craie marneuse du Turonien, avec des colluvions et des placages de limons éoliens non carbonatés. L'ambiance fraîche du bois est renforcée par la présence de quelques sources et suintements perchés. Les formations végétales boisées sont multiples : chênaie-hêtraie à houx et Canche flexueuse, frênaie-érablaie à Mercuriale, charmaie, etc. L'avifaune de ce site est typiquement forestière : Pics noir, vert et épeiche, Epervier d'Europe, Chouette hulotte...</p> <p><u>Milieux déterminants</u> : forêts de ravin à Frêne et Sycomore</p> <p><u>Flore déterminante</u> : Conopode dénudé (<i>Conopodium majus</i>), Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>), Danthonie (<i>Danthonia decumbens</i>), Millepertuis Androsème (<i>Hypericum androsaemum</i>), Luzule à inflorescences denses (<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>congesta</i>), Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>)</p> <p><u>Faune déterminante</u> : /</p>
ZNIEFF II	N°230009234 La vallée de la Scie	au sein de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 3446,52 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Cette ZNIEFF couvre l'ensemble des versants et du fond humide de la vallée, de Saint-Maclou de Folleville aux sources de la Scie, à Pourville (Hautot-sur-Mer) où le fleuve côtier rejoint la Manche. Cette vallée entaille assez étroitement le plateau crayeux sur une quarantaine de kilomètres.</p> <p><u>Milieux déterminants</u> : communautés du schorre supérieur, forêts de ravin à Frêne et Sycomore, grottes, prairies humides eutrophes</p> <p><u>Flore déterminante</u> : Berle dressée (<i>Berula erecta</i>), Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), Conopode dénudé (<i>Conopodium majus</i>), Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>), Danthonie (<i>Danthonia decumbens</i>), Scirpe à une écaille (<i>Eleocharis uniglumis</i>), Orge faux-seigle (<i>Hordeum secalinum</i>), Millepertuis Androsème (<i>Hypericum androsaemum</i>), Iris fétide (<i>Iris foetidissima</i>), Luzule à inflorescences denses (<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>congesta</i>), Jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>pseudonarcissus</i>), Orchis bouffon (<i>Orchis morio</i>), Renoncule peltée (<i>Ranunculus peltatus</i>), Renoncule à feuilles capillaires (<i>Ranunculus trichophyllus</i>), Jonc des chaisiers glaque (<i>Scirpus tabernaemontani</i>), Spiranthe d'automne (<i>Spiranthes spiralis</i>), Troscart des marais (<i>Triglochin maritima</i>), Zannichellie des marais (<i>Zannichellia palustris</i>), Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>)</p> <p><u>Faune déterminante</u> : Hespérie de l'Alcée (<i>Carcharodus alceae</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>), Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>), Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>), Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>), Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>), Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>), Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>), Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>), Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>), Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>), Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>), Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>)</p>

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
ZNIEFF II	N°230000305 La côte aux hérons	706 m au nord de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 54,2 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Cette ZNIEFF de faible étendue délimite les falaises vives situées dans la vallée de la Scie (Pourville) et Dieppe, ainsi qu'une partie des terrains du golf de Dieppe, localisée au sud de la RD75 sur le Mont Robin. Les falaises du Santonien (craie assez tendre) sont très fracturées avec de profondes poches d'argile de décalcification et la karstification de la craie ; des couloirs verticaux atteignent l'estran. De haut en bas, les pentes abritent des pelouses aérohalines, formations exemplaires adaptées aux vents et aux embruns salés dont l'espèce végétale la plus caractéristique est la Fétuque cendrée (<i>Festuca cinerea</i>). C'est aussi l'habitat d'oiseaux marins ou rupestres : Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>), Goéland marin (<i>Larus marinus</i>), Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>), Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>), Choucas des tours (<i>Coloeus monedula</i>), etc.</p> <p>Entre le bord des falaises et la RD75, les formations végétales reposent sur la craie, sur l'argile de décalcification, et sur les marges des placages argileux de l'ère tertiaire : sont présentes des pelouses aérohalines et des landes à Ajonc, fragmentaires, et surtout des friches arbustives et arborées composées de saulaies et de ronciers. Vers l'Est, le platier constitué de la craie dure du Coniacien offre un paysage spectaculaire (surface très découpée avec de nombreuses excavations), propice à la faune marine invertébrée (mollusques, crustacés) et à la flore algale (<i>Fucus</i>).</p> <p><u>Milieux déterminants</u> : groupements des falaises atlantiques, falaises maritimes nues</p> <p><u>Flore déterminante</u> : /</p> <p><u>Faune déterminante</u> : Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>), Goéland marin (<i>Larus marinus</i>)</p>
ENS	Bois de Bernouville	812 m à l'ouest de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 57,9 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : ce site représente l'un des rares massifs forestiers le long du littoral du département de la Seine-Maritime. Il n'abrite pas d'espèces remarquables d'après les sources d'inventaires consultées mais constitue un ensemble riche et varié représentatif d'un bois côtier.</p>
Zones humides au titre de l'arrêté du 1 ^{er} octobre 2009	-	Contiguë à la zone d'étude	<p><u>Caractéristiques</u> : zones humides délimitées par le Préfet ou le porteur de projet en utilisant des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sols (présence prolongée d'eau d'origine naturelle) et/ou - de végétation ou d'espèces végétales indicatrices
Site du CELRL	Bois de Bernouville – Vallée de la Scie	Plusieurs entités dont la plus proche se situe à 3,5 m à l'ouest de la zone d'étude	<p><u>Surface</u> : 119 hectares</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Le site est divisé en 3 entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bois d'Hautot (dit Bois de Bernouville) à l'ouest, sur les vallons crayeux, est l'un des rares massifs forestiers proches du littoral en ex-Haute-Normandie. Ce bois apparaît comme une forêt ou, plus exactement, une chênaie-hêtraie, en miniature. Dans le détail, la répartition des espèces obéit aux variations de la nature des sols. Sur les plateaux, là où le sol est acide, le châtaignier et le sorbier des oiseleurs dominent. Ils sont ensuite remplacés par les frênes et les charmes, dans les vallons, là où la craie affleure plus généreusement. - La Vallée de la Scie, au centre, large, à fond plat, dont la continuité paysagère est rompue par la digue urbanisée, est composée de prairies humides pâturées et de parcelles à gabions chassées. - Les coteaux, abrupts, de part et d'autre de la vallée, sont plus ou moins bocagers et pâturés. <p><u>Flore/végétations</u> : présence de la Frênaie de ravins hyperatlantiques à scolopendre (habitat d'intérêt communautaire), de l'Orchis de Fuch (<i>Dactylorhiza fuchsii</i>)...</p> <p><u>Faune</u> : présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cavités dans les arbres et blockhaus favorables aux chiroptères dont la Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) et le Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) ; - du Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) dans le bois de Bernouville ; - d'un cortège de passereaux diversifié dans les roselières et jonchaies de la basse vallée de la Scie : Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>), Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), Gorge bleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) et Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>). Dans les mares et étangs répartis de façon éparse sur le marais et sur les rives de la Scie sont présentes d'autres espèces comme l'Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>), la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>), la Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) ou le Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)... ; - d'amphibiens (Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) et Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)) qui semblent utiliser le bois comme site d'hivernage, puis migrer au début du printemps vers la basse vallée pour se reproduire.

Type d'inventaire	Site concerné	Distance par rapport au projet	Surface et caractéristiques générales
SIC	FR2300139 cauchois »	« Littoral 809 mètres, principalement au nord et à l'ouest de la zone d'étude	<p>6 303 hectares ; une partie de ce site Natura 2000 du littoral cauchois est localisée en mer. Le restant est composé des falaises maritimes, du cordon de galets, d'éventuels îlots, de prairies, de forêts caducifoliées...</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 19 habitats d'intérêt communautaire : Récifs (1170), Végétation vivace des rivages de galets (1220), Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230), Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (3110), Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (3140), Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> (3150), Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020), Landes sèches européennes (4030), Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410), Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430), Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510), Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) (7220), Tourbières basses alcalines (7230), Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (91E0), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (9120), Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (9130), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (9180), Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (9190) ✓ 18 espèces d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>), Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>), Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>), Chabot (<i>Cottus gobio</i>), Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), (<i>Tursiops truncatus</i>), Grand dauphin commun (<i>Phocoena phocoena</i>), (<i>Halichoerus grypus</i>), Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>), Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)

ANNEXE 2. LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES DANS LA ZONE D'ETUDE (2,6 HA)

D'après « Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en Haute-Normandie, Nord - Pas de Calais et Picardie. Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 2.7. » publiée le 25/08/2016

NOM SCIENTIFIQUE

Nom latin et autorité du taxon d'après le référentiel taxonomique et nomenclatural du CBNBL (nomenclature principale de référence basée sur la « Nouvelle flore de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines »)

NOM TAXREF

Nom scientifique et autorité du taxon selon le référentiel taxonomique TAXREF diffusé par l'INPN (Version TAXREF v10.0)

NOM FRANÇAIS

Nom français d'après le référentiel taxonomique et nomenclatural du CBNBL

CODE TAXREF

Code du taxon selon le référentiel taxonomique TAXREF diffusé par l'INPN (Version TAXREF v10.0)

INDIGENAT REGIONAL

I = indigène
 X = néo-indigène potentiel
 Z = eurynaturalisé
 N = sténonaturalisé
 S = spontané
 A = adventice
 C = cultivé
 ? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain
 E = taxon cité par erreur dans le territoire
 ?? = taxon dont la présence est hypothétique dans la région

RARETE REGIONALE

E = exceptionnel
 RR = très rare
 R = rare
 AR = assez rare
 PC = peu commun
 AC = assez commun
 C = commun
 CC = très commun
 ? = taxon présent dans la région mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles
 D = taxon disparu (non revu depuis 1980 ou revu depuis, mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières)
 D? = taxon présumé disparu dont la disparition doit encore être confirmée
 # = lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans la région.

MENACE REGIONALE

EX = éteint sur l'ensemble de son aire de distribution
 EW = éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution
 RE = disparu au niveau régional
 RE* = disparu à l'état sauvage au niveau régional
 CR* = taxon présumé disparu au niveau régional
 CR = en danger critique d'extinction (non revu récemment)
 CR = en danger critique
 EN = en danger
 VU = vulnérable
 NT = quasi menacé
 LC = préoccupation mineure
 DD = insuffisamment documenté
 NA = évaluation UICN non applicable
 NE = non évalué
 # = lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique dans la région

PROTECTION NATIONALE – ANNEXE 1

Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995
 (Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
 pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée
 (pp) : idem mais le ou les infrataxons sont considérés comme disparus ou présumé disparus

PROTECTION NATIONALE – ANNEXE 2

Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995.
 Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995
 (Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
 pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée

PROTECTION REGIONALE

Oui = taxon protégé en région Haute-Normandie au titre de l'arrêté du 3 avril 1990, en région Nord – Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991 ou en région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989
 Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995
 (Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
 pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée

INTERET PATRIMONIAL

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale :
 - les taxons bénéficiant d'une protection légale.
 - les taxons déterminants de ZNIEFF
 - les taxons dont l'indice de menace est égal au minimum à NT (quasi menacé)
 - les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal au minimum à R (rare)
 Oui : taxon répondant à au moins un des critères
 (Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu

pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial
 (pp) : idem mais le ou les infrataxons d'intérêt patrimonial sont considérés comme disparus ou présumé disparus
 ? : ne peut-être évalué sur la base des connaissances actuelles
 # : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

LISTE ROUGE REGIONALE

oui = taxon dont l'indice de menace est VU, EN, CR ou CR*
 (oui) = taxon dont l'indice de menace est RE ou RE*
 pp = taxon dont seule une partie des infrataxons répond aux critères de la catégorie oui
 (pp) = idem mais infrataxon(s) considéré(s) comme disparu(s) ou présumé(s) disparu(s)
 ? = taxon présent dans le territoire considéré mais dont l'intérêt patrimonial ne peut être évalué sur la base des connaissances actuelles
 non = taxon dépourvu d'intérêt patrimonial

INDICATEUR ZONES HUMIDES

Plantes indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008)
 Oui : taxon inscrit. Inclut aussi, par défaut, tous les infrataxons indigènes inféodés aux taxons figurant sur la liste.
 (Oui) : taxon inscrit mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?).
 [Oui] : taxon inscrit mais cité par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétique (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C) dans la région.
 pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite.
 Non : taxon non inscrit sur la liste des plantes indicatrices de zones humides de la région.

EXOTIQUE ENVAHISSANTE

A : invasif avéré - relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région
 P : invasif potentiel - relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement spontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés. Ces taxons risquent à court ou moyen terme de passer dans la catégorie A
 ? : Indéterminé - taxon présent dans le territoire concerné mais dont le caractère invasif ne peut-être évalué sur la base des connaissances actuelles.
 N : invasif non avéré - taxon présent dans le territoire concerné mais dont le caractère invasif est non avéré.
 # : sans objet - Thématique non applicable car taxon absent, cité par erreur, à présence douteuse ou dont la présence est hypothétique dans le territoire (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation)

CODE TAXREF

Correspondance vers le taxon du référentiel taxonomique TAXREF diffusé par l'INPN (Version TAXREF v5.0 mise en ligne le 18 juillet 2012).

ENJEU REGIONAL

Les enjeux régionaux sont définis en priorité en prenant en compte les critères de menaces régionaux (degrés de menace selon la méthodologie UICN). À défaut, en l'absence de degrés de menace, les critères de rareté (indices de raretés régionaux) sont utilisés. Cinq niveaux d'enjeu sont ainsi définis pour chaque thématique : très fort, fort, assez fort, moyen, faible. L'enjeu de certains taxons a été défini avec la contribution du CBNBL.

Niveau d'enjeu
Très fort
Fort
Assez fort
Moyen
Faible
« dire d'expert » si possible

ENJEU STATIONNEL

Pondération de l'enjeu régional d'un seul niveau en fonction des critères suivants : Rareté infra-régionale, responsabilité particulière d'une région, dynamique de la population dans la zone biogéographique infra-régionale concernée,

LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEE DANS LA ZONE D'ETUDE (2,6 HA – PARCELLES 202, 207 ET 240)

Nom scientifique	Nom TAXREF	Nom français	Code TAXREF	Indigénat principal	Rareté régionale	Menace régionale	Annexe II directive "Habitats"	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeu stationnel
<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore ; Sycomore	79783	I?, N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Agrostis capillaris L.</i>	<i>Agrostis capillaris var. capillaris</i>	Agrostide capillaire	130953	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande</i>	<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913</i>	Alliaire	81295	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	82922	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann</i>	<i>Anthriscus sylvestris var. sylvestris</i>	Anthriscus sauvage	143636	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Arctium lappa L.</i>	<i>Arctium lappa L., 1753</i>	Grande bardane	83499	I	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl</i>	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé (s.l.)	83912	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Bellis perennis L.</i>	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	85740	I, S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Brachypodium pinnatum (L.) Beauv.</i>	<i>Brachypodium P.Beauv., 1812</i>	Brachypode penné (s.l.)	190021	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) Beauv.</i>	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Brachypode des bois	86305	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Bromus hordeaceus L.</i>	<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou (s.l.)	86634	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	pp	Non	N	Faible	Faible
<i>Bromus sterilis L.</i>	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	82757	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Bryonia dioica Jacq.</i>	<i>Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968</i>	Bryone dioïque ; Bryone	154743	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Carduus crispus L.</i>	<i>Carduus crispus L., 1753</i>	Chardon crépu (s.l.)	88104	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Cerastium fontanum Baumg.</i>	<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commun (s.l.)	90008	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	91289	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten. subsp. vulgare</i>	Cirse commun	133346	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Clematis vitalba L.</i>	<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	91886	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Liseron des champs	92302	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Corylus avellana L.</i>	<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	92606	I, S?;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style	92876	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Cynosurus cristatus L.</i>	<i>Cynosurus cristatus L., 1753</i>	Crételle des prés	93860	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Dactylis glomerata L.</i>	<i>Dactylis L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	191518	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834</i>	Fougère mâle	95567	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Eupatorium cannabinum L.</i>	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	134346	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
<i>Festuca arundinacea Schreb.</i>	<i>Schedonorus P. Beauv., 1812</i>	Fétuque roseau (s.l.)	715579	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Festuca pratensis Huds.</i>	<i>Schedonorus pratensis subsp. pratensis</i>	Fétuque des prés	718406	I	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Fraxinus excelsior L.</i>	<i>Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior</i>	Frêne commun	134713	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Galium aparine L.</i>	<i>Galium aparine L. subsp. aparine</i>	Gaillet gratteron	134855	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Geranium dissectum L.</i>	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	100052	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Geranium robertianum L.</i>	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert	100142	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible

LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEE DANS LA ZONE D'ETUDE (2,6 HA – PARCELLES 202, 207 ET 240)

Nom scientifique	Nom TAXREF	Nom français	Code TAXREF	Indigénat principal	Rareté régionale	Menace régionale	Annexe II directive "Habitats"	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeu stationnel
<i>Geum urbanum L.</i>	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte commune	100225	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Glechoma hederacea L.</i>	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Lierre terrestre	100310	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Hedera helix L.</i>	<i>Hedera L., 1753</i>	Lierre grimpant (s.l.)	193114	I, C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	<i>Heracleum L., 1753</i>	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	193203	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Holcus lanatus L.</i>	<i>Holcus lanatus subsp. lanatus</i>	Houlque laineuse	718362	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Hypochaeris radicata L.</i>	<i>Hypochaeris radicata L., 1753</i>	Porcelle enracinée	103375	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ilex aquifolium L.</i>	<i>Ilex aquifolium L., 1753</i>	Houx	103514	I, C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Juglans regia L.</i>	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer	104076	C, S	AC	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Lamium album L.</i>	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	104854	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Lapsana communis L.</i>	<i>Lapsana communis L., 1753</i>	Lampsane commune (s.l.)	105017	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Lolium perenne L.</i>	<i>Lolium perenne L., 1753</i>	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	106499	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus</i>	<i>Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus</i>	Lotier corniculé ; Pied-de-poule	137440	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Malus sylvestris (L.) Mill. subsp. mitis (Wallr.) Mansf.</i>	<i>Malus domestica Borkh., 1803</i>	Pommier cultivé	107207	C, N;S	?	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Medicago lupulina L.</i>	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	107649	I, C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ophrys apifera Huds.</i>	<i>Ophrys apifera Huds., 1762</i>	Ophrys abeille	110335	I	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Origanum vulgare L.</i>	<i>Origanum vulgare L., 1753</i>	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	111289	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Phleum pratense L.</i>	<i>Phleum pratense L., 1753</i>	Fléole des prés	113221	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Picris echioides L.</i>	<i>Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973</i>	Picride fausse-vipérine	101210	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Poa trivialis L.</i>	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun (s.l.)	114416	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Populus x canadensis Moench</i>	<i>Populus x canadensis Moench, 1785</i>	Peuplier du Canada	115167	C	#	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Prunus L.</i>	<i>Prunus L., 1753</i>	Prunier	196709		P										Faible	Faible
<i>Prunus spinosa L.</i>	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunellier	116142	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ranunculus acris L.</i>	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre (s.l.)	116903	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ranunculus ficaria L.</i>	<i>Ficaria verna Huds., 1762</i>	Ficaire	98651	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ranunculus repens L.</i>	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	117201	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
<i>Rosa arvensis Huds.</i>	<i>Rosa arvensis Huds., 1762</i>	Rosier des champs	118016	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Rubus sect. Rubus</i>	<i>Sans objet</i>		o	I	CC	LC					Non	#			Faible	Faible
<i>Rumex acetosa L.</i>	<i>Rumex acetosa L. subsp. acetosa</i>	Oseille sauvage ; Oseille des prés	140321	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Rumex sanguineus L.</i>	<i>Rumex sanguineus L., 1753</i>	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	119585	I, S;C	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
<i>Sambucus nigra L.</i>	<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	120717	I, N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Senecio jacobaea L.</i>	<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Séneçon jacobée ; Jacobée	610646	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Silene dioica (L.) Clairv. var. dioica</i>	<i>Silene dioica (L.) Clairv. var. dioica</i>	Silène dioïque ; Compagnon rouge	151786	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Silene latifolia Poir.</i>	<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	123522	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Sisymbrium officinale (L.) Scop.</i>	<i>Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772</i>	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	123863	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Solanum dulcamara L.</i>	<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle douce-amère	124034	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible

LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEE DANS LA ZONE D'ETUDE (2,6 HA – PARCELLES 202, 207 ET 240)

Nom scientifique	Nom TAXREF	Nom français	Code TAXREF	Indigénat principal	Rareté régionale	Menace régionale	Annexe II directive "Habitats"	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeu stationnel
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	124261	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Stachys sylvatica</i> L.	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	124814	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	<i>Stellaria</i> L., 1753	Stellaire intermédiaire (s.l.)	197932	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Symphytum officinale</i> L.	<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	125355	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	Sans objet	Pissenlit (section)	o	I	CC	NA					Non	Non			Faible	Faible
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil ; Torilis du Japon	126859	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Trifolium pratense</i> L.	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	127439	I, N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Trifolium repens</i> L.	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	127454	I, N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) Beauv.	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée (s.l.)	127660	I	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Ulmus minor</i> Mill.	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	128175	I, N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Urtica dioica</i> L.	<i>Urtica dioica</i> L. subsp. <i>dioica</i>	Grande ortie	142037	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	128832	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Vicia sativa</i> L.	<i>Vicia</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	198902	I, A;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Vicia sepium</i> L.	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies ; Vesce sauvage	129305	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
<i>Viscum album</i> L.	<i>Viscum album</i> L. subsp. <i>album</i>	Gui	142440	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible

LISTE PARTIELLE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEE DANS LA PARCELLE 249

Nom scientifique	Nom TAXREF	Nom français	Code TAXREF	Indigénat principal	Rareté régionale	Menace régionale	Annexe II directive "Habitats"	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeu stationnel
<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore ; Sycomore	79783	I?	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Achillea millefolium L.</i>	<i>Achillea millefolium L. subsp. millefolium</i>	Achillée millefeuille	130736	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Agrostis stolonifera L.</i>	<i>Agrostis stolonifera L., 1753</i>	Agrostide stolonifère	80759	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux	81569	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Alopecurus pratensis L.</i>	<i>Alopecurus pratensis L. subsp. pratensis</i>	Vulpin des prés	131242	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Angelica sylvestris L.</i>	<i>Angelica sylvestris L., 1753</i>	Angélique sauvage	82738	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Bellis perennis L.</i>	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	85740	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Cardamine pratensis L.</i>	<i>Cardamine L., 1753</i>	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	190341	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Cerastium fontanum Baumg.</i>	<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commun (s.l.)	90008	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	91289	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Cirsium palustre (L.) Scop.</i>	<i>Cirsium palustre (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des marais	91382	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style	92876	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Dactylis glomerata L.</i>	<i>Dactylis L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	191518	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó</i>	<i>Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962</i>	Orchis négligé	94273	I	AR	NT	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Nat	N	Moyen	
<i>Dipsacus fullonum L.</i>	<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	95149	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Equisetum arvense L.</i>	<i>Equisetum arvense L., 1753</i>	Prêle des champs	96508	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Eupatorium cannabinum L.</i>	<i>Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	134346	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene</i>	<i>Reynoutria Houtt., 1777</i>	Renouée du Japon	197091	Z	C	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	A	Faible	
<i>Festuca arundinacea Schreb.</i>	<i>Schedonorus P. Beauv., 1812</i>	Fétuque roseau (s.l.)	715579	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Fraxinus excelsior L.</i>	<i>Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior</i>	Frêne commun	134713	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Glechoma hederacea L.</i>	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Lierre terrestre	100310	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	<i>Heracleum L., 1753</i>	Berce commune ; Berce des prés ; Grande berce	193203	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	Non	Non	N	Faible	
<i>Juncus inflexus L.</i>	<i>Juncus inflexus L., 1753</i>	Jonc glauque	104214	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Lamium album L.</i>	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	104854	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Lathyrus pratensis L.</i>	<i>Lathyrus pratensis L., 1753</i>	Gesse des prés	105247	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	<i>Leucanthemum Hill, 1753</i>	Grande marguerite	194069	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Medicago lupulina L.</i>	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	107649	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Mentha aquatica L.</i>	<i>Mentha aquatica L., 1753</i>	Menthe aquatique	108027	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Myosotis arvensis (L.) Hill</i>	<i>Myosotis arvensis Hill, 1764</i>	Myosotis des champs (s.l.)	108996	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Pastinaca sativa L.</i>	<i>Pastinaca sativa L., 1753</i>	Panais cultivé (s.l.)	112550	I;N	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Phragmites australis (Cav.) Steud.</i>	<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Roseau commun ; Phragmite commun	113260	I	AC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Potentilla anserina L.</i>	<i>Argentina anserina (L.) Rydb., 1899</i>	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	83714	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Potentilla reptans L.</i>	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante ; Quintefeuille	115624	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	

LISTE PARTIELLE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEE DANS LA PARCELLE 249

Nom scientifique	Nom TAXREF	Nom français	Code TAXREF	Indigénat principal	Rareté régionale	Menace régionale	Annexe II directive "Habitats"	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeu stationnel
<i>Prunus spinosa L.</i>	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunellier	116142	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.</i>	<i>Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800</i>	Pulicaire dysentérique	116392	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Quercus robur L.</i>	<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	116759	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Ranunculus acris L.</i>	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre (s.l.)	116903	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Ranunculus repens L.</i>	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	117201	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Rubus L.</i>	<i>Rubus L., 1753</i>	Ronce	197281		P										Faible	
<i>Rumex crispus L.</i>	<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Patience crépue	119473	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	pp	Non	Natpp	N	Faible	
<i>Salix alba L.</i>	<i>Salix alba L., 1753</i>	Saule blanc	119915	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Salix caprea L.</i>	<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault	119977	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Symphytum officinale L.</i>	<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Consoude officinale (s.l.)	125355	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	
<i>Tanacetum vulgare L.</i>	<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	125474	I	C	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Veronica chamaedrys L.</i>	<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit-chêne	128832	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	
<i>Vicia sativa L.</i>	<i>Vicia L., 1753</i>	Vesce cultivée (s.l.)	198902	I	CC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Faible	

ANNEXE 3. LISTE DES VEGETATIONS DE LA ZONE D'ETUDE (2,6 HA)

Liste des végétations « naturelles » détectées sur la zone d'étude en 2018, d'après BUCHET J., HOUSSET P. & CATTEAU E. (coord.), 2014.

Nom complet	Nom français	Rareté	Tendance	Menace	Intérêt patrimonial	Zones humides	Annexe I DH	Enjeu
<i>ARRHENATHERE TEA ELATIORIS</i> Braun-Blanq. 1949 nom. nud.	Prairies mésophiles à mésohygrophiles	CC	?	LC	pp	nd	pp	
<i>Trifolium repentis - Phleetalia pratensis</i> H. Passarge 1969	Prairies pâturées mésophiles	CC	?	LC	pp	nd	Non	
<i>Cynosurion cristati</i> Tüxen 1947	Prairies pâturées mésophiles planitiaires à montagnardes	CC	R	LC	pp	nd	Non	Faible
<i>CRATAEGO MONOGYNAE - PRUNETEA SPINOSAE</i> Tüxen 1962	Fourrés mésotrophiles à eutrophiles sur sol non marécageux	CC	S?	LC	pp	nd	pp	
<i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952	Communautés arbustives non dunaires, des sols carbonatés ou plus ou moins désaturés.	CC	S?	LC	pp	nd	pp	
<i>Carpino betuli - Prunion spinosae</i> H.E. Weber 1974	Communautés mésophiles, subatlantiques et continentales.	CC	?	LC	Non	nd	Non	Faible
<i>Fraxino excelsioris - Sambucetum nigrae</i> B. Foucault 1991 nom. inval. (art. 3o, 5)	Fourré à Frêne commun et Sureau noir	AC	P	LC	Non	nd	Non	
<i>GALIO APARINES - URTICETEAE DIOICAE</i> H. Passarge ex Kopecky 1969	Ourlets vivaces des sols eutrophes	CC	P	LC	pp	nd	{Oui}	
<i>Galio aparines - Alliarietalia petiolatae</i> Oberd. ex Görs & T. Müll. 1969	Ourlets vivaces des stations eutrophes rudérales	CC	P	LC	pp	nd	{Oui}	
<i>Aegopodium podagrariae</i> Tüxen 1967 nom. cons. propos.	Ourlets vivaces des stations eutrophes rudérales ensoleillées	CC	P	LC	?	nd	{Oui}	Faible
<i>TRIFOLIO MEDII - GERANIETEAE SANGUINEI</i> T. Müll. 1962	Ourlets des sols secs riches en bases	AC	R?	LC	pp	nd	{pp}	
<i>Origanetalia vulgaris</i> T. Müll. 1962	Ourlets des sols secs riches en bases	AC?	R?	DD	pp	nd	{pp}	
<i>Trifolium medii</i> T. Müll. 1962	Ourlets des sols modérément secs riches en bases	AC	R?	LC	pp	nd	{pp}	
<i>Trifolium medii - Agrimonienion eupatoriae</i> R. Knapp 1976 nom. nud.	Ourlets neutrophiles des sols modérément secs	AC	R?	LC	pp	nd	{pp}	
<i>Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris</i> B. Foucault, Frileux & Wattez in B. Foucault & Frileux 1983	Ourlet à Centaurée des bois et Origan commun	PC	R?	LC	Non	nd	{Oui}	Faible

LEGENDE

Rareté en HN

E = exceptionnel

RR = très rare

R = rare

AR = assez rare

PC = peu commun

AC = assez commun

C = commun

CC = très commun

? = syntaxon présent en Picardie mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles

D = syntaxon disparu (non revu depuis 1980 ou revu depuis, mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières)

D? = taxon présumé disparu dont la disparition doit encore être confirmée

= thématique non applicable car syntaxon absent à l'état spontané, cité par erreur, à présence douteuse ou dont la présence est hypothétique dans le territoire (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation)

Menace en HN

EX = éteint sur l'ensemble de son aire de distribution

RE = éteint au niveau régional

CR* = syntaxon en danger critique d'extinction mais présumé disparu au niveau régional

CR* = en danger critique d'extinction (non revu récemment)

CR = en danger critique d'extinction

EN = en danger

VU = vulnérable

NT = quasi menacé

LC = préoccupation mineure

DD = insuffisamment documenté

NA = évaluation UICN non applicable

NE = non évalué

= thématique non applicable car syntaxon absent à l'état spontané, cité par erreur, à présence douteuse ou dont la présence est hypothétique dans le territoire (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation)

Intérêt patrimonial

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial, à l'échelle géographique considérée :

1. Tous les syntaxons inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats (c'est-à-dire des types d'habitats naturels dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) et considérés comme "en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle" ou "ayant une répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte".
2. Les syntaxons inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, considérés comme "constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques" de l'Union européenne, et au moins assez rares (AR) à l'échelle biogéographique concernée.
3. Tous les syntaxons dont l'influence anthropique déterminante est T, N, F, M ou H et présentant au moins un des 2 critères suivants :
 MENACE au minimum égale à « Quasi menacé » (NT) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure ;
 RARETÉ égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR ?) ou Présumé exceptionnel (E?) à l'échelle géographique considérée ou à une échelle géographique supérieure et MENACE différente de Non applicable (NA).

Par défaut, on affectera le statut de végétation d'intérêt patrimonial à un syntaxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le syntaxon de rang supérieur auquel il se rattache est lui-même d'intérêt patrimonial.

Oui = syntaxon d'intérêt patrimonial dans la région.

pp = syntaxon partiellement d'intérêt patrimonial (un des syntaxons subordonnés au moins est d'intérêt patrimonial).

Non = syntaxon non d'intérêt patrimonial.

: Indice non applicable car le syntaxon est absent, cité par erreur ou présumé cité par erreur dans le territoire, ou encore parce que sa présence est hypothétique dans le territoire (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, présence probable à confirmer en l'absence de citation).

() = cas particulier des syntaxons disparus ou présumés disparus du territoire. Le statut d'intérêt patrimonial est indiqué entre parenthèses.

? = syntaxon présent dans la région mais dont l'intérêt patrimonial ne peut être évalué sur la base des connaissances actuelles.

Zones humides

Syntaxon inscrit à l'annexe 2 de l'arrêté « délimitation des zones humides ». Statut affecté d'après la liste des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides : Annexe 2 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Oui = syntaxon apparaissant à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en tant que caractéristique de zones humides, soit directement (sous le nom présenté ici ou sous un synonyme reconnu), soit indirectement (le syntaxon n'est pas cité en tant que tel dans l'arrêté, mais ses relations avec les niveaux hiérarchiques supérieurs ou inférieurs amène à le classer sans équivoque comme habitat caractéristique de zones humides).

Oui+ = syntaxon proposé par le Conservatoire botanique national de Bailleul comme caractéristique de zones humides, le statut des syntaxons de rang supérieur ne fournissant pas les informations nécessaires pour une interprétation univoque vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008. p = syntaxon apparaissant à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en tant que caractéristique « pro parte » de zones humides, soit directement (sous le nom présenté ici ou sous un synonyme reconnu), soit indirectement (le syntaxon n'est pas cité en tant que tel dans l'arrêté, mais ses relations avec les niveaux hiérarchiques inférieurs amène à le classer sans équivoque comme habitat caractéristique « pro parte » de zones humides).

pp+ = syntaxon proposé par le Conservatoire botanique national de Bailleul comme caractéristique « pro parte » de zones humides, le statut des syntaxons de rang supérieur ne fournissant pas les informations nécessaires pour une interprétation univoque vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008

Non = syntaxon n'apparaissant pas à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en tant que caractéristique de zones humides, ou syntaxon apparaissant à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en tant que caractéristique de zones humides (totalemment ou « pro parte »), et ne contenant, dans la région, que des syntaxons n'apparaissant pas non plus à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, donc à considérer également comme non caractéristique de zones humides.

() = cas particulier des syntaxons disparus ou présumés disparus du territoire. Le statut caractéristique de zones humides est indiqué entre parenthèses.

? = syntaxon présent dans la région mais dont le statut de caractéristique de zones humides ne peut être évalué sur la base des connaissances actuelles.

Directive Habitats-Faune-Flore - Annexe I

Oui = Inscription à l'annexe 1 de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore", modifiée par la directive 97/62/ CE, regroupant les "types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation", ceci sans tenir compte ici de leur caractère prioritaire ou non prioritaire.

pp = syntaxon dont certains des syntaxons de rang inférieur sont inscrits à l'annexe 1 de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore".

Non = syntaxon non inscrit à l'annexe 1 de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore".

{ } = syntaxon inscrit à l'annexe 1 de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore", sous certaines conditions.

() = cas particulier des syntaxons disparus ou présumés disparus du territoire. Le statut d'inscription à l'annexe 1 de la directive "Habitats-Faune-Flore" est indiqué entre parenthèses.

? = syntaxon présent dans la région mais dont l'inscription à l'annexe I de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore" ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles (notamment certains syntaxons non cités dans les cahiers d'habitats et ne pouvant sans ambiguïté être rapportés à un habitat générique).

ANNEXE 4. DEFINITION DES STATUTS DE LA FAUNE

Dir. Ois. = Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale) ;

1 **Dir. Hab.** = Directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

Annexe II : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation" ;

Annexe IV : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte".

PN = Protection Nationale

pour les Oiseaux : liste publiée dans l'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifiant celui du 3 mai 2007, lui-même issu de l'arrêté du 17 avril 1981 fixant les espèces pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdites ainsi que le transport et le commerce ;

2 pour les Mammifères : liste publiée dans l'arrêté (paru au JORF du 6 octobre 2012) du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; cette protection concerne les individus ainsi que les sites de reproduction et de repos des espèces ;

pour les Amphibiens et les Reptiles : l'arrêté du 19 février 2007 modifiant les arrêtés du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national ; Art. 2 : protection au titre des individus et de l'habitat (reproduction, repos, gîte) ; Art. 3 : protection uniquement au titre des individus ;

pour les Insectes : liste publiée dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection avec PN1 : protection au titre des individus et de l'habitat et PN2 : protection au titre des individus ;

- 3 **LRN** = Liste Rouge Nationale (CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé ; LC = préoccupation mineure ; DD = insuffisamment documenté ; NA = évaluation UICN non applicable ; NE = non évalué)
- pour les Oiseaux, établie d'après MNHN & al. (2008) ;
 - pour les Mammifères, établie par MNHN & al. (2008) ;
 - pour les Amphibiens et les Reptiles, établie par MNHN & al. (2008) ;
 - pour les Lépidoptères Rhopalocères, établie par MNHN & al. (2012) ;
 - pour les Orthoptères, établie par SARDET & DEFAUT (2004) = HS : espèce hors sujet (synanthrope) ; 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 : espèces fortement menacées d'extinction ; 3 : espèces menacées, à surveiller ; 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances
- 4 **LRR** = Liste Rouge régionale (CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé ; LC = préoccupation mineure ; DD = insuffisamment documenté ; NA = évaluation UICN non applicable ; NE = non évalué)
- pour les Oiseaux, établie par CSRPN Haute-Normandie, version 1 (2010), non labellisée UICN ;
 - pour les Mammifères, établie par LÉBOULANGER & RIDEAU (2013) ;
 - pour les Amphibiens et les reptiles, établie par BARRIOZ & VOELTZEL (2014) ;
 - pour les Papillons de jour et les zygènes, établie par LORTHIOIS (2015) ;
 - pour les Orthoptères : SIMON & STALLEGGER (2013)
- 6 **Rareté régionale** : établie par Ecosphère/Ecothème sur la base de publications et connaissances locales :
- Groupe Mammalogique Normand, 2004 ; COCHARD, 2002 ; LESCURE & DE MASSARY, 2012 ; DEBOUT, 2009 ; LERY & MALVAUD, 2005 ; DECEUNINCK, 2010 ; LE GUILLOU, 2010 ; MARION, 2007 ; DARDENNE & al., 2008 ; GRECIA, 2010.
- 7 **Enjeu spécifique régional** : la méthodologie d'évaluation des enjeux est décrite en 2.6.1
- 8 **Enjeu spécifique stationnel** : la méthodologie d'évaluation des enjeux est décrite en 2.6.1

ANNEXE 5. LISTE DES OISEAUX FREQUENTANT LA ZONE D'ETUDE

51 espèces ont été observées dont 46 nicheuses. Parmi elles, 12 nichent sur la zone d'étude : elles sont classées par ordre alphabétique de noms français.

Espèces nicheuses

Tableau 14. Liste des 46 espèces d'oiseaux nicheurs observés sur la zone d'étude et à ses abords

Nidif 2,6ha	Nidif parcelles immédiates	Nidif abords éloignés	Nom français	Nom scientifique	Dir. Ois. (Ann. I)	PN	LRN 2011	LRR 2013	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
		x	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x	PN1	LC	VU	Assez fort	Faible sur la zone d'étude	
	x		Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		PN1	LC	VU	Assez fort	Assez fort sur les roselières en basse vallée de la Scie	2018 : notée en mai au sein des formations héliophytiques de la vallée de la Scie
	x		Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		PN1	VU	EN	Fort	Fort sur les saulaies basses de la basse vallée de la Scie	2018 : contacté en contre bas de la zone d'étude au sein de saulaies basses et denses
	x		Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		PN1	NT	VU	Assez fort	Assez fort sur les haies attenantes	2018 : noté au sein des haies au nord et vers le cimetière
		x	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
		x	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>		PN1	LC	EN	Fort	Fort sur les formations prairiales de fauche au nord	2018 : contactée au sein des prairies de fauche attenantes à la zone d'étude en juin et août
	x		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			LC	LC	Faible	Faible	
	x		Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			LC	NT	Moyen	Faible	
	x		Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			LC	DD	à évaluer	Faible	
	x		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
		x	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	x	PN1	LC	VU	Assez fort	Faible sur la zone d'étude	
x			Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
x			Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		PN1	LC	VU	Assez fort	Assez fort sur certaines formations buissonnantes	2018 : contactée au sein de la bande buissonnante du futur chemin piéton traversant la zone d'étude ; également présente aux abords

Nidif 2,6ha	Nidif parcelles immédiates	Nidif abords éloignés	Nom français	Nom scientifique	Dir. Ois. (Ann. I)	PN	LRN 2011	LRR 2013	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		PN1	NT	LC	Faible	Faible	
	x		Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				LC	Faible	Faible	
		x	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		PN1	LC	VU	Assez fort	Faible sur la zone d'étude	
x			Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>			LC	LC	Faible	Faible	
	x		Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>		PN1	LC	DD	à évaluer	Faible	
	x		Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		PN1	LC	DD	à évaluer	Faible	
	x		Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
		x	Martinet noir	<i>Apus apus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
x			Merle noir	<i>Turdus merula</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		PN1	LC	NT	Moyen	Faible sur la zone d'étude	
	x		Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Pic vert	<i>Picus viridis</i>		PN1	LC	DD	à évaluer	Faible	
	x		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			LC	EN	Fort	Fort sur certaines saulaies denses en basse vallée de la Scie	2018 : détectée en contre-bas au sein des saulaies basses et denses à l'ouest du chemin
	x		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			LC	LC	Faible	Faible	
x			Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	
	x		Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		PN1	LC	LC	Faible	Faible	

Espèces non nicheuses

Nom français	Nom scientifique	Dir. Ois. (Ann. I)	PN	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>			-	2018 : plusieurs individus s'alimentent dans une prairie humide du conservatoire du littoral à coté du camping le 4/04
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		PN1	-	2018 : plusieurs individus s'alimentent dans une prairie humide du conservatoire du littoral à coté du camping le 4/04
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		PN1	-	2018 : 1 individu sur le plan d'eau du conservatoire en basse vallée de la Scie le 4/04
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>		PN1	-	2018 : 2 individus s'alimentent dans une prairie humide du conservatoire du littoral à coté du camping le 4/04
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>			-	2018 : plusieurs individus s'alimentent dans une prairie humide du conservatoire du littoral à coté du camping le 4/04

ANNEXE 6. LISTE DES AUTRES ESPECES ANIMALES OBSERVEES

Liste des mammifères

Les 5 espèces sont classées par ordre alphabétique dans la classification puis par rapport aux noms français.

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Ordre	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRN 2009	LRR 2013	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			x	Carnivores	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				LC	LC	Faible	Faible	2018 : traces de fréquentation au sein du site le 4/05
x			x	Insectivores	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>				LC	LC	Faible	Faible	2018 : quelques taupinières au sein du site vues le 25/06
x			x	Lagomorphes	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>				NT	LC	Faible	Faible	2018 : assez abondant sur le haut du site le 4/05 et 25/06
x			x	Ongulés	Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>				LC	LC	Faible	Faible	2018 : indices de présence relevés sur le site et ses abords immédiats le 4/04, le 25/06 et le 2/08
x			x	Ongulés	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				LC	LC	Faible	Faible	2018 : indices de présence au sein des parcelles immédiates au site

Liste des amphibiens et reptiles

Les 4 espèces sont classées par ordre alphabétique de noms français.

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2009	LRN 2015	LRR 2014	Dét. ZNIEFF 2014	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
	x		x	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>			PN2	LC	LC	LC		Faible	Faible	2018 : 1 individu vu au crépuscule sur route/chemin en contrebas du site d'étude le 4/04
x			x	Grenouille "verte"	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>				LC	NT	LC		Faible	Faible	2018 : 1 individu dans végétation herbacée du bas de la parcelle le 4/05
x			x	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>			PN2	LC	LC	NT		Moyen	Moyen	2018 : 1 adulte observé le long de la haie de vieux troncs le 4/04 ; 1 ind sous PR3 et présence de juvéniles le long de la haie de vieux troncs le 2/08
x	x		x	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>			PN2	LC	LC	LC		Faible	Faible	2018 : 2 adultes sous PR 2 et 7 le 4/05 ; 1 adulte sous PR peupliers bas parcelle + 1 adulte sous PR parcelle chevaux le 25/06

Liste des Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)

Les 15 espèces sont classées par ordre alphabétique de familles puis de nom scientifique.

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthiois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			Hesperiidae	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>				LC	LC	LC	x	R	Peu commun	Faible	Faible	2018 : 1 imago au sein de la prairie pâturée le 2/08 ; nombreuses stations de plantes hôtes aux abords immédiats nord-ouest
x			Lycaenidae	Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>				LC	LC	LC			Assez commun	Faible	Faible	
x			Lycaenidae	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Lycaenidae	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Nymphalidae	Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			Nymphalidae	Belle Dame	<i>Cynthia cardui</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Nymphalidae	Paon du jour	<i>Inachis io</i>				LC	LC	LC			Très commun	Faible	Faible	
x			Nymphalidae	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				LC	LC	LC			Très commun	Faible	Faible	
x			Nymphalidae	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
			Nymphalidae	Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Nymphalidae	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				LC	LC	LC			Très commun	Faible	Faible	
			Pieridae	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Pieridae	Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>				LC	LC	LC			Commun	Faible	Faible	
x			Pieridae	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>				LC	LC	LC			Très commun	Faible	Faible	
	x		Zygaenidae	Zygène de la Filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>						LC			Assez commun	Faible	Faible	2018 : 5 à 10 individus au sein de la prairie de fauche attenante au nord le 2/08

Liste des Lépidoptères hétérocères (papillons de nuit)

Les 46 espèces sont classées par ordre alphabétique de familles puis de nom scientifique.

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthiois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			x	Arctiidae		<i>Arctia caja</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Arctiidae		<i>Diacrisia sannio</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Arctiidae		<i>Eilema complana</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Arctiidae		<i>Euplagia quadripunctaria</i>	x	x					x	AC		Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Arctiidae		<i>Miltochrista miniata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Arctiidae		<i>Phragmatobia fuliginosa</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Crambidae		<i>Eudonia mercurella</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Crambidae		<i>Pleuroptya ruralis</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Drepanidae		<i>Cilix glaucata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
	x		x	Drepanidae		<i>Drepana falcataria</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
	x		x	Drepanidae		<i>Tethea or</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Drepanidae		<i>Thyatira batis</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthiois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			x	Geometridae		<i>Abraxas grossulariata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
	x		x	Geometridae		<i>Biston betularia</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Euphyia unangulata</i>							x	E		Fort	Assez fort sur lisières nitrophiles	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Idaea biselata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
	x		x	Geometridae		<i>Lomaspilis marginata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Melanthia procellata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Opisthograptis luteolata</i>										Faible	Faible	2018 : 3 exemplaires le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Perizoma affinitata</i>								R		Assez fort	Assez fort sur lisières du site et futur chemin piéton	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Timandra comae</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Geometridae		<i>Xanthorhoe ferrugata</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Lymantriidae		<i>Euproctis similis</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthiois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			x	Lymantriidae		<i>Lymantria monacha</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Abrostola tripartita</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Aletia albipuncta</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
	x		x	Noctuidae		<i>Apamea ophiogramma</i>							x	R		Assez fort	Assez fort sur basse vallée de la Scie	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Colocasia coryli</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Cosmia trapezina</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Craniophora ligustri</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
	x		x	Noctuidae		<i>Earias clorana</i>							x	R		Moyen	Moyen sur basse vallée de la Scie	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae	Noctuelle capsulaire	<i>Hadena bicruris</i>										Assez fort	Assez fort sur les lisières nitrophiles	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Noctuidae	Noctuelle du cucubale	<i>Hadena rivularis</i>										Moyen	Moyen sur les lisières nitrophiles	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Noctuidae	Hulotte	<i>Noctua comes</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae	Hibou	<i>Noctua pronuba</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	TOTAL	Familles	Nom français	Nom scientifique	Dir.Hab. (Ann. II)	Dir.Hab. (Ann. IV)	PN	LRE 2010	LRN 2014	LRR 2015	Dét. ZNIEFF	Rareté d'après D ZNIEFF	Rareté régionale Lorthiois, 2015	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			x	Noctuidae		<i>Ochropleura leucogaster</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
	x		x	Noctuidae		<i>Plusia festucae</i>							x	AR		Assez fort	Assez fort au sein des formations hygrophiles de la vallée de	2018 : 1 exemplaire au drap le 2/08
x			x	Noctuidae	Noctuelle de la patience	<i>Viminia rumicis</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Noctuidae		<i>Xestia c-nigrum</i>										Faible	Faible	2018 : 3 exemplaires le 2/08
	x		x	Notodontidae	Chameau	<i>Notodonta dromedarius</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
	x		x	Notodontidae		<i>Notodonta ziczac</i>										Faible	Faible	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Notodontidae		<i>Ptilodon cucullina</i>										Moyen	Moyen	2018 : 2 exemplaires le 2/08
x			x	Pterophoridae		<i>Emmelina monodactyla</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
			x	Tortricidae		<i>Agapeta zoegana</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Tortricidae		<i>Pandemis heparana</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08
x			x	Yponomeutidae		<i>Yponomeuta malinellus</i>										Faible	Faible	2018 : 1 exemplaire le 2/08

Listes des orthoptères (criquets, grillons, sauterelles)

Les 14 espèces sont classées par ordre alphabétique de familles puis de nom scientifique.

Site (2,6ha)	Abords parcelles immédiates	Abords plus éloignés	Famille	Nom français	Nom scientifique	Dir. Hab. (Ann. II)	Dir. Hab. (Ann. IV)	PN	LRN 2004	LRR 2013	Dét. ZNIEFF 2013	Enjeu spécifique régional	Enjeu spécifique stationnel	Remarques
x			Acrididae	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Acrididae	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Acrididae	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Acrididae	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Acrididae	Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>				4	LC		Faible	Faible	
	x		Acrididae	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Gryllidae	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>				4	LC		Faible	Faible	
	x		Phaneropteridae	Phanéoptère commun	<i>Phanoptera falcata</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Tettigoniidae	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>				4	LC		Faible	Faible	
X			Tettigoniidae	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Tettigoniidae	Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselii</i>				4	LC		Faible	Faible	
x			Tettigoniidae	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>				4	LC		Faible	Faible	
	x		Tettigoniidae	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>				4	LC	X	Moyen	Moyen	2018 : 1 exemplaire observé au sein de la prairie de fauche attenante au nord le 2/08
x			Tettigoniidae	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>				4	LC		Faible	Faible	

ANNEXE 7. FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES DE LA ZNIEFF DE TYPE II « LA VALLEE DE LA SCIE »



Date d'édition : 07/11/2017
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230009234>



LA VALLÉE DE LA SCIE (Identifiant national : 230009234)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 7300)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BESNARD B., - 230009234, LA VALLÉE DE LA SCIE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230009234.pdf>

Région en charge de la zone : Haute-Normandie
 Rédacteur(s) : BESNARD B.
 Centroïde calculé : 509684°-2534086°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 14/03/2008
 Date actuelle d'avis CSRPN : 14/03/2008
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 31/05/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	13
9. SOURCES	13

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 incluse(s)

- Id nat. : 230030576 - (Id reg. : 73000005)

1.1 Localisation administrative

- Département : Seine-Maritime
- Commune : Lintot-les-Bois (INSEE : 76389)
- Commune : Auffay (INSEE : 76034)
- Commune : Criquetot-sur-Longueville (INSEE : 76197)
- Commune : Sauqueville (INSEE : 76667)
- Commune : Vassonville (INSEE : 76723)
- Commune : Offranville (INSEE : 76482)
- Commune : Heugleville-sur-Scie (INSEE : 76360)
- Commune : Crosville-sur-Scie (INSEE : 76205)
- Commune : Tourville-sur-Arques (INSEE : 76707)
- Commune : Gonneville-sur-Scie (INSEE : 76308)
- Commune : Anneville-sur-Scie (INSEE : 76019)
- Commune : Saint-Victor-l'Abbaye (INSEE : 76656)
- Commune : Dieppe (INSEE : 76217)
- Commune : Saint-Crespin (INSEE : 76570)
- Commune : Saint-Denis-sur-Scie (INSEE : 76574)
- Commune : Catelier (INSEE : 76162)
- Commune : Hautot-sur-Mer (INSEE : 76349)
- Commune : Saint-Maclou-de-Folleville (INSEE : 76602)
- Commune : Longueville-sur-Scie (INSEE : 76397)
- Commune : Manéhouville (INSEE : 76405)
- Commune : Cent-Acres (INSEE : 76168)
- Commune : Chaussée (INSEE : 76173)
- Commune : Sainte-Foy (INSEE : 76577)
- Commune : Notre-Dame-du-Parc (INSEE : 76478)
- Commune : Dénestanville (INSEE : 76214)
- Commune : Saint-Aubin-sur-Scie (INSEE : 76565)

1.2 Superficie

3446,52 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 4
Maximale (mètre): 150

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 230000222 - LES PRÉS SALÉS DE LA BASSE VALLÉE DE LA SCIE (Type 1) (Id reg. : 73000001)
- Id nat. : 230030576 - LE COTEAU ET LA CAVITÉ DU VAL GOSSET (Type 1) (Id reg. : 73000005)
- Id nat. : 230030575 - LE BOIS D'HAUTOT (Type 1) (Id reg. : 73000002)
- Id nat. : 230030577 - VASSONVILLE (Type 1) (Id reg. : 73000006)
- Id nat. : 230030919 - LES VERTUS, LES VAUX D'ABREHOUT ET BRÉHOUL (Type 1) (Id reg. : 73000004)
- Id nat. : 230030918 - LES VERTUS, LE PLESSIS (Type 1) (Id reg. : 73000003)

1.5 Commentaire général

La znieff couvre l'ensemble des versants et du fond humide de la vallée, de Saint-Maclou de Folleville (à l'Est de Tôtes) aux sources de la Scie, à Pourville (hameau de Hautot-sur-Mer), où le fleuve côtier rejoint la Manche. Cette vallée entaille assez

-2/ 13 -

étroitement le plateau crayeux sur une quarantaine de kilomètres ; le fond est peu large en comparaison avec d'autres vallées côtières.

Les vallées concentrent la biodiversité. De l'amont à l'aval, du fond humide où serpente la rivière au sommet des versants prairiaux ou boisés, elles forment de vastes corridors caractérisés par une grande diversité de milieux naturels. Elles abritent notamment les zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologiques, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées, parfois exceptionnelles. Outre cette fonctionnalité écologique, les zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, la prévention des inondations. Les flancs des coteaux et les vallons secondaires comportent des milieux prairiaux originaux, ainsi que des boisements secs à frais différents de ceux du plateau. Des haies, plus ou moins continues, prolongent les strates arborées et arbustives jusqu'au fond humide de la vallée. De nombreuses espèces végétales et animales vivent, s'abritent, se nourrissent et se reproduisent dans ces habitats de fort intérêt écologique.

Dans cette vallée, les nombreux vallons latéraux sont largement boisés et herbagers, les cultures étant assez peu présentes. Quelques pelouses sèches, calcicoles et des landes à ajoncs abritent une flore et une faune remarquables (orchidées, insectes des biotopes chauds, avifaune). Quelques cavités hébergent le Grand Murin, chauve-souris protégée, rare et vulnérable.

Les prairies plus ou moins humides, les vergers, les haies, la ripisylve (boisement linéaire en bordure du lit mineur, composé d'aulnes, frênes, saules, peupliers), les mégaphorbiaies sur les rives, les bosquets le long de la voie ferrée (Rouen – Dieppe), composent le bocage du fond de la vallée. La Scie est une rivière calcaire typique, essentiellement alimentée par la nappe de la craie avec un débit moyen annuel de 1,8 m³/s à l'aval ; ses eaux fraîches et généralement bien oxygénées sont propices aux salmonidés et autres migrateurs mais leur libre circulation n'est pas assurée.

Elargi par les alluvions et les sédiments marins, le fond de la basse vallée connaît encore une influence maritime malgré la digue construite sur le front de mer. La remontée d'eaux saumâtres permet le développement d'une mosaïque de prairies légèrement halophiles, caractérisées par des espèces remarquables en forte régression : Troscart maritime, l'Oenanthe de Lachenal, le Scirpe maritime, la Betterave maritime etc. Ce petit marais littoral est aussi un habitat riche d'un point de vue faunistique, accueillant notamment de nombreuses espèces d'oiseaux, sédentaires ou de passage (fauvettes paludicoles, Martin-pêcheur, Faucon pèlerin, limicoles, canards de surface etc.). Toutefois, la pression anthropique (chasse, parking, camping) y est forte à certaines périodes et limite le potentiel écologique.

Le Bois de Bernouville, propriété du Conservatoire du Littoral, est un des rares bois côtiers bien préservés. Caractérisé par divers groupements forestiers, il est particulièrement riche en fougères dont une espèce légalement protégée, le Polystic des montagnes. Classé en Espace Naturel Sensible par le Département de la Seine-Maritime et dans le Site d'Importance Communautaire n°FR2300139 « Littoral cauchois » du réseau Natura 2000, sa richesse naturelle peut être découverte par le biais d'un sentier nature.

Six znieff de type I ont été recensées dans cette vallée ; elles désignent des habitats particulièrement riches et fragiles : marais saumâtre, prairies humides, pelouses calcicoles, lande à ajoncs, forêts de ravin.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Zone de préemption du Conservatoire de l'Espace Littoral
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Lit mineur
- Méandre, courbe
- Source, résurgence
- Etang
- Vallée
- Vallon
- Coteau, cuesta
- Escarpement, versant pentu
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Historique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Orthoptères - Lépidoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	15.33 <i>Communautés du schorre supérieur</i>		Informateur : BRUNET L.		
	41.41 <i>Forêts de ravin à Frêne et Sycomore</i>		Informateur : BRUNET L., Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie		
	65 <i>Grottes</i>		Informateur : BRUNET L.	1	
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>		Informateur : BRUNET L., PEIFFER D.		
	65 <i>Grottes</i>		Informateur : BRUNET L.		

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.85 <i>Landes à Ajoncs</i>		Informateur : BRUNET L.	5	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.21 <i>Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois</i>		Informateur : BRUNET L.		
	41.13 <i>Hêtraies neutrophiles</i>		Informateur : BRUNET L.		
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie		
	34.3 <i>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</i>		Informateur : BRUNET L., PEIFFER D.		
	31.85 <i>Landes à Ajoncs</i>		Informateur : BRUNET L.		
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>		Informateur : BRUNET L.	94	
	13.1 <i>Fleuves et rivières soumis à marées</i>		Informateur : BRUNET L.		
	22.13 <i>Eaux eutrophes</i>		Informateur : BRUNET L.		
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : BRUNET L., Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie		

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : BRUNET L.		

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53291	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : DARDENNE B.				2005
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction indéterminée	Informateur : Groupe Mammalogique Normand				2005
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L., STALLEGGER P.				2005
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2517	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	4155	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2563	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORESTIQUE

Date d'édition : 07/11/2017
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230009234>

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L., STALLEGGER P.				2005
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	977	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2594	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUNET L.				2005
Orthoptères	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	Conocéphale des Roseaux	Reproduction indéterminée	Informateur : DARDENNE B.				2005
Phanérogames	85798	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L., Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie				2005
	94266	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté, Orchis maculé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	94402	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	95933	<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824	Scirpe à une écaille, Héleocharis à une écaille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORESTIQUE

Date d'édition : 07/11/2017
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/230009234>

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	103245	<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaieul puant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2005
	137506	<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>congesta</i> (Thuill.) Arcang., 1882	Luzule à inflorescences denses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	138006	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie				2005
	110927	<i>Orchis morio</i> L., 1753	Orchis bouffon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	117164	<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789	Renoncule peltée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	117255	<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785	Renoncule à feuilles capillaires, Renoncule de Drouet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	121793	<i>Scirpus tabernaemontani</i> C. C. Gmel., 1805	Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	124701	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORESTIQUE

Date d'édition : 07/11/2017
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/230009234>

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127546	<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	<i>Troscart maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
	130599	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	<i>Zannichellie des marais, Alguette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005
Ptéridophytes	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	<i>Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUNET L.				2005

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	977	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2517	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2563	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2594	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
			Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
4155	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	138006	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>pseudonarcissus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

-12/ 13 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Fougères	115041	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRUNET L.		
	BRUNET L., Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie		
	BRUNET L., PEIFFER D.		
	BRUNET L., STALLEGGER P.		
	Conservatoire des Sites Naturels Haute Normandie		
	DARDENNE B.		
	Groupe Mammalogique Normand		
	PEIFFER D.		
STALLEGGER P.			

ANNEXE 8. FICHE TECHNIQUE « LITTORAL ET URBANISME »



Les espaces remarquables et caractéristiques du littoral

L'article **L. 121-23** du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Ces espaces sont donc inconstructibles, seules quelques exceptions, limitativement énumérées, étant prévues.

La protection des espaces remarquables et caractéristiques du littoral est très large, dépassant les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (1). L'appréciation par le juge du respect des prescriptions de l'article **L. 121-23** du code de l'urbanisme passe par un raisonnement en deux temps : le juge apprécie d'abord le caractère remarquable ou non de l'espace considéré (2) ; il vérifie ensuite si le zonage retenu ou l'aménagement autorisé est au nombre de ceux admis dans les espaces remarquables et caractéristiques (3).

1. Champ d'application

L'article **L. 121-23** s'applique sur l'intégralité du territoire de la commune littorale, nonobstant tout critère de proximité du littoral (CE, 27 septembre 2006, Cne du Lavandou, n° 275923).

De plus, l'article L. 121-23 s'applique à tous les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols. Sont notamment concernés les actes suivants :

- x les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, carte communale, PAZ, PSMV) ;
- x les certificats d'urbanisme ;
- x les autorisations d'urbanisme : permis de construire (CE, 29 juin 1998, Chouzenoux, n° 160256), permis d'aménager et déclaration préalable. Les autorisations de coupe et abattage d'arbres présentées au titre de l'article **L. 421-4** du code de l'urbanisme et soumises à déclaration préalable doivent respecter les dispositions de l'article L. 121-23 (CE, 6 février 2013, Commune de Gassin, n° 348278) ;
- x les déclarations d'utilité publique (CE, 10 décembre 2001, Commune de Queven, n° 218331) ;
- x les autorisations de défrichement prévues par le code forestier (CE, 11 mars 1998, Ministre de l'agriculture et du développement rural c/ M. Pouyau, n° 144301) ;
- x les décisions d'utilisation du domaine public maritime :
 - les concessions de plage (CE, 12 mars 2007, Ministre des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer c/ association Vivre dans la presqu'île de Saint-Tropez, n° 289031) ;
 - les autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime ;

Littoral et Urbanisme : les espaces remarquables et caractéristiques du littoral – Septembre 2015

- les concessions d'utilisation du domaine public maritime ;
- les zones de mouillage d'équipements légers ;
- x des autorisations au titre de la loi sur l'eau : un arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, la création d'un port de plaisance (*CE, 30 décembre 2002, Commune de Six-Fours-les-Plages, n° 245621*).

2. Identification des espaces remarquables

Sont considérés comme des espaces remarquables, les espaces notamment mentionnés aux articles **L. 121-23** et **R. 121-4** qui constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral ou sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

Le deuxième alinéa de l'article **L. 121-23** dispose qu'un "décret fixe la liste des espaces et milieux à préserver, **comportant notamment**, en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent, les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et, dans les départements d'outre-mer, les récifs coralliens, les lagons et les mangroves".

Les articles **L. 121-23** et **R. 121-4** n'ont pas pour objet et ne doivent pas avoir pour effet d'imposer aux documents et décisions d'urbanisme de protéger l'ensemble des dunes et landes côtières, l'intégralité des forêts côtières, etc. En revanche, les espaces qui correspondent à la définition globale des espaces littoraux sensibles doivent être intégralement protégés, dès lors qu'ils présentent un caractère remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral, ou qu'ils sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique.

Espaces mentionnés à l'article L. 121-23	Espaces mentionnés à l'article R. 121-4
les dunes et les landes côtières les plages et lidos	les dunes, les landes côtières, les plages et les lidos, les estrans, les falaises et les abords de celles-ci
les forêts et zones boisées côtières	les forêts et zones boisées proches du rivage de la mer et des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares
les îlots inhabités	les îlots inhabités
les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps	les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps
les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés	les marais, les vasières, les tourbières, les plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés

Littoral et Urbanisme : les espaces remarquables et caractéristiques du littoral – Septembre 2015

	les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales telles que les herbiers, les frayères, les nourrisseries et les gisements naturels de coquillages vivants
	les espaces délimités pour conserver les espèces en application de <u>l'article 4</u> de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976
les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages	les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignée par la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages
	les parties naturelles des sites inscrits ou classés en application de la loi du 2 mai 1930 modifiée et des parcs nationaux créés en application de la <u>loi n° 60-708 du 22 juillet 1960</u>
	les réserves naturelles instituées en application de la <u>loi n° 76-629 du 10 juillet 1976</u>
	les formations géologiques telles que les gisements de minéraux ou de fossiles, les stratotypes, les grottes ou les accidents géologiques remarquables
dans les départements d'outre-mer, les récifs coralliens, les lagons et les mangroves	les récifs coralliens, les lagons et les mangroves en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte

La jurisprudence a progressivement dégagé des critères permettant de qualifier un espace de remarquable au sens de l'article **L. 121-23** du code de l'urbanisme.

Tout d'abord, la qualification d'espaces remarquables ne devant s'appliquer qu'aux espaces naturels les plus remarquables, les zones urbanisées ou altérées par l'activité humaine ne peuvent être qualifiées d'espaces remarquables et caractéristiques au titre de l'article L. 146-6 (CE, 29 juin 1998, n° 160256).

Par ailleurs, le juge est particulièrement sensible :

- à l'existence d'une protection au titre d'une autre législation ; à titre d'exemple, une attention particulière doit être portée aux sites classés ou inscrits, dont les parties naturelles sont présumées constituer des espaces remarquables (CE, 13 novembre 2002, Cne de Ramatuelle, n° 219034) ;
- à la rareté et la fragilité du site (pour un exemple : CE, 11 mars 1998, n° 144301, s'agissant d'une zone boisée dont l'intérêt écologique tient à la fois à son aspect paysager, aux espèces végétales rares qu'elle recèle et à son rôle de protection de la bande littorale de l'étang, et qui présente une grande *fragilité* biologique) ;

Littoral et Urbanisme : les espaces remarquables et caractéristiques du littoral – Septembre 2015

- à sa spécificité (pour un exemple : [CE, 28 juillet 1998, n° 158543 160965](#), concernant un espace compris entre la dune littorale et les agglomérations de Labenne et Ondres, qui se compose, notamment, de dunes boisées et de dépressions humides traversées par les canaux du Boudigau et de l'Anguillère et abrite dans ces dépressions humides une faune et une flore caractéristiques de la forêt hygrophile du littoral landais, qui présente une grande fragilité biologique).

En outre, pour déterminer si les exigences posées par l'article L. 121-23 du code de l'urbanisme (caractère remarquable, maintien des équilibres ou intérêt écologique) sont réunies, il est essentiel de tenir compte du classement de l'espace considéré en tant que, notamment :

- ZNIEFF ou zone Natura 2000 ([CE, 14 novembre 2011, n° 333675](#)) ;
- ZICO ;
- réservoirs de biodiversité identifiés par les schémas régionaux de cohérence écologique ;
- espaces naturels sensibles du département ;
- espaces acquis et affectés par le Conservatoire du littoral ;
- sites RAMSAR ;
- forêts de protection.

3. Règles applicables

3.1 Le principe :

Concernant les espaces remarquables, c'est le principe d'interdiction de construire qui prévaut. Par conséquent, un plan local d'urbanisme devra classer les espaces remarquables et caractéristiques en zone A ou N dont le règlement interdira toute construction ou installation, exception faite de celles autorisées au titre de l'article **R. 121-5** du code de l'urbanisme.

3.2 Les exceptions

Cette interdiction ne s'applique pas :

a) aux aménagements légers

Des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables et caractéristiques, lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public. L'article **R. 121-5**, précisé par la [circulaire UHC/PS1 n° 2005-57 du 15 septembre 2005](#) relative aux nouvelles dispositions prévues par le décret no 2004-310 du 29 mars 2004 relatif aux espaces remarquables du littoral et modifiant le code de l'urbanisme¹, fixe la liste des aménagements légers autorisés et les modalités de leur réalisation.

¹ La circulaire est accessible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200518/A0180098.htm>

La loi pour l'accès du logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a précisé les modalités de réalisation de ces aménagements. Leur réalisation doit ainsi être précédée d'une enquête publique prévue au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement lorsque ces aménagements entrent dans le champ d'application de cette enquête. Lorsque ce n'est pas le cas, l'implantation de ces aménagements légers doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celui-ci de formuler ses observations. Les observations recueillies doivent être enregistrées et conservées. La nature des documents communiqués au public et les modalités de leur mise à disposition sont précisées par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition².

Liste des aménagements légers mentionnés par l'article R.121-5	Précisions de la circulaire du 15 septembre 2005
a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux :	Les espaces remarquables peuvent être ouverts au public. En l'absence d'équipements liés à l'accueil du public, une fréquentation inorganisée peut entraîner une dégradation du lieu.
les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés	
les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public	tel que bancs, poubelles, panneaux d'information et de signalisation
les postes d'observation de la faune	
les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public	Ces équipements doivent être démontables. Cette obligation ne signifie pas que ces équipements devront être démontés tous les ans. Les sanitaires et les postes de secours pourront, par exemple, être maintenus sur les sites d'une année sur l'autre, à condition que cela n'entraîne pas de rajouts successifs pouvant conduire à un « durcissement » de l'équipement. Par ailleurs, la notion de « retour à l'état naturel du site » implique que les éventuelles fondations puissent, si nécessaire, disparaître de manière que le site puisse retrouver son aspect antérieur à la construction d'un point de vue paysager. Ces équipements doivent justifier que leur implantation est indispensable en raison de l'importance de la fréquentation du public. Il conviendra donc de vérifier que l'équipement ne peut être implanté hors de l'espace remarquable, ou simplement à proximité.

² Ces dispositions sont désormais codifiées à l'article L. 121-24 du code de l'urbanisme

<p>b) Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible</p>	<p>De nombreux problèmes sont posés en espaces remarquables par le stationnement anarchique et sauvage, très destructeur sur des milieux fragiles. Afin de résorber ce phénomène, et pour les espaces confrontés à un réel problème de stationnement sauvage, les aires de stationnement sont autorisées de manière très encadrée.</p> <p>Ainsi, ces aires pourront être autorisées si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles sont indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation des espaces et n'entraînent pas d'accroissement des capacités de stationnement ; - aucune autre implantation n'est possible. Il convient de démontrer qu'une implantation en dehors de l'espace remarquable n'aurait pas d'effet dissuasif sur le stationnement sauvage ; - elles ne sont ni cimentées ni bitumées ; - elles font l'objet d'un aménagement paysager, de telle sorte que le stationnement n'altère pas le caractère remarquable de l'espace. <p>Préalablement à leur autorisation, toutes les aires de stationnement situées dans les espaces remarquables sont soumises à enquête publique, sans condition de seuil.</p>
<p>c) La réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques</p>	
<p>d) A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :</p>	
<p>- les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles, pastorales et forestières ne créant pas plus de 50 mètres carrés de surface de plancher</p>	
<p>- dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques ;</p>	

e) Les aménagements nécessaires à la gestion et à la remise en état d'éléments de patrimoine bâti reconnus par un classement au titre de la loi du 31 décembre 1913 ou localisés dans un site inscrit ou classé au titre des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	
---	--

Le Conseil d'Etat a ajouté à cette liste les équipements liés à la lutte contre l'incendie, qui peuvent donc être autorisés au titre de l'article **R. 121-5** du code de l'urbanisme, sous réserve qu'ils présentent un caractère léger et soient strictement nécessaires à cette fin (*CE, 06 février 2013, n° 348278*).

b) dans les communes riveraines des mers, des océans, des estuaires et des deltas mentionnées à l'article L. 321-2 du code de l'environnement, à l'atterrage des canalisations et leurs jonctions

L'article **L. 121-17** vise explicitement, dans les communes riveraines des mers, des océans, des estuaires et des deltas mentionnées à l'article **L. 321-2** du code de l'environnement, l'atterrage des canalisations et leurs jonctions, lorsque ces canalisations et jonctions sont nécessaires à l'exercice des missions de service public définies à l'article **L. 121-4** du code de l'énergie, et dès lors que les techniques utilisées pour la réalisation de ces ouvrages sont souterraines et toujours celles de moindre impact environnemental³.

La réalisation de ces installations est soumise à enquête publique, réalisée selon les modalités définies au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Cette disposition a pour objectif de permettre, d'une part, le raccordement des installations en mer de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (éoliennes offshore, hydroliennes ...) et, d'autre part, les interconnexions.

c) aux travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux

La réalisation de travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux peut être admise, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

d) aux constructions et aménagements prévus aux articles L. 121-4 et L. 121-5 du code de l'urbanisme

Les articles **L. 121-4** et **L. 121-5** du code de l'urbanisme prévoit que ne sont pas soumis à la règle d'inconstructibilité dans les espaces remarquables et caractéristiques :

- les installations, constructions, aménagements de nouvelles routes et ouvrages nécessaires à la sécurité maritime et aérienne, à la défense nationale, à la sécurité civile et ceux nécessaires au fonctionnement des aéroports et des services publics

³ Pour le détail à l'article 135 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

portuaires autres que les ports de plaisance lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative ;

- à titre exceptionnel, les stations d'épuration d'eaux usées, non liées à une opération d'urbanisation nouvelle (voir la [note MEEDDAT du 26 janvier 2009](#), à l'attention des préfets de région, relative à la loi littoral et à la construction ou l'extension de stations d'épuration sur le territoire des communes littorales).

e) aux reconstructions à l'identique de bâtiments dans les conditions définies à l'article L. 111-15 du code de l'urbanisme

L'article L. 111-15 du code de l'urbanisme dispose que la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale, le plan local d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement, dès lors qu'il a été régulièrement édifié.

CONTACT

DGALN/DHUP/ Sous-direction de la qualité du cadre de vie [QV]

Bureau de la législation de l'urbanisme[QV4]

littoral-et-urbanisme.qv4.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

tél. : 01 40 81 98 35

Littoral et Urbanisme : les espaces remarquables et caractéristiques du littoral – Septembre 2015

8/8